



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

LES
DONNÉES

Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Panorama 2022

Table des matières

Méthodologie et sources des données.....	4
1. Synthèse	10
2. La production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)	13
2.1 La culture de PPAM	13
2.1.1 Évolution des surfaces	13
2.1.2 Évolution du nombre d'exploitations produisant des PPAM.....	13
2.1.3 Typologie des exploitations.....	14
2.1.4 Localisation par région.....	14
2.1.5 Production par plante.....	23
2.2 Les sigles officiels de qualité.....	38
2.2.1 L'agriculture biologique.....	38
2.2.2 Le thym de Provence IGP	64
2.2.3 Les Herbes de Provence « Label Rouge »	64
2.2.4 L'AOP Lavande de Haute Provence.....	65
3. Situation des marchés de la production organisée en France.....	67
3.1 Évolution globale du chiffre d'affaires.....	67
3.2 Évolution des ventes globales selon les types de produits	67
3.2.1 Les huiles essentielles.....	68
3.2.2 Les plantes sèches.....	71
3.2.3 Les plantes fraîches.....	72
3.2.4 Les produits issus de la cueillette.....	72
4. Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM en France	74
4.1 Secteur santé, beauté et bien-être.....	74
4.1.1 Marché global des compléments alimentaires	74
4.1.2 Marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie.....	76
4.1.3 Marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie	78
4.1.4 Marché des huiles essentielles en magasins bio.....	82
4.1.5 Marché des tisanes en GMS, magasins hard discount et de proximité	84
4.1.6 Marché des tisanes et plantes à infuser en magasins bio.....	85
4.1.7 Marché des infusions et plantes à infuser en pharmacie et parapharmacie	88
4.2 Secteur agro-alimentaire	94
4.2.1 Marché des épices en magasins bio	94
4.2.2 Marché du thym en GMS, magasins hard discount et de proximité.....	95
4.2.3 Marché des herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et de proximité.....	97
4.2.4 Marché des plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et de proximité.....	99
4.2.5 Marché des arômes alimentaires	101
5. Le commerce extérieur français	102
5.1 Les plantes en l'état.....	102
5.1.1 Échanges mondiaux.....	102
5.1.2 Balance commerciale française.....	103
5.1.3 Commerce extérieur du thym en France	105
5.1.4 Commerce extérieur des graines de coriandre en France	106
5.1.5 Commerce extérieur des graines de fenugrec en France.....	107
5.1.6 Commerce extérieur des feuilles de laurier en France	107
5.2 Les huiles essentielles	108
5.2.1 Échanges mondiaux.....	108
5.2.2 Importations des États-Unis en huiles essentielles.....	109
5.2.3 Balance commerciale française des huiles essentielles	111
5.3 Parfums, cosmétiques et produits d'entretien.....	113
Annexe.....	117
Quelques liens utiles	118

Méthodologie et sources des données

Cette étude rassemble les données économiques disponibles sur la filière PPAM en France métropolitaine. Ce travail a ainsi mobilisé différentes sources et a nécessité différents traitements de la part de FranceAgriMer.

- **Déclarations au titre des aides de la politique agricole commune (PAC)**

Cette source très fiable donne les surfaces, par producteur déclarant à la PAC, de chaque espèce ou groupe d'espèces selon une nomenclature spécifique. Elle permet de calculer la surface et le nombre d'exploitations par catégorie définie sur des localisations assez fines.

Toutefois, ces données ne répertorient pas l'intégralité des exploitations : en effet, ne sont pas comptabilisées les exploitations qui ne demandent pas de subvention. Cependant, on estime que la grande majorité (plus de 80 %) des surfaces de PPAM est déclarée dans le cadre des aides PAC.

De plus, bien que cohérentes, les catégories ne décrivent pas assez finement les PPAM. Depuis 2015, une liste plus détaillée des cultures permet d'affiner l'analyse mais elle nécessite néanmoins la collecte de renseignements complémentaires.

À noter également que la nomenclature « Œillette (pavot) » (OEI) ne rassemble pas toutes les surfaces de pavot en France. En effet, des surfaces importantes, notamment destinées à l'industrie pharmaceutique, sont incluses dans « Autres PPAM annuelles » (PPA).

Liste des cultures plantes à parfum, aromatiques et médicinales – nomenclature PAC

Libellé de la culture	Code de la culture	Libellé de la culture	Code de la culture
Aneth	ANE	Mélisse	MLI
Angélique	ANG	Menthes	MTH
Anis	ANI	Millepertuis	MLP
Bardane	BAR	Œillette (pavot)	OEI
Basilic	BAS	Ortie	ORT
Bleuet	BLT	Oseille	OSE
Bugle rampant	BUR	Pâquerette	PAQ
Camomille	CMM	Pensée	PSE
Carvi	CAV	Persil	PSL
Cerfeuil	CRF	Plantain psyllium	PSY
Chardon Marie	CHR	Primevère	PMV
Ciboulette	CIB	Psyllium noir de Provence	PSN
Coriandre	CRD	Romarin	ROM
Cumin	CUM	Sarriette	SRI
Estragon	EST	Sauge	SGE
Fenouils	FNO	Thym	THY
Gaillet	GAI	Valériane	VAL
Lavande/Lavandin	LAV	Véronique	VER
Marguerite	MRG	Autres PPAM annuelles	PPA
Marjolaine/Origan	MRJ	Autres PPAM pérennes *	PPP
Mauve	MAV		

(*) Les autres PPAM pérennes sont les suivantes : cassis feuille, églantier, genêt des teinturiers, gentiane, ginkgo biloba, hamamélis, hélichryse, jasmin, laurier, passiflore, rose, safran, sureau, tilleul, verveine, vigne rouge, violette.

- **Inventaire du Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF)**

L'Interprofession reconnue (CIHEF) dispose des données nécessaires à l'appréciation du potentiel de production et des récoltes d'huiles essentielles (HE) de lavande et lavandin, les accords interprofessionnels agréés pour chaque campagne par les pouvoirs publics rendant les déclarations de ces données obligatoires.

Le CIHEF réalise des estimations sur la base des déclarations disponibles.

- **Données des organisations économiques de producteurs**

Les groupements de producteurs bénéficient d'un soutien financier de FranceAgriMer qui s'inscrit dans le cadre d'un programme stratégique. À ce titre, elles fournissent annuellement à FranceAgriMer un état des surfaces, apports, ventes, stocks et prix minimum/maximum pour l'ensemble des produits apportés par les adhérents et commercialisés par les coopératives. Chaque produit a une définition très fine : nom de la plante, qualité, variété, partie utilisée ou transformée (feuilles, capitules, racines...), type de produit (sec, frais, huile essentielle...), spécialité (coupe infusette, 1ère qualité, mondée...), mode de culture (conventionnel, culture bio, cueillette...).

Les données issues de cet échantillon des structures de commercialisation ne sont cependant pas exhaustives et leur représentativité est hétérogène selon les produits. Elles permettent néanmoins d'approcher l'activité de la production organisée.

- **APAL**

L'APAL (Association des producteurs d'appellation d'origine contrôlée huile essentielle de lavande de Haute-Provence) est l'organisme de défense et de gestion (ODG) de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) Huile essentielle de lavande de Haute-Provence. Elle contribue à la mise en œuvre du cahier des charges du produit (spécificité, aire géographique, contrôle produit sensoriel et analytique...). Dans ce cadre, elle gère les données des opérateurs habilités. Les indicateurs disponibles sont le nombre de producteurs habilités, les surfaces déclarées, les quantités présentées et les quantités agréées.

- **Les échanges internationaux**

Les données fournies par Trade Data Monitor rassemblent les statistiques douanières de 120 pays selon les nomenclatures internationales et nationales. Pour l'analyse de ces données, quatre groupes de produits ont été constitués : plantes en l'état, huiles essentielles, parfums et produits pour la toilette, et enfin savons, détergents et produits d'entretien.

Pour les plantes en l'état, les rubriques douanières prises en compte sont les suivantes :

0909 21 00	Graines de coriandre, non broyées ni pulvérisées
0909 22 00	Graines de coriandre, broyées ou pulvérisées
0909 31 00	Graines de cumin, non broyées ni pulvérisées
0909 32 00	Graines de cumin, broyées ou pulvérisées
0909 61 00	Baies de genièvre et graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil, non broyées ni pulvérisées
0910 11 00	Gingembre, non broyé ni pulvérisé
0910 12 00	Gingembre, broyé ou pulvérisé
0910 20	Safran
0910 20 10	Safran, non broyé ni pulvérisé
0910 20 90	Safran, broyé ou pulvérisé
0910 30 00	Curcuma
0910 91	Mélanges d'épices
0910 91 05	Curry
0910 91 10	Mélanges d'épices non broyées ni pulvérisées
0910 91 90	Mélanges d'épices broyées ou pulvérisées
0910 99	Épices (sauf poivre du genre <i>Piper</i> , piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma et épices en mélanges)
0910 99 10	Graines de fenugrec
0910 99 31	Serpolet <i>Thymus serpyllum</i> , non broyé ni pulvérisé
0910 99 33	Thym, non broyé ni pulvérisé (à l'excl. du serpolet) NB : rubrique 09104013 jusqu'en 2007
0910 99 39	Thym, broyé ou pulvérisé
0910 99 50	Feuilles de laurier
0910 99 91	Épices, non broyées ni pulvérisées (sauf poivre du genre <i>Piper</i> , piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)
0910 99 99	Épices, broyées ou pulvérisées (sauf poivre du genre <i>Piper</i> , piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges).
0909 62 00	Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, broyées et pulvérisées
1211 50 00	Ephédra, fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
1211 90 86 (1211 90 85 avant 2012)	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca, de la paille de pavot, des espèces du genre Ephédra ainsi que des fèves de tonka)

Pour des raisons de simplification, l'agrégation des plantes des nomenclatures 0909 et 0910 sera nommée plantes aromatiques et celui de la nomenclature 1211, plantes médicinales.

Pour les huiles essentielles, les nomenclatures retenues sont les suivantes :

3301 12	Huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des essences de fleurs d'oranger)
3301 13	Huiles essentielles de citron, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 19	Huiles essentielles d'agrumes, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citron ou de lime)
3301 24	Huiles essentielles de menthe poivrée (<i>Mentha piperita</i>), déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 25	Huiles essentielles de menthes, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles de menthe poivrée [<i>Mentha piperita</i>])
3301 29	Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes ou de menthes)

Pour les savons, détergents et produits d'entretien, les nomenclatures utilisées ont été déterminées selon la Classification de Produit Française (CPF) 2041 :

(https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/etudes/methode/nomenclature.asp)

1520 00 00	Glycérol brut; eaux et lessives glycélineuses
3307 41 00	'Agarbatti' et autres préparations odoriférantes agissant par combustion
3307 49 00	Préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y.c. les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses (à l'excl. de l'agarbatti et des autres préparations odoriférantes agissant par combustion)
3401 19 00	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents (à l'excl. des produits de toilette, y.c. ceux à usages médicaux)
3401 20 10	Savons en flocons, en paillettes, en granulés ou en poudres
3401 20 90	Savons liquides ou pâteux
3402 11 10	Solution aqueuse contenant en poids $\geq 30\%$ mais $\leq 50\%$ d'alkyl[oxydi"benzènesulfonate"] de disodium (à l'excl. des savons)
3402 11 90	Agents de surface organiques, anioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons et d'une solution aqueuse contenant en poids $\geq 30\%$ mais $\leq 50\%$ d'alkyl[oxydi"benzènesulfonate"] de disodium)
3402 12 00	Agents de surface organiques, cationiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)
3402 13 00	Agents de surface organiques, non-ioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)
3402 19 00	Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons et des agents de surface anioniques, cationiques ou non-ioniques)
3402 20 20	Préparations tensio-actives, conditionnées pour la vente au détail (à l'excl. des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 20 90	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, conditionnées pour la vente au détail (à l'excl. des agents de surface organiques, des savons et des préparations tensio-actives ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 31 00	Acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels
3402 39 10	Solution aqueuse contenant en poids 30 à 50 % d'alkyl[oxydi(benzènesulfonate)] de disodium
3402 39 90	Agents de surface organiques, anioniques, même conditionnés pour la vente au détail [à l'exclusion des acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et de leurs sels et des solutions aqueuses contenant en poids 30 à 50 % d'alkyl[oxydi(benzènesulfonate)] de disodium]
3402 41 00	Agents de surface organiques, cationiques, même conditionnés pour la vente au détail
3402 42 00	Agents de surface organiques, non ioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des savons)
3402 49 00	Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des savons et des agents de surface anioniques, cationiques ou non ioniques)

3402 50 10	Préparations tensio-actives, conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 50 90	Préparations pour lessives, y compris les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des agents de surface organiques, des savons et des préparations tensio-actives ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 90 10	Préparations tensio-actives (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 90 90	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des savons, des préparations tensio-actives, des agents de surface organiques ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3404 20 00	Cires de poly"oxyéthylène" [polyéthylèneglycol]
3404 90 00	Cires artificielles et cires préparées (à l'excl. des cires de poly"oxyéthylène" [polyéthylèneglycols])
3405 10 00	Cirages, crèmes et préparations simil. pour l'entretien des chaussures ou du cuir, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)
3405 20 00	Encaustiques et préparations simil. pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)
3405 30 00	Brillants et préparations simil. pour carrosseries, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des brillants pour métaux et des cires artificielles et préparées du n° 3404)
3405 40 00	Pâtes, poudres et autres préparations à récurer, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations
3405 90 10	Brillants pour métaux, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations
3405 90 90	Brillants pour le verre, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations

Pour les parfums et produits pour la toilette, les nomenclatures utilisées ont été déterminées selon la Classification de Produit Française (CPF) 2042 :
(https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/etudes/methode/nomenclature.asp)

3303 00 10	Parfums (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)
3303 00 90	Eaux de toilette (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)
3304 10 00	Produits de maquillage pour les lèvres
3304 20 00	Produits de maquillage pour les yeux
3304 30 00	Préparations pour manucures ou pédicures
3304 91 00	Poudres pour le maquillage ou l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les poudres pour bébés et les poudres compactes (à l'excl. des médicaments)
3304 99 00	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer (à l'excl. des médicaments, des produits de maquillage pour les lèvres ou les yeux, des préparations pour manucures ou pédicures ainsi que des poudres, y.c. les poudres compactes)
3305 10 00	Shampooings
3305 20 00	Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanent
3305 30 00	Laques pour cheveux
3305 90 00	Préparations capillaires (à l'excl. des shampooings, des laques pour cheveux et des préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents)
3306 10 00	Dentifrices, préparés, même des types utilisés par les dentistes
3306 20 00	Fils utilisés pour nettoyer les espaces intermédiaires [fils dentaires], en emballages individuels de détail
3306 90 00	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y.c. les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers (à l'excl. des dentifrices et des fils utilisés pour nettoyer les espaces inter dentaires [fils dentaires])
3307 10 00	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après rasage
3307 20 00	Désodorisants corporels et antisudoraux
3307 30 00	Sels parfumés et autres préparations pour bains
3307 90 00	Dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, n.d.a.
3399 20 00	Marchandises du chapitre 33 transportées par la Poste ou par colis postaux (extra) / code reconstitué pour la diffusion statistique
3401 11 00	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et non tissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents, pour la toilette, y.c. ceux à usages médicaux
3401 30 00	Produits et préparations organiques tensioactifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon

1. Synthèse

La production

La filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) englobe la culture et la cueillette régulière de plus de 300 espèces et la commercialisation au stade production de plus de 1 000 produits.

En 2022, les surfaces cultivées en PPAM sont estimées à 64 887 ha pour un nombre de producteurs recensés (via les demandes d'aide PAC) de 6 527. Cette filière s'est caractérisée ces dernières années par une évolution particulière comparée à d'autres productions agricoles avec, entre 2015 (49 543 ha) et 2021 (67 513 ha), une croissance de 36 %. Cependant en 2022, les surfaces en PPAM ont cessé de croître et ont diminué d'environ 4 % par rapport à 2021.

Les exploitations ont des profils multiples, allant de la culture industrielle à de très petites exploitations en zones défavorisées ; les PPAM sont surtout des cultures de diversification pour de nombreuses exploitations.

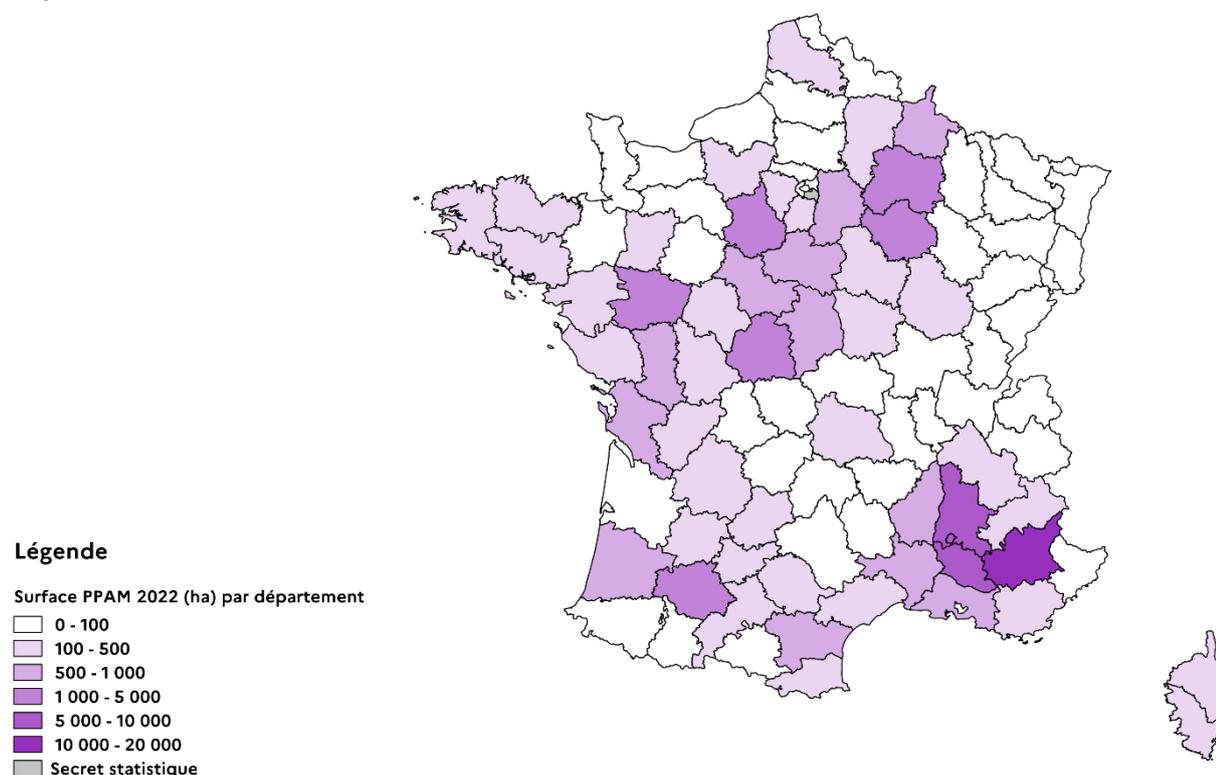
La part de l'agriculture biologique dans la filière PPAM est toujours aussi importante, avec 26 % des surfaces PPAM totales en 2022, en forte croissance depuis plusieurs années. Les surfaces certifiées bio et en conversion affichent 16 815 ha.

La localisation des PPAM

Les PPAM sont produites dans divers bassins :

- Les plantes à parfum sont cultivées majoritairement dans le Sud-Est et la Corse ;
- Les plantes aromatiques sont localisées en Bretagne, dans le bassin parisien et dans le Sud-Est ;
- Les plantes médicinales sont cultivées sur la diagonale allant des pays de la Loire à la Champagne-Ardenne ;
- Les plantes issues de la cueillette se retrouvent dans l'ensemble des massifs montagneux de la métropole (Vosges, Pyrénées, Massif Central, Alpes, etc.).

Répartition des surfaces PPAM en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

L'aval de la filière

Les transformations des PPAM sont très diverses et alimentent plusieurs secteurs d'activités qui les regroupent selon leur usage principal : la parfumerie dont la parfumerie fonctionnelle, la cosmétique, l'aromathérapie, les épices, l'herboristerie, les compléments alimentaires, l'homéopathie, l'allopathie...

L'année 2022 est encore très particulière pour les différents marchés français en cette période post pandémie de la Covid-19 et les marchés des PPAM sont très hétérogènes selon les circuits de distribution. Ainsi, la GMS et le circuit bio connaissent de fortes baisses de chiffre d'affaires liées à l'inflation et à la diminution plus générale de fréquentation. Par contre la pharmacie, circuit de référence pour les produits de santé, reste dans une dynamique de hausse.

Tendances de certains marchés français (non exhaustif) par secteur d'utilisation

Marchés		Chiffre d'affaires en France en 2021	Chiffre d'affaires en France en 2022	Tendance globale 2022 en France
Compléments alimentaires		2,5 Md€	2,6 Md€	
Gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie		3,8 M€	3,8 M€	
Huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie	Global	204 M€	215 M€	
	Bio	90 M€	94 M€	
Huiles essentielles en magasins bio		26 M€	21 M€	
Infusions en GMS, magasins hard-discount et de proximité	Global	208 M€	201 M€	
	Bio	92 M€	84 M€	
Infusions en magasins bio		47 M€	37 M€	
Infusions en pharmacie et parapharmacie	Global	26 M€	28 M€	
	Bio	17 M€	20 M€	
Épices en magasins bio		18 M€	16 M€	
Herbes de Provence en GMS, magasins hard-discount et de proximité	Global	14,1 M€	13,3 M€	
	Label Rouge	2,1 M€	1,8 M€	
	Bio	971 000 €	723 000 €	
Thym en GMS, magasins hard-discount et de proximité	Global	7,8 M€	7,1 M€	
	IGP	417 000 €	508 000 €	
	Bio	735 000 €	417 000 €	
Plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard-discount et de proximité	Global	18,7 M€	19,4 M€	
	Bio	2,9 M€	2,9 M€	
Arômes alimentaires		679 M€	730 M€	

Sources : Synadiet, SNIAA, FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company, de Circana et de BIOANALYTICS@GOOD

Le commerce extérieur

Pour les plantes en l'état, la France importe davantage qu'elle n'exporte. Les exportations sont évaluées à 13 790 tonnes et 99,8 millions d'euros en 2022. Sensiblement constantes en volume depuis dix ans, leur valeur est croissante sur cette même période (+ 21 %). Les importations sont en forte augmentation (+ 45 % en volume et + 81 % en valeur sur dix ans) atteignant 49 236 tonnes et 233 millions d'euros en 2022.

La France a importé 8 737 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 407 millions d'euros en 2022. Même si les volumes importés sont assez variables d'une année sur l'autre, ils sont globalement en hausse sur les dix dernières années. Dépendant du prix des huiles essentielles, la valeur des importations ne suit pas systématiquement cette tendance haussière. Les exportations atteignent, en 2022, 5 645 tonnes pour 369 millions d'euros. Elles sont globalement en hausse ces dix dernières années que ce soit en volume (+ 42,2 % depuis 2013) ou en valeur (+ 76,4 % depuis 2013), et ce malgré la baisse enregistrée en 2019. Cependant, en valeur, la balance commerciale du secteur des huiles essentielles de la France est légèrement déficitaire en 2022 alors qu'elle était excédentaire ces dernières années.

À noter que ces flux de matières premières (huiles essentielles et plantes à l'état) ne rendent pas compte de la totalité de la filière. En effet, les PPAM sont fréquemment incorporées dans différents produits finis comme les parfums, cosmétiques et produits d'entretien pour lesquels la balance commerciale est très excédentaire. Il y a également une multitude de produits (compléments alimentaire, etc.) dont il n'existe pas de données publiques disponibles.

2. La production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)

2.1 La culture de PPAM

La filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales comporte une grande variété d'espèces qui alimentent les branches pharmaceutique et agroalimentaire ainsi que les secteurs de la parfumerie et de la cosmétique.

L'information présentée dans cette partie ne porte que sur la France métropolitaine.

2.1.1 Évolution des surfaces

La culture de PPAM représente, en France métropolitaine, 64 887 ha en 2022 soit moins de 1 % des surfaces agricoles françaises. Cette filière s'est caractérisée ces dernières années par une évolution particulière par rapport à d'autres productions agricoles avec, entre 2015 (49 543 ha) et 2021 (67 513 ha), une croissance de 36 %. Cependant en 2022, les surfaces en PPAM ont cessé de croître et ont diminué d'environ 4 % par rapport à 2021.

Évolution des surfaces en PPAM déclarées en France métropolitaine de 2017 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

2.1.2 Évolution du nombre d'exploitations produisant des PPAM

Une partie des exploitations productrices de PPAM ne demande pas d'aides relatives à la PAC et ne fait aucune déclaration. Cela concerne notamment les petites exploitations, les viticulteurs et les arboriculteurs. De ce fait, le nombre de déclarants ne représente pas la totalité des producteurs de PPAM. Il permet cependant de définir les tendances d'évolution.

Le nombre d'exploitations recensées en PPAM suit approximativement l'évolution constatée au point précédent pour les superficies. Il a ainsi fortement augmenté jusqu'en 2021 (+ 25 % depuis 2017) et est en légère baisse en 2022.

Évolution du nombre d'exploitations déclarant des PPAM à la PAC de 2017 à 2022

Année	Nombre de déclarants
2017	5 209
2018	5 276
2019	5 688
2020	6 098
2021	6 527
2022	6 499

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

2.1.3 Typologie des exploitations

Pour la très grande majorité des exploitations, les PPAM sont des cultures de diversification. En effet, environ 78 % des producteurs déclarants qui cultivent des PPAM consacrent moins de 20 % de leur SAU à ces plantes. Toutefois près de 10 % sont spécialisés (part consacrée aux PPAM > 50 % de leur SAU) : il s'agit principalement d'exploitations de petite taille (< 20 ha).

Part de la culture de PPAM dans la surface agricole utile (SAU) des exploitations en 2022

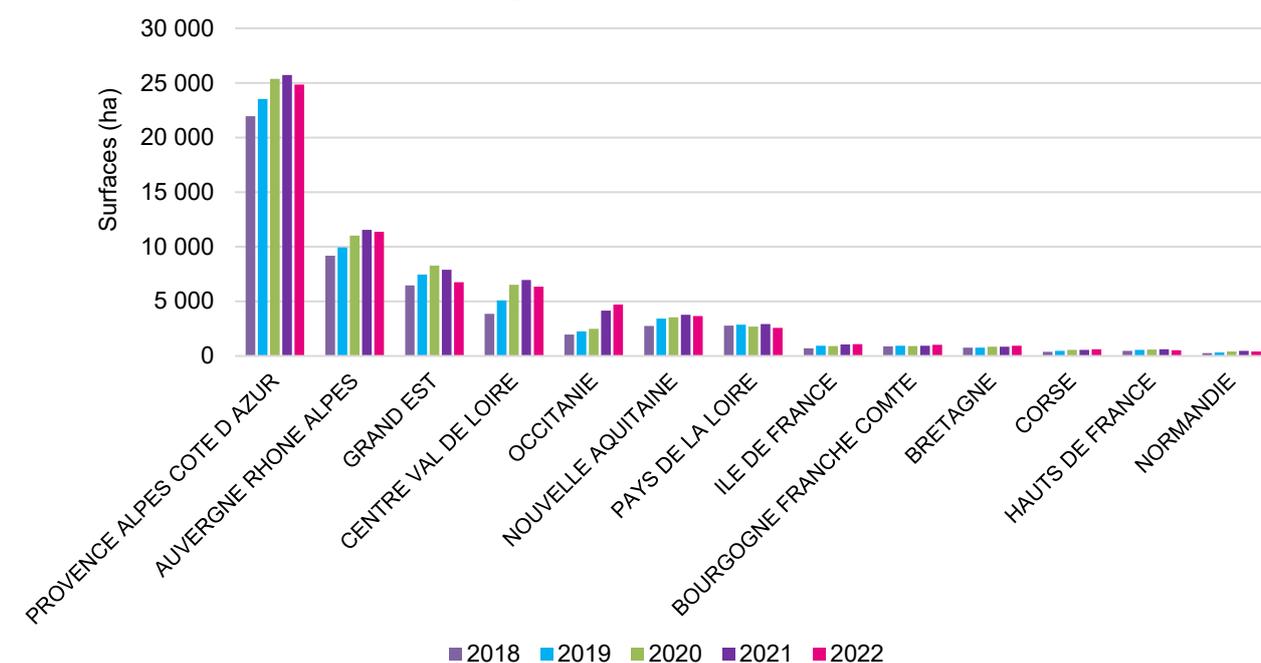
Part de PPAM dans la SAU	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Superficie (ha) totale de la catégorie
0 - 5 %	2 893	44,5 %	7 264
5 - 10 %	1 299	20,0 %	11 965
10 - 20 %	871	13,4 %	9 829
20 - 30 %	375	5,8 %	5 613
30 - 40 %	240	3,7 %	5 215
40 - 50 %	211	3,2 %	5 584
50 - 60 %	163	2,5 %	5 633
60 - 70 %	140	2,2 %	4 894
70 - 80 %	96	1,5 %	3 626
80 - 90 %	77	1,2 %	3 026
90 - 100 %	134	2,1 %	2 237

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

2.1.4 Localisation par région

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région qui comporte le plus de surfaces en PPAM. Elle est suivie par les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Grand-Est. L'évolution dans les principales régions est identique à celle au niveau national. Cependant on constate que pour la Corse, la Bretagne, la Bourgogne-Franche-Comté, l'Île-de-France et l'Occitanie, les productions sont en augmentation non seulement ces cinq dernières années mais aussi en 2022.

Évolution des surfaces en PPAM par région de 2018 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Provence-Alpes-Côte d'Azur

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède, en 2022, un peu moins de 25 000 ha de PPAM, localisées pour 94 % dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse. Il s'agit principalement de plantes destinées à la production d'huiles essentielles (lavande, lavandin, sauge sclarée, immortelle (héliochryse), fenouil amer, etc.). S'y ajoutent les plantes aromatiques typiques de la zone méditerranéenne : le thym, la sarriette, l'origan et le romarin. Outre la production de plantes sèches, une partie de ces dernières est également transformée en huiles essentielles.

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Provence-Alpes-Côte d'Azur de 2020 à 2022

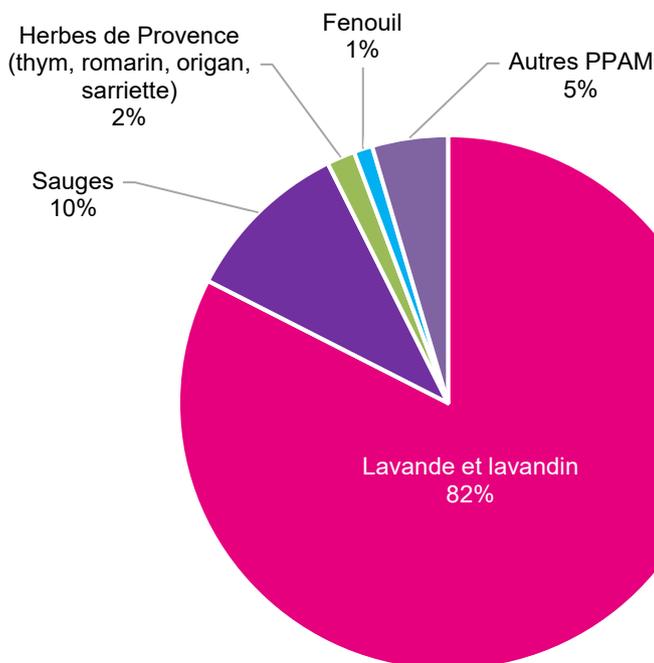
	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
04 Alpes-de-Haute-Provence	17 229	17 084	16 355	538	532	527
84 Vaucluse	7 118	7 361	7 052	422	442	441
13 Bouches-du-Rhône	350	426	514	71	75	72
05 Hautes-Alpes	412	454	459	81	92	98
83 Var	217	332	440	60	68	77
06 Alpes-Maritimes	41	78	23	18	18	18
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	25 366	25 735	24 842	1 152	1 187	1 197

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La région PACA compte 1 200 exploitations déclarantes cultivant des PPAM, dont 22 % sont spécialisées dans cette production et plus particulièrement dans la culture de plantes à parfum.

À l'inverse, plus de la moitié des exploitations (53 %) consacrent moins de 20 % de leurs surfaces à ces cultures.

Répartition des surfaces de PPAM en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Auvergne-Rhône-Alpes

L'Auvergne-Rhône-Alpes approche les 11 400 ha de PPAM dont environ 10 000 se situent dans le département de la Drôme. Les plantes cultivées sont principalement la lavande et le lavandin (84 % de la surface) ainsi que des plantes aromatiques (basilic, thym, menthe, romarin, sarriette, etc.).

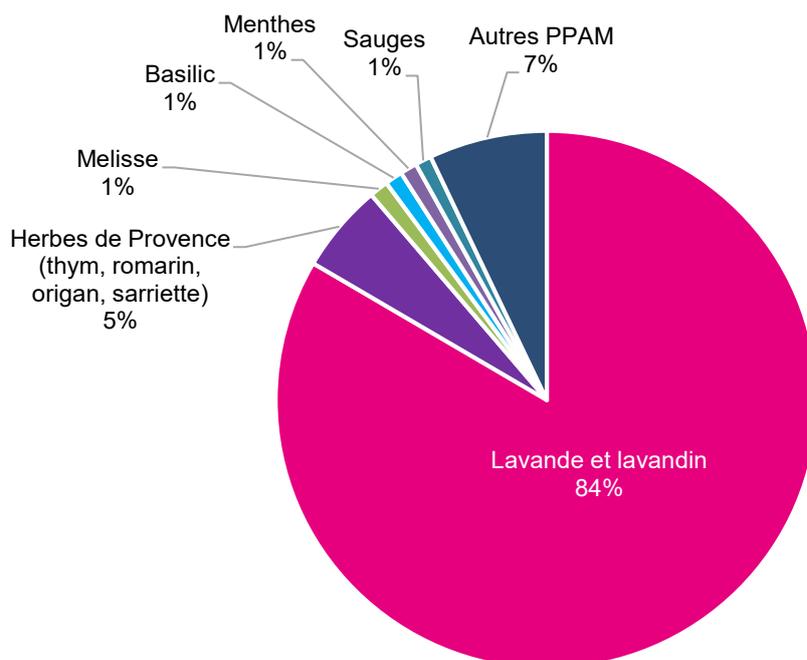
Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Auvergne-Rhône-Alpes de 2020 à 2022

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
26 Drôme	9 764	10 096	9 937	924	953	952
07 Ardèche	777	872	880	153	165	169
38 Isère	209	227	200	45	62	66
63 Puy-de-Dôme	121	170	181	39	53	54
69 Rhône	66	67	59	31	30	27
03 Allier	38	35	35	18	17	18
42 Loire	18	25	32	22	25	22
43 Haute-Loire et 15 Cantal	11	19	30	14	25	29
01 Ain	14	15	24	13	16	13
73 Savoie et 74 Haute-Savoie	10	14	11	13	19	18
Auvergne-Rhône-Alpes	11 028	11 540	11 389	1 266	1 358	1 360

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Auvergne-Rhône-Alpes est la région qui comptabilise le plus d'exploitations en PPAM à la PAC. La typologie de ces exploitations est assez similaire à celle de la région PACA. Ainsi, 14 % des producteurs de PPAM sont spécialisés dans la culture de plantes à parfum alors qu'environ 64 % y consacrent moins de 20 % de leur SAU, préférant les cultures fourragères, céréalières, arboricoles et/ou viticoles.

Répartition des surfaces de PPAM en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Grand-Est

La région Grand-Est compte un peu moins de 7 000 ha de PPAM. Il s'agit principalement des plantes médicinales et notamment du pavot. Au niveau de la région, cette plante destinée à l'industrie pharmaceutique est cultivée dans les départements de l'Aube, la Marne et les Ardennes.

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Grand-Est de 2020 à 2022

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
10 Aube	4 558	4 334	3 999	381	375	341
51 Marne	2 518	2 415	1 837	223	207	182
08 Ardennes	890	869	643	96	94	84
67 Bas-Rhin	75	79	97	52	62	70
55 Meuse	32	41	54	24	30	28
68 Haut-Rhin	15	27	38	22	23	26
88 Vosges	126	49	34	31	16	15
54 Meurthe-et-Moselle	23	45	30	7	18	14
57 Moselle	8	16	19	8	10	11
52 Haute-Marne	22	25	10	9	11	9
GRAND-EST	8 266	7 901	6 760	844	837	774

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Centre-Val de Loire

La région Centre-Val de Loire possède, en 2022, environ 6 300 ha de PPAM. La culture du lavandin, apparue ces dernières années, y représente 21 % de la surface en 2022. Les autres plantes sont principalement la coriandre (20 %), le persil (7 %), le chardon marie (2 %) et le pavot.

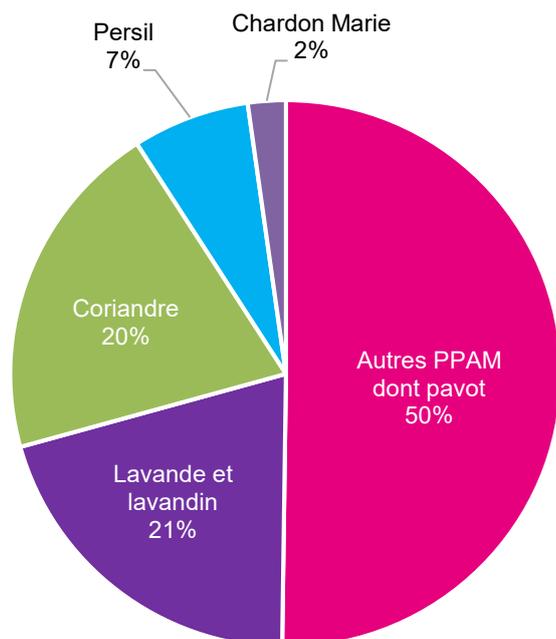
Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Centre-Val de Loire de 2020 à 2022

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
36 Indre	1 564	1 893	1 876	88	102	106
28 Eure-et-Loir	1 497	1 762	1 842	149	164	176
41 Loir-et-Cher	882	810	818	95	93	93
18 Cher	1 574	1 508	783	98	90	55
45 Loiret	822	745	777	104	104	101
37 Indre-et-Loire	183	249	244	35	42	43
CENTRE-VAL DE LOIRE	6 523	6 967	6 338	556	583	565

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Dans la région Centre-Val de Loire, la production de PPAM est assurée par 565 exploitations de type céréalier qui se sont diversifiées en PPAM (96 % ont moins de 30 % de leur SAU en PPAM).

Répartition des surfaces de PPAM en Centre-Val de Loire en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Occitanie

La production de PPAM en Occitanie s'est très fortement développée ces trois dernières années (+ 89 % de 2020 à 2022) et occupe une surface de 4 700 ha en 2022. C'est la coriandre qui est la principale culture avec 47 % de la superficie totale. Suivent la lavande et le lavandin (27 %) puis des plantes aromatiques (persil, thym, etc.).

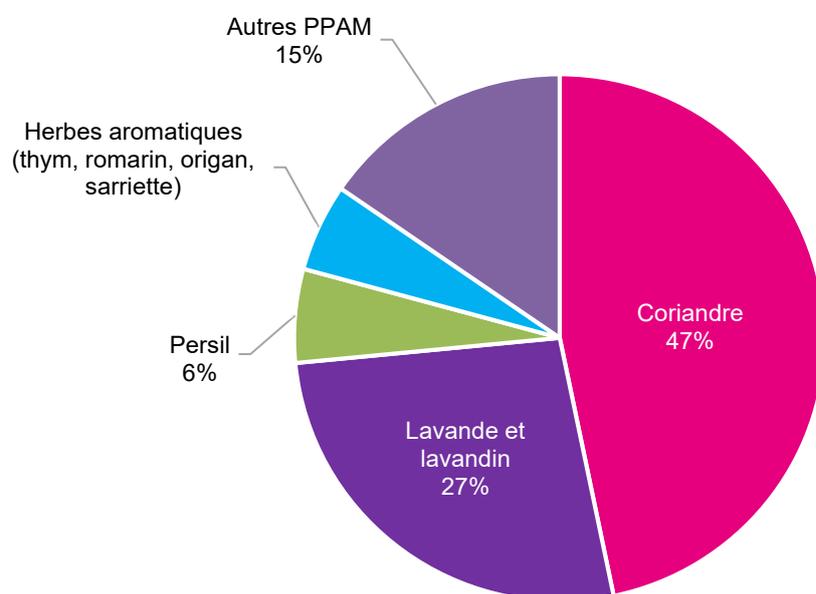
Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Occitanie de 2020 à 2022

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
32 Gers	470	1 466	1 607	83	120	141
30 Gard	666	773	814	118	139	142
11 Aude	374	476	526	73	90	89
31 Haute-Garonne	189	300	476	50	56	68
82 Tarn-et-Garonne	161	348	323	35	49	55
46 Lot	146	211	294	64	72	76
34 Hérault	151	181	190	48	56	74
81 Tarn	154	187	156	40	50	50
66 Pyrénées-Orientales	117	137	126	37	49	44
09 Ariège	15	13	90	16	17	19
12 Aveyron	36	48	58	26	24	28
65 Hautes-Pyrénées	1	7	34	5	9	13
48 Lozère	10	13	13	18	21	22
OCCITANIE	2 491	4 161	4 706	607	740	806

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

800 exploitations en Occitanie ont déclaré produire des PPAM en 2022. Ce sont des exploitations en général non spécialisées et de typologies très variées (polyculture élevage, céréales et/ou oléoprotéagineux, etc.). Seulement 7 % sont spécialisées, majoritairement de petite taille (< 20 ha).

Répartition des surfaces de PPAM en Occitanie en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Nouvelle-Aquitaine

Près de 3 700 ha de PPAM sont cultivés en Nouvelle-Aquitaine. Environ 80 % sont des plantes médicinales, dont le pavot et 10 % sont occupés par la coriandre, les 10 % restants étant des plantes aromatiques (persil, le thym, etc.).

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Nouvelle-Aquitaine de 2020 à 2022

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
17 Charente-Maritime	1 002	967	905	116	105	114
79 Deux-Sèvres	615	734	708	81	100	94
40 Landes	551	529	570	43	49	54
86 Vienne	372	371	481	63	73	75
16 Charente	427	518	406	62	72	55
47 Lot-et-Garonne	167	216	254	68	72	75
24 Dordogne	207	247	122	51	58	58
33 Gironde	102	74	88	21	23	27
87 Haute-Vienne	23	53	52	15	19	22
64 Pyrénées-Atlantiques	19	29	40	28	29	32
19 Corrèze	17	22	21	10	16	16
23 Creuse	27	28	19	13	16	13
NOUVELLE-AQUITAINE	3 528	3 787	3 665	566	628	631

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Pays de la Loire

La majorité des PPAM produites dans les Pays de la Loire, notamment le pavot, la camomille et les psylliums, sont des plantes médicinales. Des plantes aromatiques y sont également cultivées dont le persil. Ces productions sont plutôt concentrées dans le département du Maine-et-Loire.

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC dans les Pays de la Loire de 2020 à 2022

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
49 Maine-et-Loire	1 750	1 914	1 738	237	246	223
85 Vendée	591	553	341	75	79	59
44 Loire-Atlantique	247	283	301	33	41	48
53 Mayenne	25	114	106	13	15	15
72 Sarthe	85	50	93	17	15	27
PAYS DE LA LOIRE	2 698	2 914	2 579	374	395	369

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Environ 370 exploitations sont dénombrées à la PAC en 2022. Parmi celles-ci, seulement 6 % sont spécialisées dans la production de PPAM (part des PPAM dans la SAU > 50 %). À l'inverse, 73 % des producteurs consacrent moins de 10 % de leur SAU à cette production. En effet les PPAM sont, principalement dans cette région, une culture de diversification pour des exploitations de type céréalier ou polyculture-élevage.

Île-de-France

La région Île-de-France approche les 1 100 ha de PPAM en 2022, dont 19 % de lavandin. La culture est apparue dans cette région en 2020 et s'est fortement développée en 2021 alors que des cultures de plantes aromatiques (persil, estragon, menthe, etc.) y sont ancrées de manière historique.

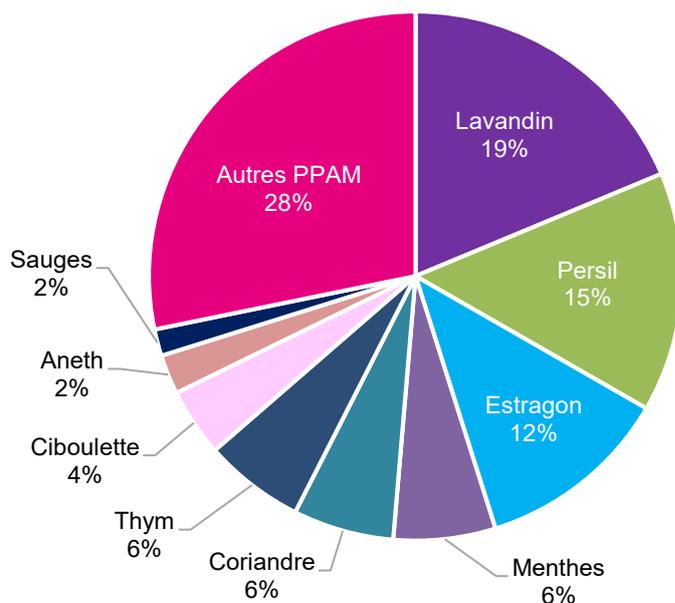
Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Île-de-France de 2020 à 2022

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
77 Seine-et-Marne	471	535	550	59	67	61
78 Yvelines	260	239	250	24	25	21
91 Essonne	148	226	244	33	43	40
94 Val-de-Marne et 95 Val-d'Oise	32	45	39	19	20	19
ÎLE-DE-FRANCE	911	1 045	1 082	132	151	138

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En Île-de-France, la production de PPAM est assurée par environ 140 exploitations de type céréalier qui ont une diversification en PPAM (93 % consacrent moins de 20 % de leur SAU aux PPAM).

Répartition des surfaces de PPAM en Île-de-France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Bourgogne-Franche-Comté

La production de PPAM en Bourgogne-Franche-Comté dépasse les 1 000 ha en 2022. La région est connue pour sa production de bourgeons de cassis à destination de l'extraction pour la parfumerie et l'aromatique ainsi que la gemmothérapie. Outre cette production, elle possède aussi des cultures de plantes aromatiques et médicinales.

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Bourgogne-Franche-Comté de 2020 à 2022

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
21 Côte-d'Or	478	491	463	64	72	69
89 Yonne et 90 Territoire de Belfort	134	202	262	27	35	31
58 Nièvre	58	70	100	12	14	13
39 Jura	108	49	67	16	13	15
70 Haute-Saône	66	56	60	9	7	8
71 Saône-et-Loire	73	59	59	16	17	15
25 Doubs	4	9	12	7	7	7
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	921	936	1 024	149	161	156

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En Bourgogne-Franche-Comté, près de 160 exploitations ont déclaré produire des PPAM en 2022. Ce sont des exploitations très diversifiées avec cependant une orientation grandes cultures et production fourragère (élevage). 87 % possèdent moins de 20 % de leur SAU consacrée aux PPAM.

Bretagne

La Bretagne produit de multiples plantes aromatiques dont les plus importantes sont le persil et la ciboulette. Les surfaces de PPAM approchent 950 ha en 2022.

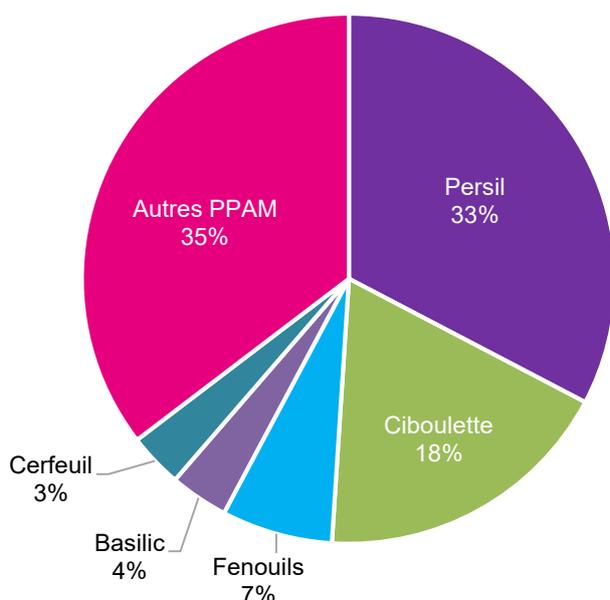
Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Bretagne de 2020 à 2022

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
29 Finistère	476	487	480	103	103	107
22 Côtes-d'Armor	172	200	255	36	45	55
56 Morbihan	175	111	154	44	38	43
35 Ille-et-Vilaine	20	44	50	22	27	27
BRETAGNE	843	842	939	204	212	230

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Dans cette région, 230 exploitations ont déclaré une production de PPAM en 2022. Il s'agit d'exploitations globalement de profil polyculture élevage avec, pour 86 % d'entre elles, moins de 20 % de la SAU en PPAM (et pour 71 % moins de 10 %).

Répartition des surfaces de PPAM en Bretagne en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Corse

Les surfaces en PPAM, de 600 ha en 2022 et plutôt localisées dans le nord de la Corse, sont principalement consacrées à l'hélichryse, cultivée pour son huile essentielle.

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Corse de 2020 à 2022

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
2B Haute-Corse	383	386	419	50	53	56
2A Corse-du-Sud	170	174	188	41	36	41
CORSE	553	560	608	91	89	97

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Hauts-de-France

Environ 540 ha de PPAM sont cultivés dans la région Hauts-de-France et 70 % sont des plantes médicinales, dont le pavot. Les 30 % restants sont des plantes aromatiques (persil, coriandre, etc.). À signaler dans cette région hors statistiques, des productions d'alliacées qui sont destinées à l'extraction d'huiles essentielles.

Évolution des surfaces PPAM (ha) et du nombre de déclarants PAC dans les Hauts-de-France de 2020 à 2022

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
02 Aisne	291	263	206	36	37	34
62 Pas-de-Calais	116	125	129	30	37	34
60 Oise	80	112	85	24	29	24
59 Nord	76	77	84	47	47	47
80 Somme	35	34	35	24	32	29
HAUTS-DE-FRANCE	599	612	539	161	180	167

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Pour les exploitations de Hauts-de-France, les PPAM sont produites en complément de cultures céréalières mais aussi de betteraves et de pommes de terre.

Normandie

La région de Normandie compte 420 ha de PPAM principalement localisés dans l'Eure et la Seine-Maritime. Ce sont en très grande majorité des plantes aromatiques dont la plus cultivée est le fenouil, avec 160 ha en 2022.

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Normandie de 2020 à 2022

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
27 Eure	176	179	242	28	30	42
76 Seine-Maritime	111	87	95	32	31	24
61 Orne	81	136	33	11	18	15
50 Manche	28	32	31	22	23	26
14 Calvados	10	29	17	9	16	17
NORMANDIE	406	464	418	102	118	124

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

2.1.5 Production par plante

Les surfaces de lavande, de lavandin et de coriandre, responsables du fort développement des PPAM ces dernières années, sont en baisse. La culture de pavot œillette a diminué dans le même temps d'au moins un millier d'hectares. À l'inverse, la culture de plusieurs plantes aromatiques (thym, ciboulette, estragon, fenouil, menthe, persil et sarriette) continue de progresser.

Évolution des surfaces par plante en France métropolitaine de 2017 à 2022

Surface (ha)	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2022
Aneth	266	216	261	181	221	175
Angélique	76	124	169	190	179	149
Anis	51	3	5	9	75	80
Bardane	18	12	11	11	5	9
Basilic	180	142	139	210	209	204
Bleuet	22	63	47	63	67	51
Camomilles	574	452	376	373	316	242
Carvi	4	3	7	2	2	6
Cerfeuil	31	27	40	40	62	51
Chardon marie	193	241	249	300	300	244
Ciboulette	199	219	234	220	190	226
Coriandre	1 694	1 056	1 850	3 354	4 695	4 244
Estragon	228	188	227	197	221	271
Fenouils	452	389	456	476	632	778
Lavande/Lavandin	24 445	25 617	27 946	30 906	33 094	32 838
Marjolaine/Origan	99	122	157	186	214	213
Mauve	25	9	13	18	25	35
Mélisse	237	238	250	283	260	237
Menthes	339	321	315	315	360	398
Millepertuis	48	43	13	11	9	13
Ortie	13	31	29	31	31	27
Oseille	19	24	35	33	33	31
Persil	1 499	1 613	1 535	1 379	1 428	1 504
Plantain psyllium	24	12	20	15	72	182
Psyllium noir de Provence	143	154	147	132	74	96
Romarin	112	122	146	184	204	196
Sarriette	86	86	93	96	103	114
Sauges	3 379	3 501	3 569	3 520	3 159	2 796
Thym	545	588	665	794	955	1 057
Valériane	11	39	21	18	32	43
Autres PPAM (dont pavot)	16 077	16 765	19 529	20 587	20 236	18 376
TOTAL PPAM	51 089	52 421	58 551	64 132	67 462	64 887

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Lavande et lavandin

La lavande et le lavandin sont les cultures les plus répandues dans la filière PPAM en France métropolitaine. Leurs surfaces représentent 32 838 ha en 2022. Elles sont localisées à 90 % dans le Sud-Est de la France et notamment dans trois départements : les Alpes-de-Haute-Provence (13 101 ha), la Drôme (8 574 ha) et le Vaucluse (6 388 ha).

Ces dernières années, les surfaces ont fortement augmenté (+ 57 % entre 2015 et 2021). Elles ont non seulement beaucoup progressé dans les grands bassins de production (Plateau de Valensole, Plateau d'Albion, etc.) mais se sont également étendues autour de ces bassins ainsi que dans de nouvelles zones, comme la région Centre-Val de Loire.

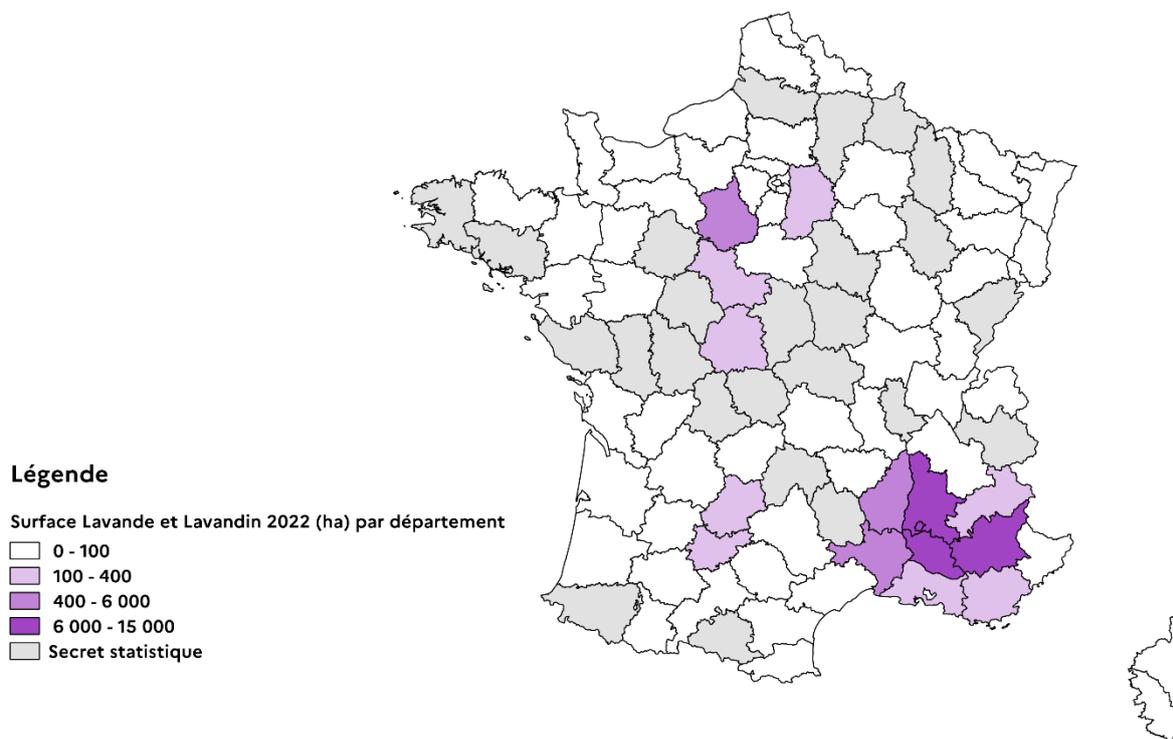
En 2022, les superficies en lavande et lavandin sont en baisse légère de 256 ha. Cependant, l'évolution n'est pas la même dans tous les territoires : il est constaté une diminution dans les grands bassins de production (Plateaux d'Albion et de Valensole, etc.) alors que des progressions sont enregistrées dans les récentes zones de production.

Évolution des surfaces en lavande et lavandin et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	20 922	1 352
2016	22 213	1 402
2017	24 445	1 498
2018	25 620	1 593
2019	27 946	1 750
2020	30 906	1 959
2021	33 094	2 138
2022	32 838	2 194

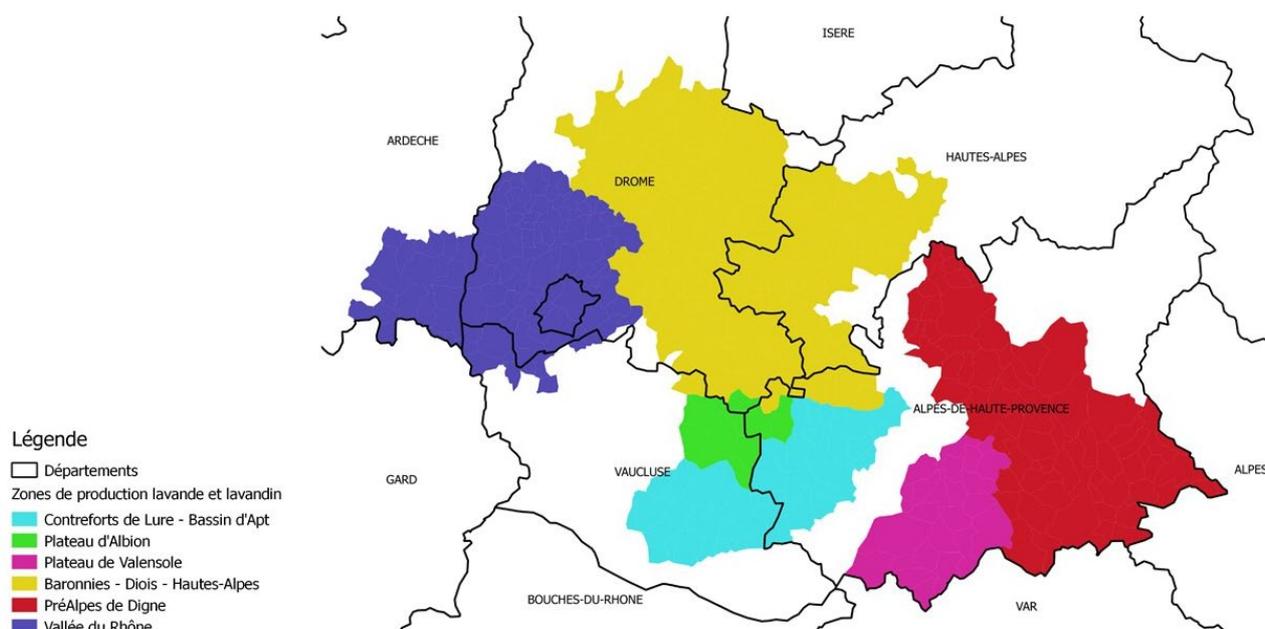
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Localisation des cultures de lavande et de lavandin en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Localisation des principales zones de production de lavande et de lavandin en France



Source : FranceAgriMer

Évolution des surfaces de lavande et de lavandin par zone de production de 2018 à 2022

Surface lavande et lavandin (ha)	2018	2019	2020	2021	2022
Plateau de Valensole	7 304	7 562	8 122	8 290	7 965
Autres zones	1 749	2 678	4 035	5 695	6 364
Vallée du Rhône	4 792	5 212	5 739	5 928	5 742
Plateau d'Albion	5 272	5 571	5 553	5 525	5 132
Contreforts de Lure - Bassin d'Apt	3 482	3 649	3 865	3 929	3 862
Baronnies – Diois- Hautes-Alpes	2 829	3 054	3 334	3 467	3 512
Préalpes de Digne	189	219	258	260	261
TOTAL GÉNÉRAL	25 617	27 946	30 906	33 094	32 838

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Selon les données du CIHEF, les productions d'huiles essentielles, destination première de la lavande et du lavandin, ont atteint des records en 2020 et 2021 avec 2 100 tonnes pour le lavandin et 159 tonnes pour la lavande. En 2022, les productions ont chuté de 21 % pour la lavande et de 19 % pour le lavandin. Bien plus qu'à la légère diminution des surfaces, cette évolution est liée aux conditions climatiques, qui sont de manière récurrente devenues défavorables (gel, sécheresse, fortes chaleurs au moment de la floraison), et aux attaques de ravageurs de plus en plus conséquentes (cécidomyies, etc.) auxquelles doivent faire face les producteurs. En outre, avec une situation du marché décourageante, de nombreuses parcelles n'ont pas été récoltées en 2022.

Évolution de la production d'HE de lavande et de lavandin en tonne de 2015 à 2022

Essence (t)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Lavande	82	109	110	117	121	159	152	120
Lavandin	1 374	1 439	1 375	1 470	1 460	2 090	2 100	1 700

Source : CIHEF

- Coriandre

La production de coriandre a connu, entre 2018 et 2021, une très forte progression (+ 345 %) pour atteindre une superficie de 4 695 ha.

Les surfaces de coriandre en France sont principalement dédiées à la production de graines (à des fins alimentaires) et de semences. Cette culture s'est particulièrement développée en région Centre-Val de Loire à partir de 2019 et en Occitanie depuis 2021.

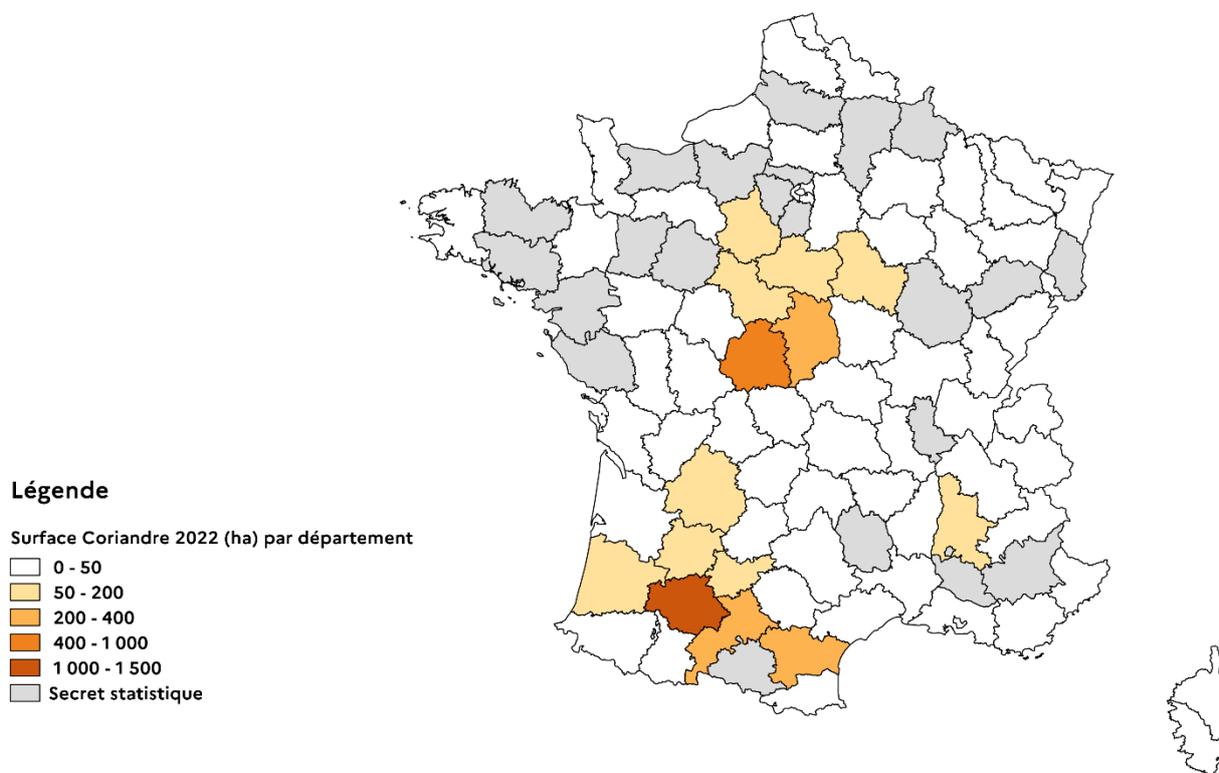
En 2022, la surface est de 4 244 ha soit en baisse de 9,6 % par rapport à 2021. Cependant, l'évolution n'est pas identique entre les deux régions productrices : les superficies en Centre-Val de Loire ont diminué de 30,1 % alors que celles en Occitanie ont augmenté de 24,8 %.

Évolution des surfaces en coriandre et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	1 428	198
2016	3 158	310
2017	1 694	250
2018	1 056	186
2019	1 850	226
2020	3 354	344
2021	4 695	378
2022	4 244	364

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Localisation des cultures de coriandre en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Persil

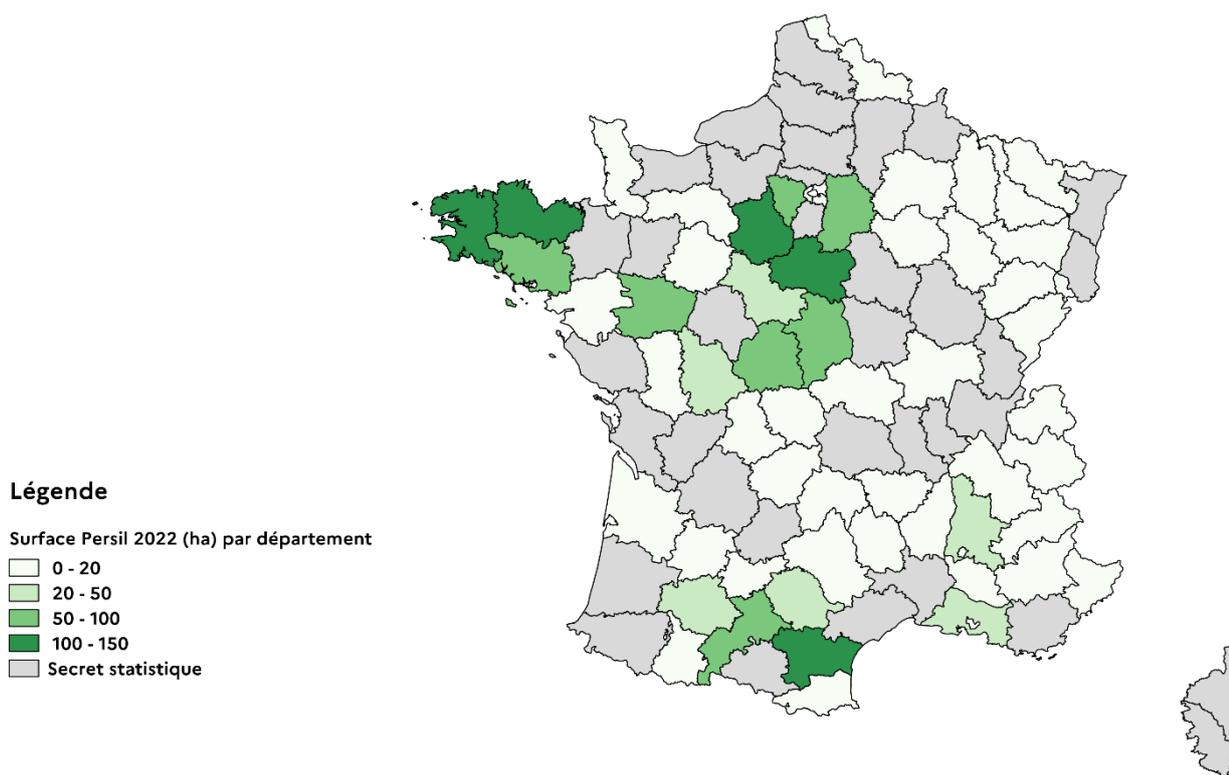
Les surfaces de persil en France sont principalement destinées à la production d’herbes aromatiques sous différentes formes (fraîches, sèches, surgelées, etc.) mais aussi de semences. Les cultures sont particulièrement ancrées dans les régions Centre-Val de Loire, Bretagne et Occitanie. La production de persil est plutôt constante depuis 2015 avec des surfaces oscillant entre 1 300 et 1 600 ha. En 2022, elle est de 1 504 ha.

Évolution des surfaces en persil et du nombre d’exploitations en France de 2015 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	1 301	352
2016	1 301	322
2017	1 499	375
2018	1 613	378
2019	1 535	356
2020	1 379	343
2021	1 428	333
2022	1 504	332

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Localisation des cultures de persil en France en 2022



Source : FranceAgriMer d’après les données de l’ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Thym**

La culture de thym s'élevé à 1 057 ha en 2022. Elle se situe en majorité dans le sud-est de la France et notamment dans la Drôme (345 ha). Outre le thym sec et frais, l'huile essentielle est produite en quantité significative à partir des diverses variétés de cette plante.

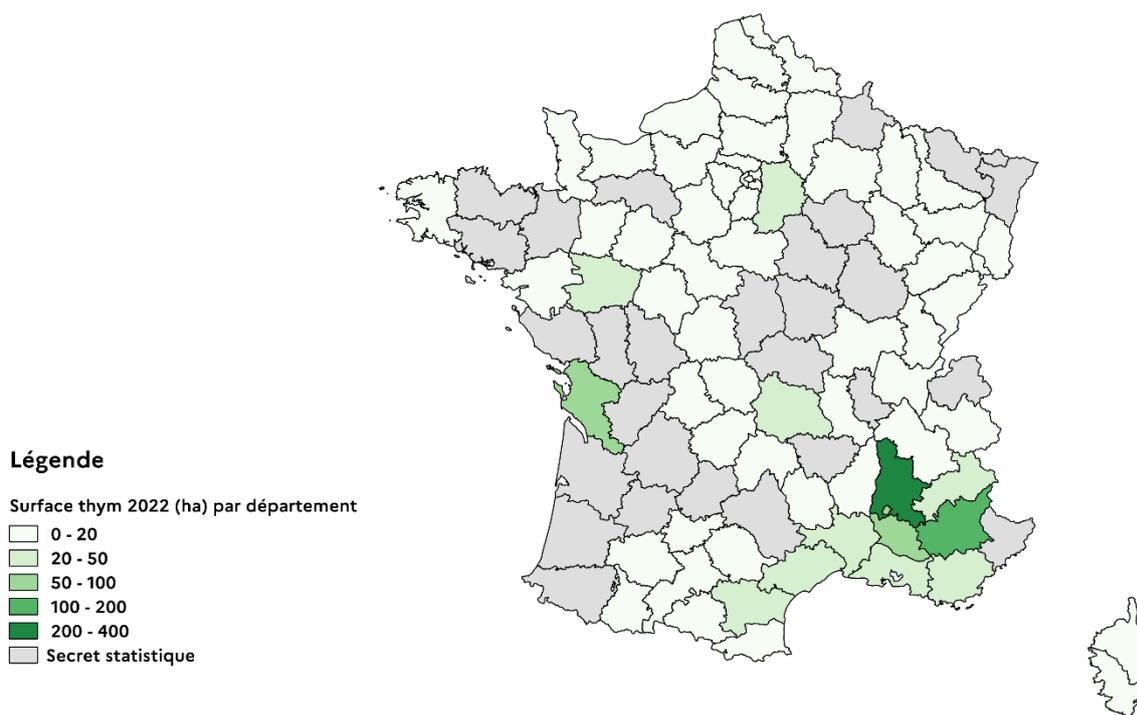
La production a fortement progressé ces dernières années. Les surfaces ont augmenté de 178 % entre 2015 et 2022 et le nombre de déclarants de 122 %.

Évolution des surfaces en thym et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	380	213
2016	442	230
2017	545	298
2018	588	318
2019	665	354
2020	794	391
2021	955	466
2022	1 057	472

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Localisation des cultures de thym en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Fenouils

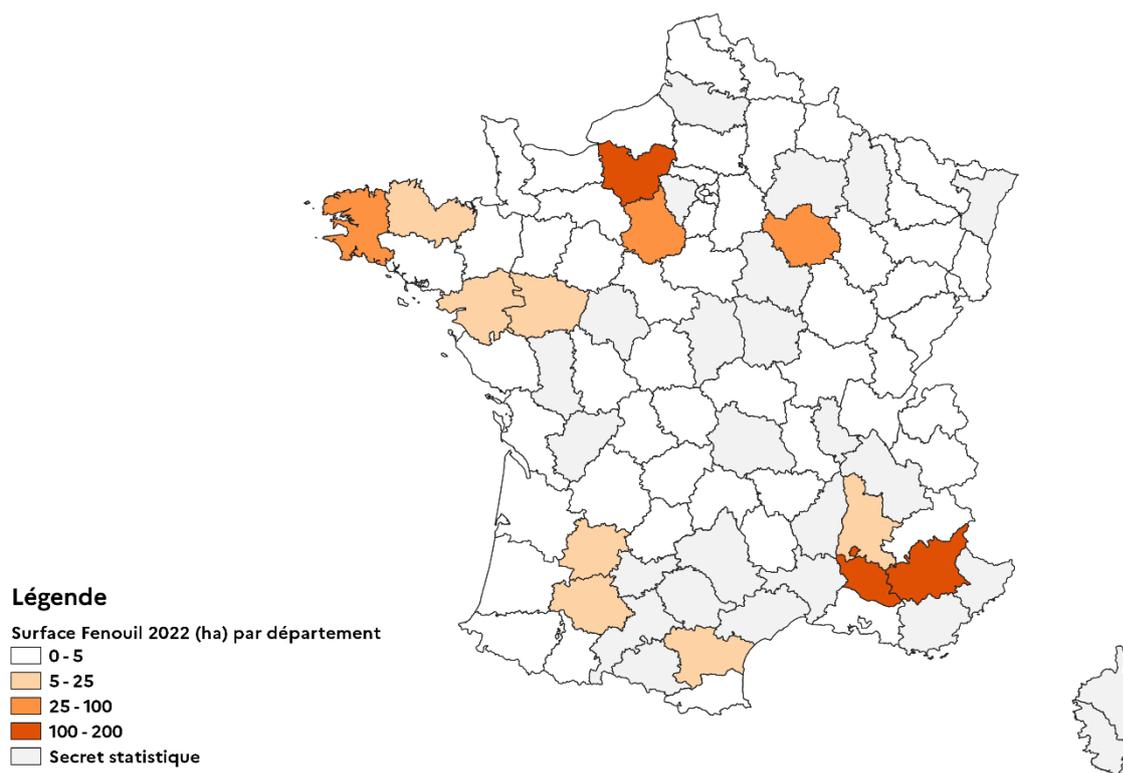
Les surfaces, qui regroupent les différents fenouils (doux et amer), se situent principalement dans : les Alpes-de-Haute-Provence, le Vaucluse et l'Eure. Dans ces trois départements, c'est du fenouil amer qui est cultivé, destiné à la production d'huile essentielle notamment pour la fabrication de boissons alcoolisées.

Évolution des surfaces en fenouils et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	366	122
2016	455	159
2017	452	136
2018	389	143
2019	456	153
2020	476	159
2021	632	179
2022	778	186

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Localisation des cultures de fenouils en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Menthes**

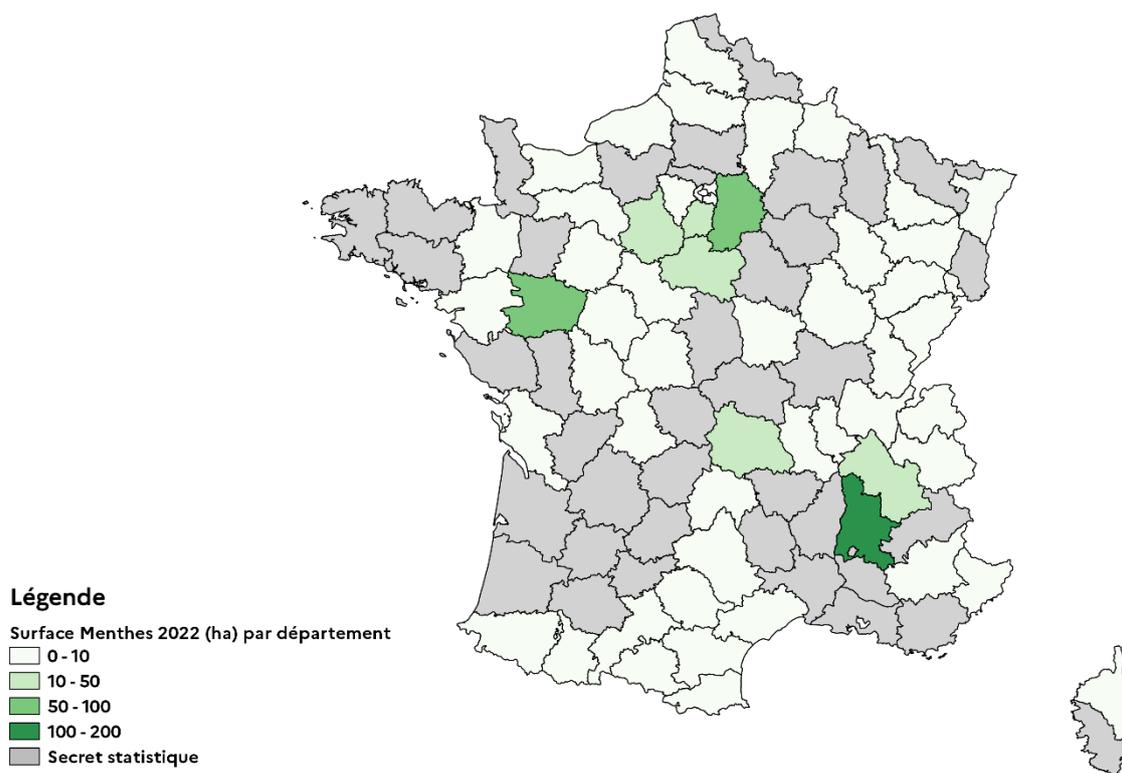
Les surfaces de menthes comprennent l'ensemble des espèces et variétés. Elles se développent depuis 2010 dans la Drôme, le Maine-et-Loire et certains départements du bassin parisien.

Évolution des surfaces en menthes et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	212	112
2016	276	123
2017	339	132
2018	321	144
2019	315	148
2020	315	150
2021	360	172
2022	398	176

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Localisation des cultures de menthes en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Estragon

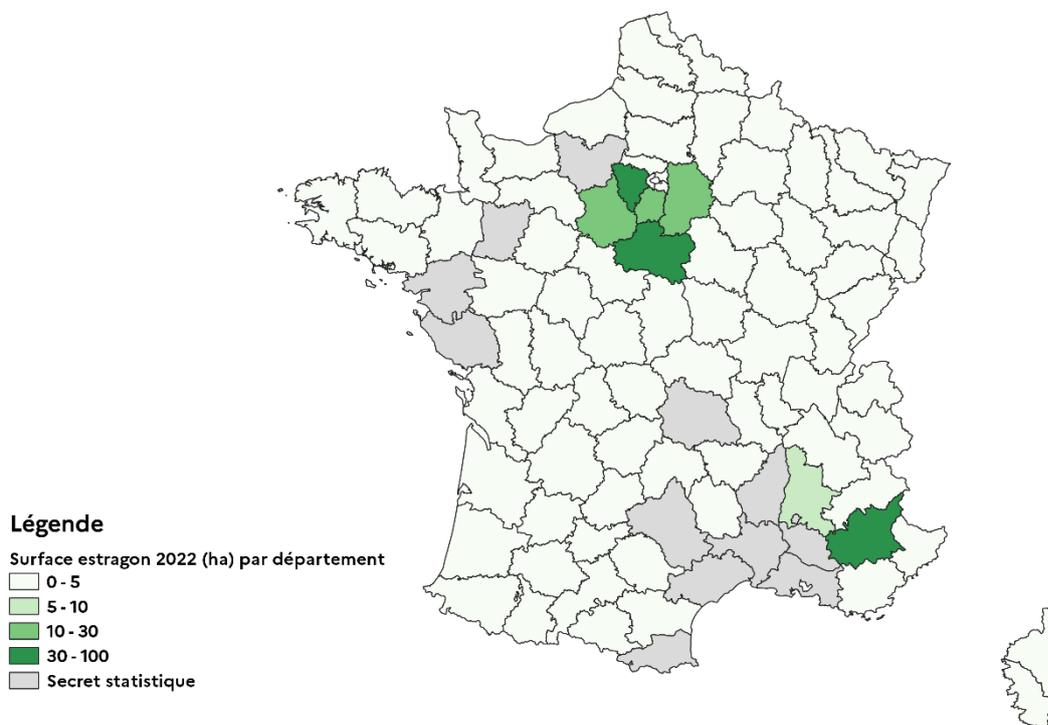
La production d'estragon est localisée, et se développe, dans deux zones principales, le bassin parisien (74 % des surfaces en 2022) et le Sud-Est (Alpes-de-Haute-Provence notamment).

Évolution des surfaces en estragon et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	202	29
2016	188	32
2017	228	30
2018	188	38
2019	227	40
2020	197	43
2021	221	48
2022	271	53

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Localisation des cultures d'estragon en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Camomilles**

Les surfaces déclarées rassemblent les deux espèces, la camomille romaine et la camomille matricaire. Il n'est ainsi pas possible de distinguer et de localiser les productions de chacune d'elles.

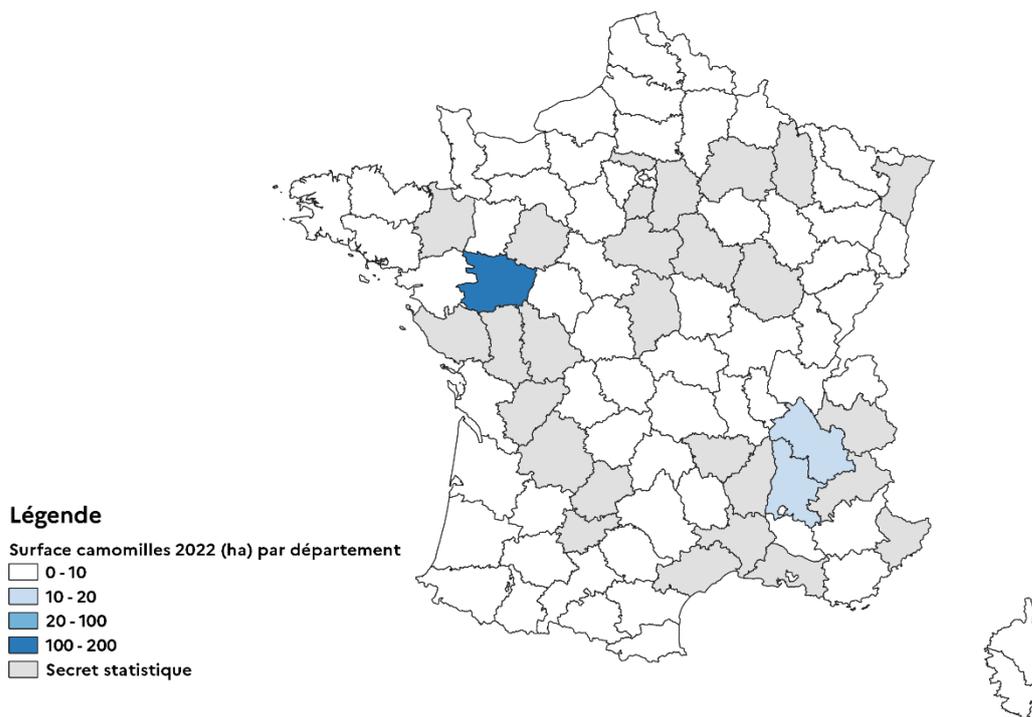
La production de camomille est très clairement localisée dans le département du Maine-et-Loire, avec 60 % des surfaces nationales (74 % en 2021). Toutefois elle s'était également développée en Isère jusqu'en 2017, avec 126 ha à cette date, mais la culture a depuis fortement régressé et ce département ne compte actuellement que très peu de surfaces.

Évolution des surfaces en camomilles et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	303	54
2016	384	67
2017	574	87
2018	452	87
2019	376	87
2020	373	92
2021	316	98
2022	242	92

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Localisation des cultures de camomilles en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Ciboulette

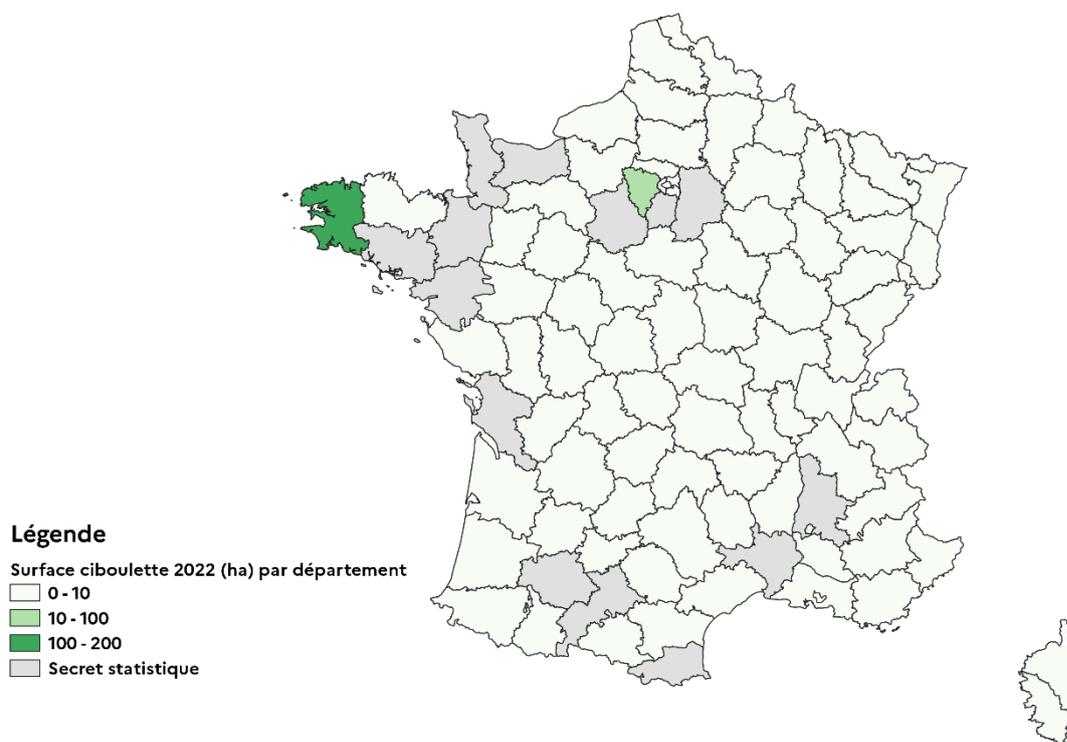
La production de ciboulette, destinée au marché du frais et du surgelé, se maintient dans les départements du Finistère et des Yvelines.

Évolution des surfaces en ciboulette et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	185	55
2016	215	56
2017	199	49
2018	219	52
2019	234	55
2020	220	42
2021	190	38
2022	226	42

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Localisation des cultures de ciboulette en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Origan/marjolaine

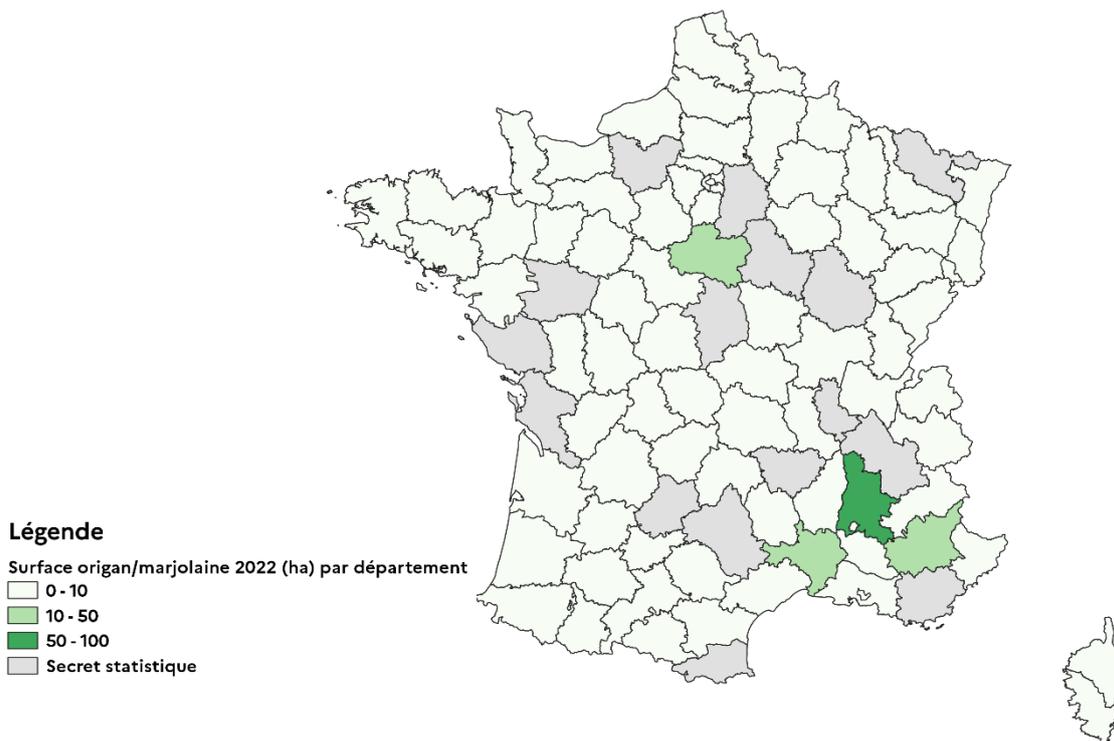
Les cultures d'origan (et marjolaine) restent stables en 2022 dans les départements de la Drôme, du Loiret, des Alpes-de-Haute-Provence et du Gard.

Évolution des surfaces en origan/marjolaine et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	41	47
2016	79	62
2017	99	68
2018	122	79
2019	157	101
2020	186	115
2021	214	126
2022	213	123

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Localisation des cultures d'origan/marjolaine en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Basilic**

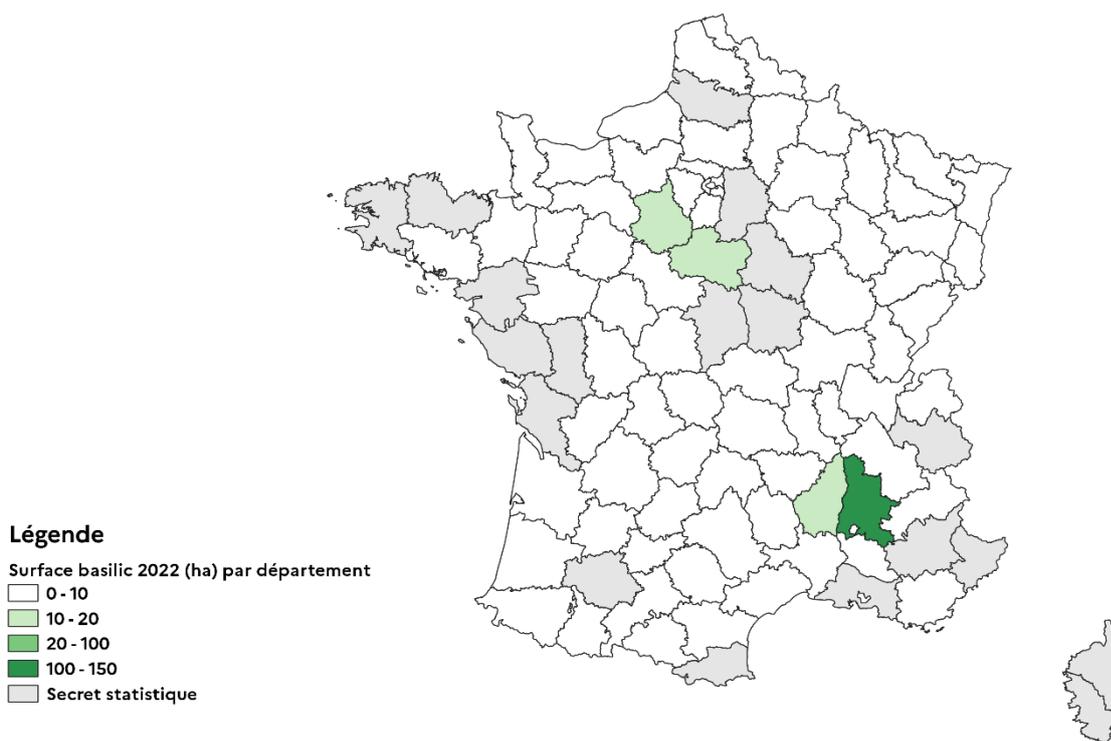
Le basilic est cultivé dans l'ensemble des départements métropolitains mais à des niveaux très différents, la Drôme concentrant le plus de surfaces depuis 2015, et plus de la moitié (52 %) en 2022.

Évolution des surfaces en basilic et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	240	85
2016	153	63
2017	180	62
2018	142	62
2019	139	58
2020	210	75
2021	209	90
2022	204	82

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Localisation des cultures de basilic en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Romarin

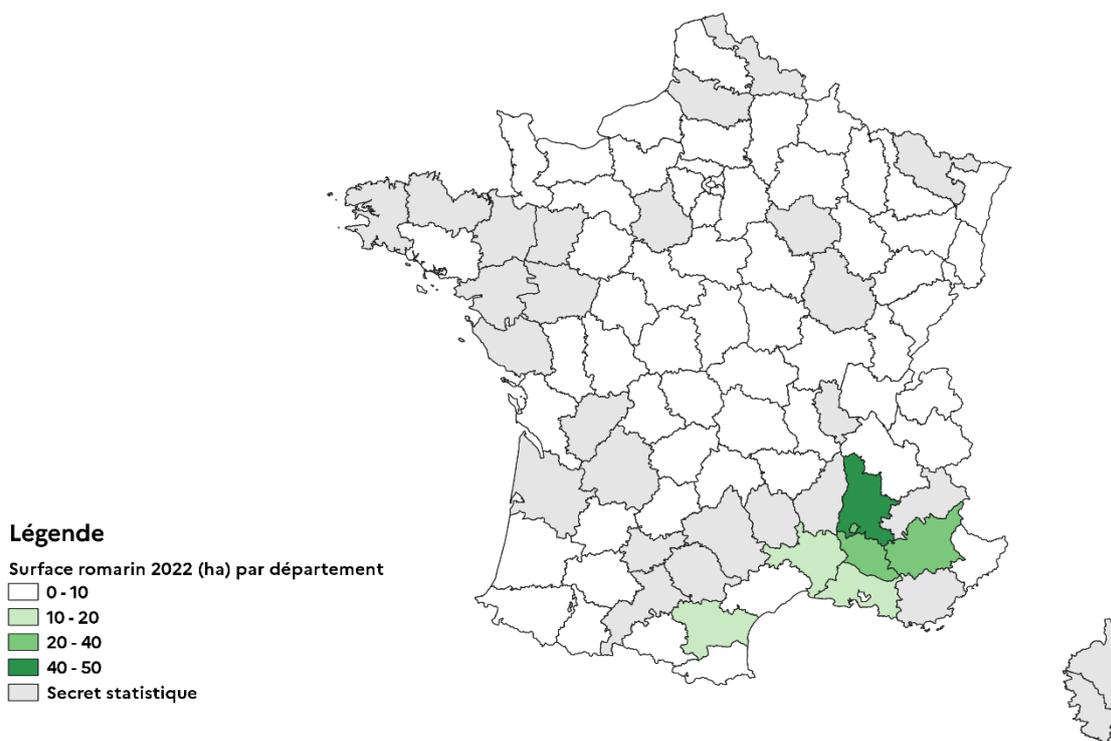
La production de romarin reste stable depuis 2020. Cette culture s'est développée en particulier dans le sud-est de la France où elle était déjà majoritairement présente.

Évolution des surfaces en romarin et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	99	85
2016	102	87
2017	112	99
2018	122	109
2019	146	127
2020	184	140
2021	204	170
2022	196	170

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Localisation des cultures de romarin en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Les Fleurs de Grasse**

En 2018, le Pays de Grasse a obtenu son inscription au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'UNESCO pour ses savoir-faire en matière de culture des plantes à parfum. Ce territoire regroupe en effet plusieurs productions de plantes à parfums, dont certaines y sont exclusivement produites.

La demande des industriels de la parfumerie pour ces plantes reste soutenue. Cependant, les producteurs peinent à la couvrir en raison d'une part de difficultés pour accéder au foncier et augmenter leurs surfaces, d'autre part de conditions climatiques défavorables (gel, sécheresse, etc.) de plus en plus récurrentes.

Estimation des productions achetées par l'industrie de la parfumerie grasse et prix moyen constaté à la production.

Plantes	Partie utilisée	Prix moyen constaté à la production 2022	Production estimée 2022 en tonnes
Fleur d'oranger	Fleur fraîche	-	1
Rose centifolia	Fleur fraîche	12 à 16 €/kg	7
Violette	Feuille	2,10 à 2,25 €/kg	4
Jasmin	Fleur fraîche	90 à 93 €/kg (110 à 120 €/kg pour les fleurs à façon).	4
Iris	Rhizome frais	2,30 €/kg.	3
Mimosa sauvage	Fleur fraîche	1,35 à 1,52 €/kg	4
Narcisse	Fleur fraîche	7,80 €/kg.	2
Tubéreuse	Fleur fraîche	90 et 102 €/kg	3

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des premiers acheteurs

2.2 Les sigles officiels de qualité

2.2.1 L'agriculture biologique

- **Données générales**

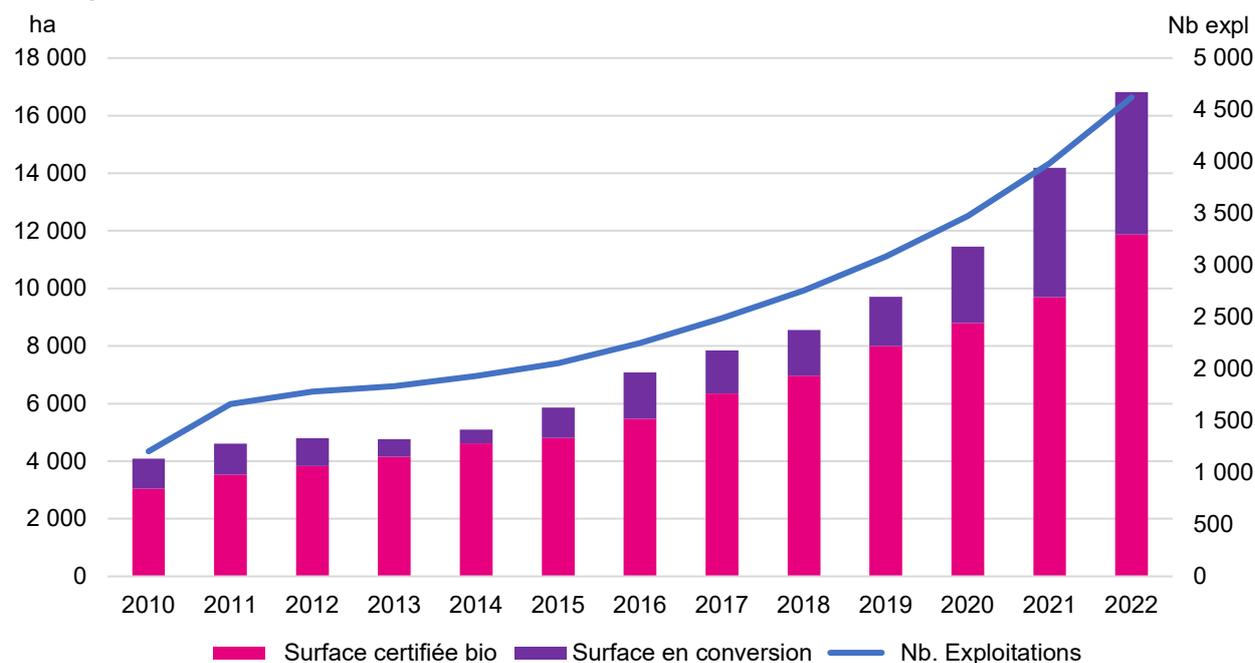
Depuis plus d'une décennie, les productions de PPAM bio en France ne cessent d'augmenter. Cette progression est le résultat de plusieurs facteurs combinés : la mise en place de dispositifs de soutien, l'amélioration des techniques culturales, la diversification des exploitations déjà certifiées mais aussi l'évolution de la demande dans certains secteurs (herboristerie, compléments alimentaires, cosmétiques, parfum, etc.).

En 2022, les surfaces cultivées en PPAM en France métropolitaine s'élèvent à 16 815 ha (dont 4 942 ha en conversion) soit une progression de 17 % par rapport à 2021 et de 253 % sur ces dix dernières années. L'ensemble des superficies en PPAM bio en France en 2022 représente seulement 0,6 % des surfaces totales bio en France. Cependant elles correspondent à environ 26 % des surfaces totales de la filière PPAM (22 % en 2021), ce qui est particulièrement important comparé à d'autres filières agricoles.

Le nombre d'exploitations productrices de PPAM engagées en bio est de 4 620 en 2022 (soit + 16 % par rapport à 2021 et + 296 % depuis 2010).

Les surfaces moyennes des exploitations varient considérablement en fonction des régions et des types de cultures. En 2022, la moyenne nationale s'établit à environ 3,6 ha par exploitation, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à l'année 2021.

Évolution du nombre d'exploitations engagées en bio et des surfaces depuis 2010 en France métropolitaine

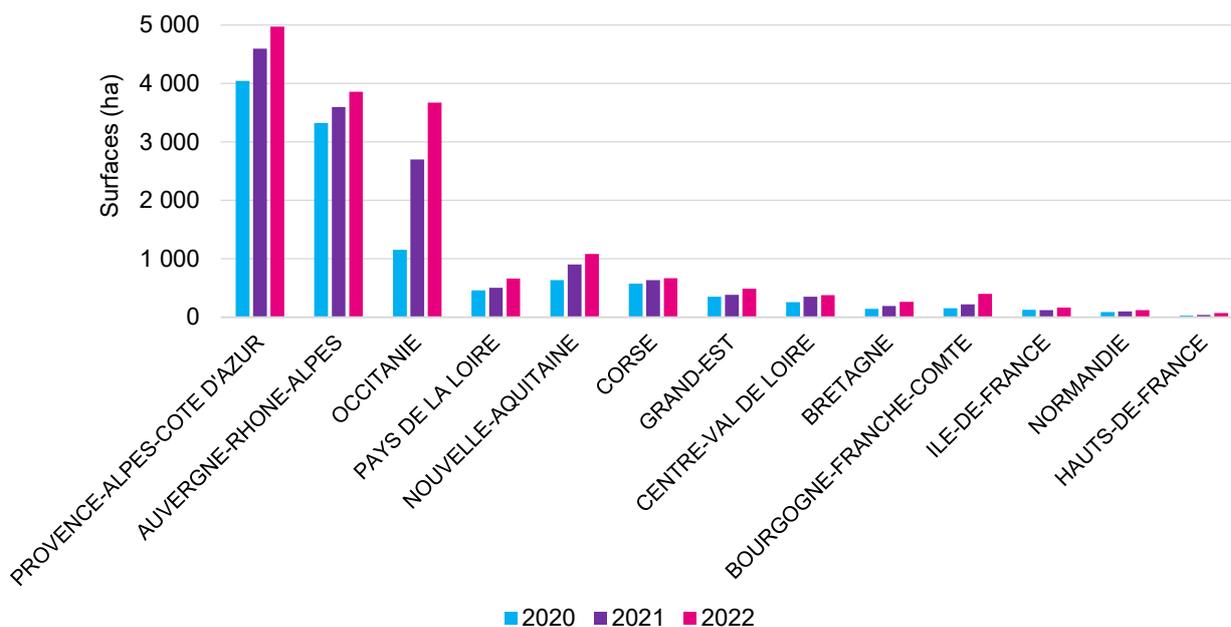


Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

• Localisation de la production bio en PPAM

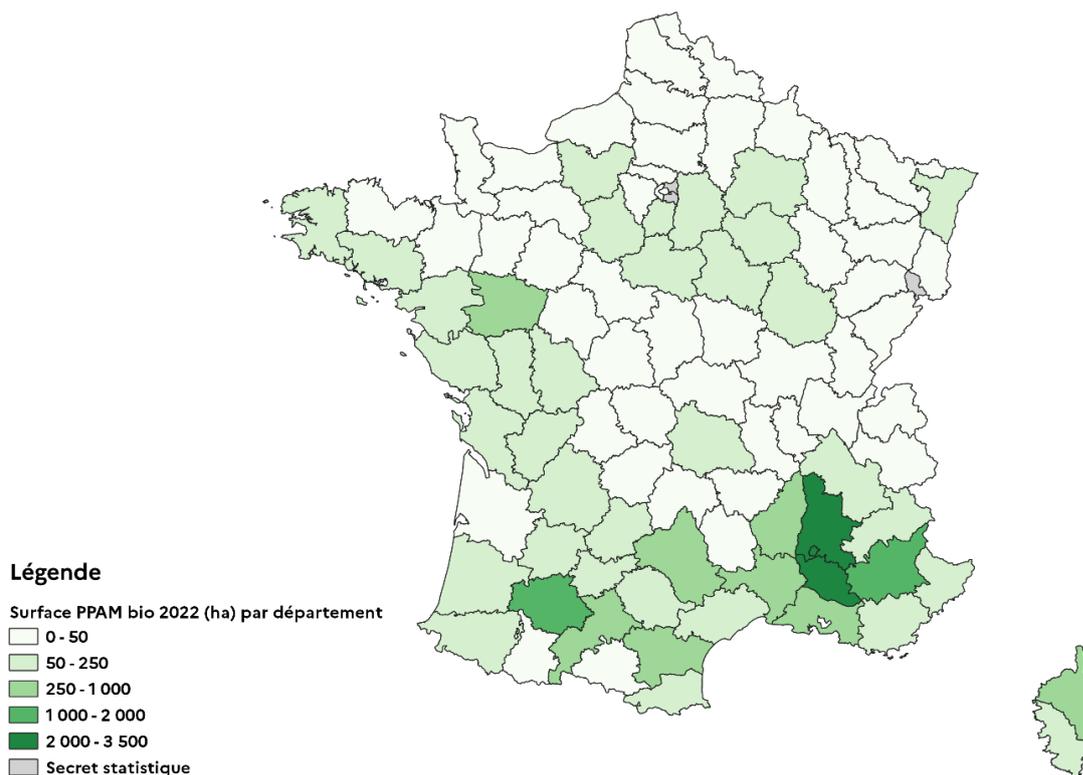
Les surfaces consacrées à la culture biologique de PPAM en France métropolitaine sont très variables d'une région à une autre. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) en détient la plus grande partie, avec 4 974 ha, suivie par la région Auvergne-Rhône-Alpes (3 860 ha) et la région Occitanie (3 674 ha). Ces trois régions constituent les principaux bassins de production, regroupant 73 % de la superficie totale de PPAM bio. Cependant, si en 2022, les surfaces en PPAM bio sont encore en augmentation dans l'ensemble des régions françaises, c'est en PACA et en AURA que l'on observe la plus petite hausse, de l'ordre de 7 à 8 %, contre + 83 % en Bourgogne Franche-Comté.

Évolution des surfaces en PPAM bio et en conversion par région de 2020 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Carte de répartition des surfaces PPAM bio en France métropolitaine en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 2022, la superficie consacrée aux PPAM bio dans la région PACA atteint 4 974 ha, enregistrant une évolution de 8 % par rapport à 2021 (68 % par rapport à 2018). Cette surface équivaut à 30 % de la surface totale dédiée au PPAM bio en France métropolitaine. Dans cette région, 50 % des PPAM bio sont localisées dans le Vaucluse, puis dans les Alpes-de-Haute-Provence (35 %) et les Bouches-du-Rhône (7 %).

La surface moyenne consacrée au PPAM bio dans la région est environ 7 ha par exploitation, pratiquement le double de la moyenne nationale malgré une baisse de - 4 % par rapport à 2021.

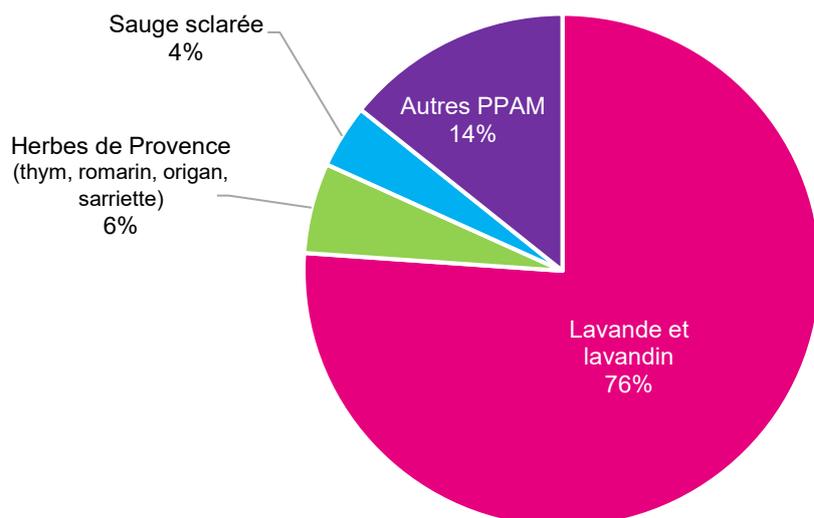
Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Provence-Alpes-Côte d'Azur de 2020 à 2022

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
84 Vaucluse	1 999	2 342	2 466	155	179	199
04 Alpes-de-Haute-Provence	1 436	1 602	1 738	142	150	156
13 Bouches-du-Rhône	294	369	372	89	95	111
05 Hautes-Alpes	167	160	179	59	59	69
83 Var	113	74	146	77	79	98
06 Alpes-Maritimes	37	52	72	57	68	78
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	4 046	4 599	4 974	579	630	711

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

La grande majorité des PPAM cultivée en bio en 2022 dans la région PACA sont de la lavande et du lavandin avec une surface totale de 3 786 ha (76 % des PPAM bio de la région) avec une évolution de + 13 % par rapport à 2021. Les herbes de Provence (thym, romarin, origan et sarriette) occupent une surface totale de 283 ha (6 %) avec une évolution de + 22 % et au finale la sauge sclérée qui représente 4 % (199 ha) a marqué une baisse des surfaces de 39 % par rapport à 2021.

Répartition des surfaces de PPAM Bio en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Auvergne-Rhône-Alpes

En 2022, la région AURA possède 3 860 ha de PPAM bio, soit 23 % de leur surface totale en France métropolitaine, et est en augmentation de 7 % par rapport à 2021. La surface moyenne des exploitations de PPAM bio dans la région avoisine la moyenne nationale, se situant aux alentours de 3,5 ha par exploitation. Le département de la Drôme concentre près de 80 % des surfaces et de la moitié des exploitations en PPAM bio de la région.

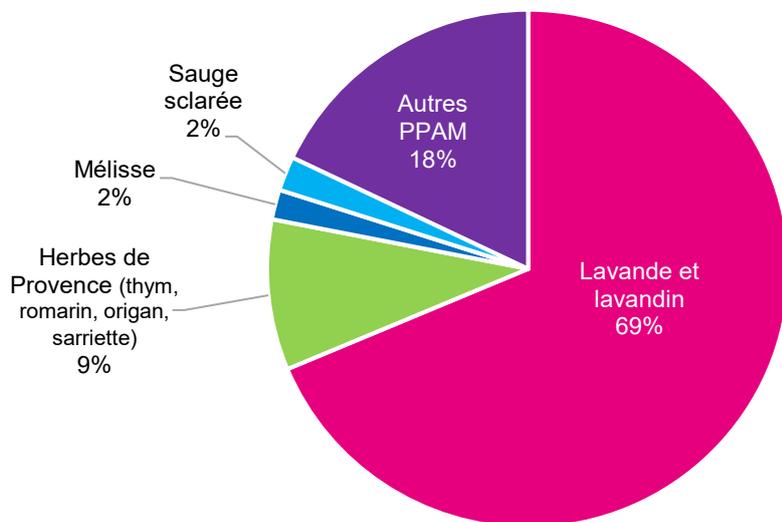
Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Auvergne-Rhône-Alpes de 2020 à 2022

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
26 Drôme	2 561	2 777	3 067	426	461	502
07 Ardèche	282	315	359	137	138	154
63 Puy-de-Dôme	114	152	184	57	66	76
38 Isère	257	230	92	72	84	92
43 Haute-Loire	30	35	39	31	36	48
42 Loire	19	26	30	41	41	42
74 Haute-Savoie	12	16	27	31	37	34
69 Rhône	19	20	20	45	52	54
03 Allier	10	17	12	19	24	24
15 Cantal	3	3	13	7	11	16
01 Ain	8	3	11	18	15	15
73 Savoie	7	6	7	26	31	34
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	3 322	3 599	3 860	910	996	1 091

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

La lavande et le lavandin sont les PPAM bio les plus cultivées dans la région, avec une superficie de 2 651 ha en 2022, soit 69 % des surfaces totales de PPAM bio. Ces cultures se concentrent principalement dans la Drôme (2 280 ha). Les herbes de Provence (thym, romarin, origan et sarriette) s'étendent ainsi sur une superficie de 362 ha.

Répartition des surfaces de PPAM bio en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Occitanie

Les superficies de PPAM bio en Occitanie s'élèvent à 3 674 ha, en hausse de 36 % par rapport à 2021. Leur majorité est concentrée dans le Gers avec 1 419 ha, ce qui représente 39 % des surfaces régionales de PPAM bio. La surface moyenne en Occitanie pour les PPAM bio en 2022 est 3,8 ha, légèrement au-dessus la moyenne nationale marquant ainsi une évolution de + 14 % par rapport à 2021.

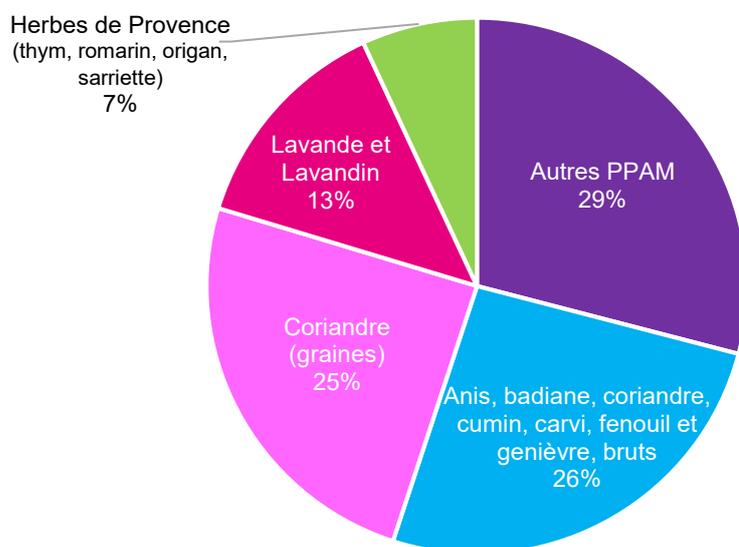
Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Occitanie de 2020 à 2022

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
32 Gers	173	1 276	1 419	52	83	115
11 Aude	183	329	427	69	90	90
31 Haute-Garonne	59	126	325	35	38	63
30 Gard	210	274	311	99	116	137
12 Aveyron	45	36	253	44	47	51
34 Hérault	188	215	243	90	103	122
46 Lot	59	117	210	63	74	84
82 Tarn-et-Garonne	30	78	144	30	38	53
66 Pyrénées-Orientales	58	60	127	71	72	76
81 Tarn	105	140	116	42	50	58
09 Ariège	23	19	48	45	50	61
65 Hautes-Pyrénées	7	13	33	15	19	28
48 Lozère	14	18	18	31	38	35
OCCITANIE	1 155	2 702	3 674	686	818	973

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

L'évolution des superficies est due essentiellement à l'augmentation des surfaces de coriandre, portées au niveau régional à 906 ha (+ 16 % par rapport à 2021), cultivée pour 80 % dans le département Gers.

Répartition des surfaces de PPAM bio en Occitanie en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Pays de la Loire

En 2022, la région compte une superficie de PPAM bio de 662 ha, en augmentation de 32 % par rapport à 2021. La majorité des surfaces est concentrée dans le Maine-et-Loire, département qui représente 67 % des surfaces de PPAM bio dans la région.

Menthe et mélisse sont les plantes les plus cultivées, au vu de la nomenclature disponible ; elles occupent chacune 4 % de chacune, des surfaces de PPAM bio régionales, suivi du thym, avec 3 %.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations dans les Pays de la Loire de 2020 à 2022

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
49 Maine-et-Loire	279	341	444	64	72	79
85 Vendée	83	85	103	24	35	47
44 Loire-Atlantique	57	50	70	41	55	70
53 Mayenne	19	16	34	15	13	20
72 Sarthe	23	11	12	13	14	17
PAYS DE LA LOIRE	461	503	662	157	189	233

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Nouvelle-Aquitaine

En 2022, la Nouvelle-Aquitaine a enregistré une évolution de + 20 % de ses surfaces de PPAM en bio par rapport à 2021, en raison de la hausse des superficies de coriandre passées de 60 ha à 144 ha (+ 140 %) et majoritairement situées dans les Landes (46 % des surfaces de coriandre dans la région). La sauge sclérée a également enregistré une forte hausse (78 % notamment dans le département des Deux-Sèvres) cependant cette plante ne représente que 4 % de surfaces régionales.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Nouvelle-Aquitaine de 2020 à 2022

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
47 Lot-et-Garonne	89	114	217	44	52	58
40 Landes	52	179	203	15	21	28
24 Dordogne	191	234	125	66	85	98
16 Charente	30	60	119	19	31	34
17 Charente-Maritime	105	108	116	48	46	53
79 Deux-Sèvres	66	28	95	16	24	37
86 Vienne	31	51	68	19	28	35
64 Pyrénées-Atlantiques	21	41	54	35	42	53
19 Corrèze	9	17	23	22	29	29
23 Creuse	10	17	23	16	20	30
33 Gironde	19	41	22	31	39	53
87 Haute-Vienne	11	11	22	20	20	30
NOUVELLE-AQUITAINE	634	901	1 085	351	437	538

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Corse

En 2022, en Corse, la superficie consacrée aux PPAM bio s'élève à 667 ha. Elle a connu une croissance de 16 % par rapport à 2020 et représente environ 4 % de la totalité des terres consacrées aux PPAM bio en France métropolitaine au cours de la même année, avec 70 % des cultures situées dans le département de Haute-Corse. La culture dominante est l'hélichryse, pour la production d'huile essentielle.

La superficie moyenne par exploitation en 2022 s'élève à 6,2 ha, ce qui est presque le double de la moyenne nationale, même si elle a enregistré une légère diminution de 3 % par rapport à 2021.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Corse de 2020 à 2022

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
2B Haute-Corse	408	461	473	64	65	69
2A Corse-du-Sud	165	178	194	34	34	38
CORSE	573	639	667	98	99	107

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Grand-Est

En 2022, les surfaces en PPAM bio en Grand-Est ont évolué de + 28 % par rapport à 2021. Elle s'élève au total à 490 ha, soit 3 % de la superficie globale des PPAM bio en France métropolitaine. La superficie moyenne par exploitation dans cette région reste inférieure à la moyenne nationale, mais elle a enregistré une hausse de 13 % par rapport à l'année précédente.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Grand-Est de 2020 à 2022

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
51 Marne	79	123	157	13	14	13
67 Bas-Rhin	101	107	118	22	23	24
10 Aube	93	95	112	12	15	14
55 Meuse	35	12	22	16	19	22
57 Moselle	10	6	20	8	11	19
68 Haut-Rhin	7	8	18	13	16	17
08 Ardennes	11	13	16	7	8	12
88 Vosges	11	16	12	23	30	27
54 Meurthe-et-Moselle	1	1	12	8	8	14
52 Haute-Marne	3	3	3	7	8	10
GRAND-EST	351	384	490	129	152	172

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Centre-Val de Loire

La région Centre-Val de Loire contribue à environ 2 % de la superficie totale des PPAM bio en France métropolitaine. En 2022, la région compte 377 ha de terres dédiées aux PPAM bio. La tendance à la hausse de ses superficies (+ 35 % entre 2020 et 2021) a été freinée en 2022, avec seulement + 8 % d'augmentation par rapport à 2021. À l'inverse, celles des départements du Loiret et surtout l'Eure-et-Loir, qui représentent 40 % de la surface totale des PPAM bio régionale, sont en développement. La superficie moyenne par exploitation était proche de la moyenne nationale, bien qu'elle ait diminué de 13 % par rapport à 2021.

Parmi les principales plantes cultivées en Centre-Val de Loire que distingue la nomenclature figurent le fenouil doux et amer (6 %), le basilic (4 %), le persil (3 %) et le thym qui représente 2 % de la surface consacrée aux PPAM bio dans la région.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Centre-Val de Loire de 2020 à 2022

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
28 Eure-et-Loir	31	69	151	11	14	21
45 Loiret	54	51	91	17	22	28
41 Loir-et-Cher	15	30	44	12	15	20
18 Cher	95	76	42	17	15	13
36 Indre	39	51	32	15	17	17
37 Indre-et-Loire	26	73	17	14	21	20
CENTRE-VAL DE LOIRE	260	350	377	86	104	119

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Bretagne

Les superficies en PPAM bio en Bretagne ont augmenté de 36 % par rapport à 2021. La majorité, soit 38 %, sont cultivées dans le Morbihan où les surfaces ont connu une évolution de + 49 % par rapport à 2021. Néanmoins, la superficie moyenne par exploitation a connu une augmentation de 4 % par rapport à 2021, toutefois, elle demeure nettement en deçà de la moyenne nationale. La camomille Matricaire (3 %) est la principale plante cultivée.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Bretagne de 2020 à 2022

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
56 Morbihan	65	68	101	32	39	60
29 Finistère	52	68	81	77	89	110
22 Côtes-d'Armor	16	36	48	29	38	49
35 Ille-et-Vilaine	10	21	33	24	29	37
BRETAGNE	143	193	263	162	195	256

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Bourgogne-Franche-Comté

En 2022, la superficie dédiée aux PPAM bio en Bourgogne-Franche-Comté ne représente que 2 % de la superficie totale de PPAM cultivées en bio en France métropolitaine. Elles ont connu une croissance significative de 83 % par rapport à 2021. Le département de l'Yonne domine la production régionale, en occupant 55 % de la superficie totale consacrée aux PPAM bio.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Bourgogne-Franche-Comté de 2020 à 2022

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
89 Yonne	59	110	221	21	27	25
21 Côte-d'Or	45	47	98	32	31	46
58 Nièvre	33	41	49	13	16	15
71 Saône-et-Loire	9	9	9	32	34	36
39 Jura	3	4	9	28	35	40
70 Haute-Saône et territoire Belfort	2	2	9	8	8	9
25 Doubs	5	5	5	23	23	28
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	156	218	400	157	174	199

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Île-de-France

Bien que les PPAM ne soient pas très répandues en Île-de-France, les surfaces en PPAM bio sont en évolution positive depuis une décennie. Après une hausse de 33 % par rapport à 2021, elles ont atteint 166 ha en 2022 dont la grande majorité est localisée dans les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Cependant, la surface moyenne par exploitation a enregistré une évolution de + 14 % par rapport à 2021, mais elle reste toujours en-dessous de la moyenne nationale.

Parmi les plantes dominantes identifiables dans la région, le thym (11 % de surfaces), basilic (8 %), marquant ainsi une hausse de 12 %, le persil (6 %) avec une évolution de + 115 %, et le lavandin (5 %) avec une augmentation de 268 % par rapport à 2021.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations PAC en Île-de-France de 2020 à 2022

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
91 Essonne	45	56	64	21	23	25
77 Seine-et-Marne	38	42	51	18	19	19
92 Hauts-de-Seine	s	s	23	s	s	3
78 Yvelines	20	25	20	5	9	12
95 Val-d'Oise	2	s	s	3	s	s
75 Paris	s	s	2	s	s	3
94 Val-de-Marne	0	0	s	0	0	s
93 Seine-Saint-Denis	s	s	s	s	s	s
ÎLE-DE-FRANCE	127	124	166	52	57	67

s : secret statistique

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Normandie

En 2022, la Normandie compte 123 ha de PPAM bio, une surface en hausse de 22 % par rapport à 2021 dont près de la moitié se trouve dans le département de l'Eure. La surface moyenne par exploitation dans la région a connu une baisse de 7 % et est toujours au-dessous de la moyenne nationale.

Le fenouil doux et amer est la culture dominante, avec 19 % des surfaces et une évolution de + 20 % par rapport à 2021, suivie plus marginalement de la mélisse (5 %) et de la menthe (4 %) essentiellement localisé dans le département de Seine-Maritime.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Normandie de 2020 à 2022

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre de déclarants		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
27 Eure	30	47	57	9	14	21
76 Seine-Maritime	25	30	27	13	12	15
61 Orne	1	1	17	5	8	13
50 Manche	16	17	15	11	15	15
14 Calvados	15	6	7	14	15	20
NORMANDIE	87	101	123	52	64	84

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Hauts-de-France

La superficie de PPAM bio dans la région Hauts-de-France, la plus petite région française pour ce qui concerne ces cultures, a augmenté de 76 % par rapport à l'année 2021, atteignant 72 ha, dont la majeure partie se trouve dans le département du Nord, avec 39 % de la superficie totale des PPAM bio régionales. En effet, la surface moyenne par exploitation dans la région, malgré son évolution de + 72 % par rapport à 2021, reste très largement en dessous la moyenne nationale.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations dans les Hauts-de-France de 2020 à 2022

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
59 Nord	5	12	28	16	21	24
80 Somme	14	17	14	19	20	18
60 Oise	4	8	13	6	10	10
62 Pas-de-Calais	< 1	2	10	3	7	8
02 Aisne	6	2	7	13	11	10
HAUTS-DE-FRANCE	30	41	72	57	69	70

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- **Surface moyennes régionales par exploitation en PPAM bio**

Les superficies moyennes par exploitation des cultures de PPAM bio varient selon les régions et les types de cultures. Au niveau national, la superficie moyenne est de 3,6 ha en 2022, enregistrant une augmentation de 16 % depuis 2018 mais une croissance plus limitée, à 3 %, par rapport à 2021. Les exploitations qui possèdent les plus grandes surfaces de PPAM bio produisent essentiellement des plantes à parfum et se situent principalement dans la région PACA, avec une superficie moyenne de 7 ha et en Corse 6,2 ha.

Évolution des surfaces moyennes régionales par exploitation entre 2018 et 2022

	Surfaces moyennes				
	2018	2019	2020	2021	2022
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	6,3	6,8	7,0	7,3	7,0
CORSE	6,2	5,8	5,8	6,4	6,2
OCCITANIE	2,1	2,0	1,7	3,3	3,8
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	3,4	3,2	3,7	3,6	3,5
CENTRE-VAL DE LOIRE	2,5	2,4	3,0	3,4	3,2
GRAND-EST	1,7	2,1	2,7	2,5	2,9
PAYS DE LA LOIRE	3,7	2,8	2,9	2,7	2,8
ILE-DE-FRANCE	1,5	1,6	2,4	2,2	2,5
NOUVELLE-AQUITAINE	1,5	1,6	1,8	2,1	2,0
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	1,1	1,4	1,0	1,3	2,0
NORMANDIE	0,9	1,5	1,7	1,6	1,5
BRETAGNE	1,2	0,9	0,9	1,0	1,0
HAUTS-DE-FRANCE	0,4	0,7	0,5	0,6	1,0
TOTAL FRANCE	3,1	3,1	3,2	3,5	3,6

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- Production par plante

De même qu'en conventionnel, les principales PPAM bio en France métropolitaine sont la lavande et le lavandin qui représentent 41 % de la surface en PPAM bio (25 % pour la lavande et 16 % pour le lavandin). Suivent la coriandre en graine, le thym et la sauge sclarée, avec respectivement 6,5 %, 4 % et 2 % du total des surfaces.

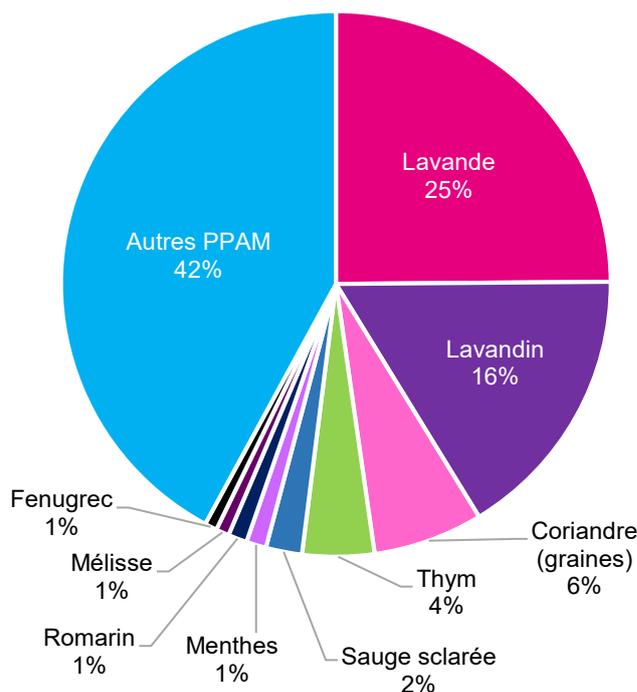
Évolution des surfaces bio par plante en France métropolitaine de 2018 à 2022

Plante	2018	2019	2020	2021	2022
Aneth	33	28	34	21	13
Basilic	16	17	41	39	47
Bleuet	ND	ND	18	20	16
Camomille romaine	146	78	67	54	54
Coriandre (graines)	241	271	158	884	1 092
Estragon	ND	ND	10	15	16
Fenouil doux et amer	69	97	27	50	68
Fenugrec	72	76	129	103	122
Lavande	2 082	2 458	3 013	3 290	4 202
Lavandin	1 930	2 132	2 395	2 986	2 772
Matricaire	48	40	22	17	21
Mauve	4	4	3	2	11
Mélilot	6	5	17	16	41
Mélisse	146	150	155	144	131
Menthes	113	139	116	130	199
Origans	46	80	82	89	83
Ortie	ND	ND	22	23	15
Persil	33	31	59	54	54
Romarin	71	100	121	162	188
Safran	58	58	61	64	66
Sarriette	51	55	64	69	79
Sauge officinale	274	277	23	41	77
Sauge sclarée	261	246	524	451	359
Thym	333	418	516	623	715
Verveine odorante	18	9	14	20	24
Autres PPAM	2 517	3 134	3 627	4 947	6 349
TOTAL PPAM	8 588	9 892	11 343	14 353	16 815

ND : Données Non Disponibles

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Répartition des surfaces de PPAM bio en France métropolitaine en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- **Lavande**

Les lavandes cultivées en bio représentent environ 25 % des surfaces totales en PPAM bio (certifiées et en conversion) en France métropolitaine en 2022, avec une superficie de 4 202 ha pour 631 exploitations.

Évolution des surfaces en lavande bio et du nombre d'exploitations en France de 2018 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2018	2 082	344
2019	2 458	391
2020	3 013	459
2021	3 290	518
2022	4 202	631

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

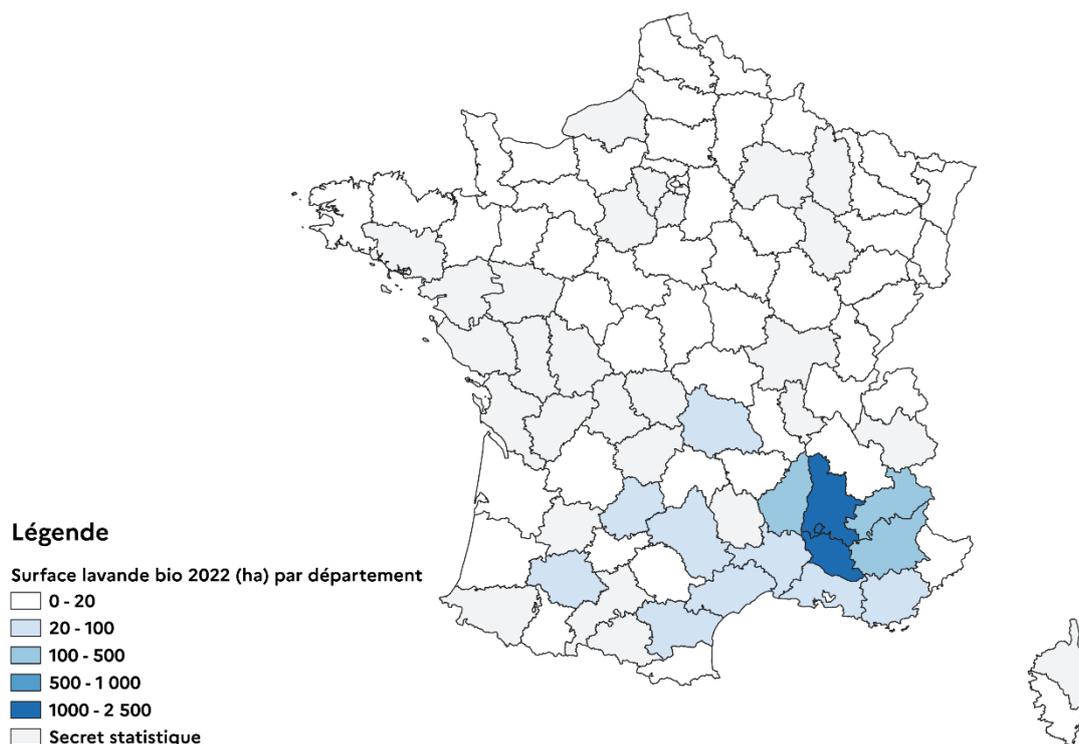
En 2022, les superficies de lavande en bio ont poursuivi leur évolution, avec une hausse de 28 % par rapport à 2021. Cette augmentation est essentiellement constatée dans les bassins de production traditionnels. Ainsi, la région PACA a enregistré une hausse de 33 % (2 305 ha), l'Auvergne-Rhône-Alpes de 20 % (1 526 ha) et l'Occitanie de 24 % (348 ha).

Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en lavande bio de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	1 207	1 354	1 505	1 721	2 305
84 Vaucluse	963	1 035	1 194	1 351	1 610
04 Alpes-de-Haute-Provence	154	205	166	236	469
05 Hautes-Alpes	58	80	86	83	112
13 Bouches-du-Rhône	24	13	38	28	85
83 Var	5	18	19	17	23
06 Alpes-Maritimes	3	3	4	6	6
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	729	913	1 246	1 272	1 526
26 Drôme	678	841	1 064	1 059	1 326
07 Ardèche	9	9	15	18	106
63 Puy-de-Dôme	22	28	34	51	62
Autres départements AURA	20	35	135	144	32
OCCITANIE	142	187	232	279	348
46 Lot	7	13	36	69	94
34 Hérault	64	67	64	68	68
30 Gard	22	26	33	42	64
11 Aude	14	24	35	49	42
12 Aveyron	9	17	17	22	26
Autres départements Occitanie	26	40	47	29	54
AUTRES RÉGIONS	4	4	30	18	23
TOTAL FRANCE	2 082	2 458	3 013	3 290	4 202

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Localisation des cultures de lavande bio en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- **Lavandin**

Les cultures de lavandin bio en France représentent environ 16 % des surfaces en PPAM bio certifiées et en conversion en 2022, soit une superficie de 2 772 ha pour 366 exploitations.

Évolution des surfaces en lavandin bio et du nombre d'exploitations en France de 2018 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2018	1 930	290
2019	2 132	310
2020	2 395	359
2021	2 986	419
2022	2 772	366

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

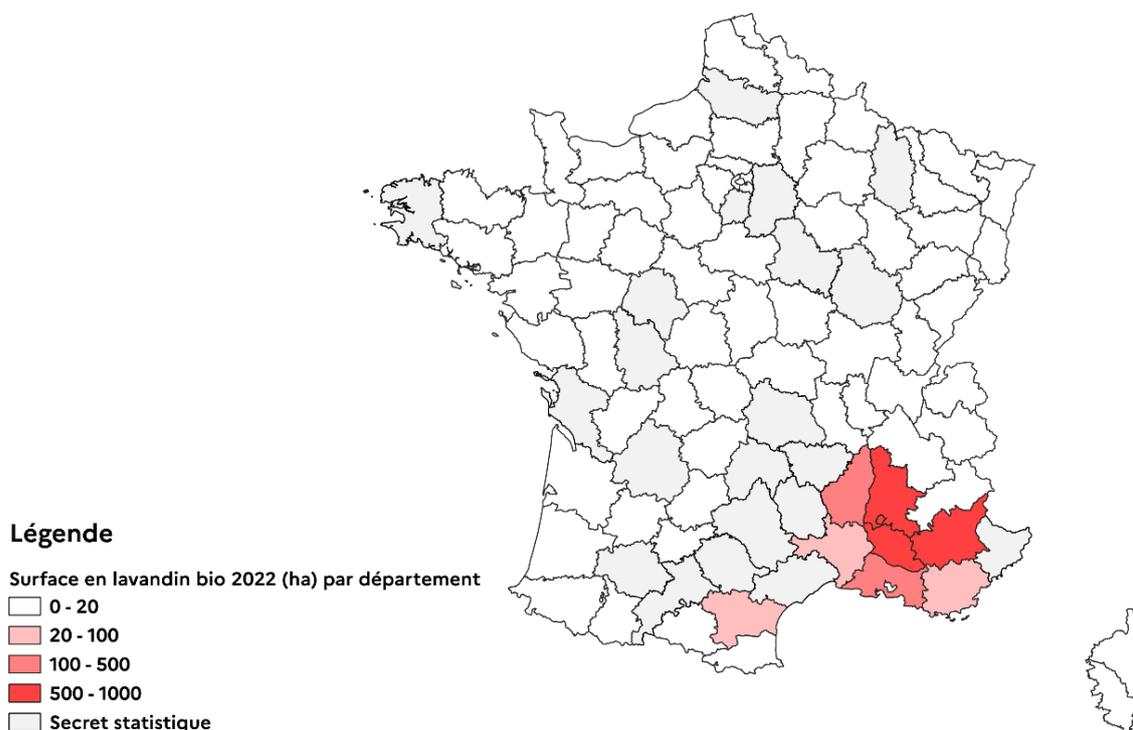
Pour la première fois depuis cinq ans, en 2022, la superficie totale de lavandin bio a diminué. Cette baisse, de 7 % par rapport à 2021, se constate principalement due à en PACA (- 8,3 %) et en Auvergne-Rhône-Alpes (- 6,7 %). L'Occitanie a enregistré en revanche une augmentation de 4 %, tandis que les surfaces situées dans les autres régions, bien que pesant moins de 1 % du total des surfaces de lavandin bio, ont régressés de 16 %.

Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en lavandin bio de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	979	1 176	1 352	1 616	1 481
04 Alpes-de-Haute-Provence	463	609	683	790	730
84 Vaucluse	401	429	474	661	545
13 Bouches-du-Rhône	82	94	123	139	127
83 Var	16	30	58	14	67
Autres départements PACA	17	14	14	12	11
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	893	894	956	1 206	1 125
26 Drôme	704	720	773	999	952
07 Ardèche	150	149	180	199	152
Autres départements AURA	41	25	3	8	21
OCCITANIE	55	51	78	139	145
AUTRES RÉGIONS	2	11	9	25	21
TOTAL FRANCE	1 929	2 132	2 395	2 986	2 772

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Localisation des cultures de lavandin bio en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- Coriandre

La surface de coriandre graine en bio a connu une évolution de + 353 %, entre 2018 et 2022, et encore de + 23 % entre 2021 et 2022. Cette surface représente 6,5 % de la superficie des PPAM en bio pour 86 exploitations en France métropolitaine en 2022.

Évolution des surfaces en coriandre bio et du nombre d'exploitations en France de 2018 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2018	241	45
2019	271	37
2020	158	24
2021	884	60
2022	1 092	86

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

La coriandre est majoritairement cultivée en Occitanie où elle occupe 906 ha, soit 83 % de la surface de coriandre en bio en France principalement localisé dans le département du Gers puis vient en deuxième position la Nouvelle-Aquitaine avec 144 ha (13 %) qui a marqué une évolution de + 139 % par rapport à 2021.

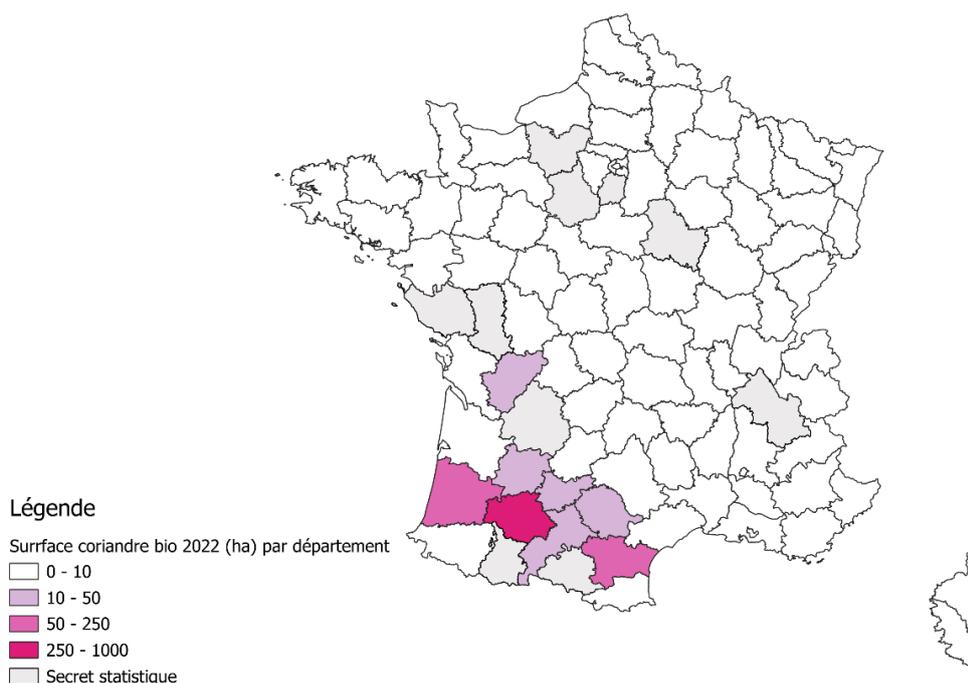
Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en coriandre bio de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
OCCITANIE	191	200	119	779	906
32 Gers	132	148	61	672	717
Autres départements Occitanie	59	55	58	107	189
NOUVELLE-AQUITAINE	s	29	s	60	144
AUTRES RÉGIONS	s	40	s	45	42
TOTAL FRANCE	241	271	158	884	1 092

s : secret statistique

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Localisation des cultures de coriandre bio en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- **Thym**

En 2022, la surface de thym bio en France métropolitaine est de 715 ha, en augmentation continue (+115 % par rapport à 2018 et + 15 % par rapport à 2021), soit environ 4 % de la superficie des PPAM bio pour 398 exploitations.

Évolution des surfaces en thym bio et du nombre d'exploitations en France de 2018 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2018	333	238
2019	418	286
2020	516	325
2021	623	380
2022	715	398

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

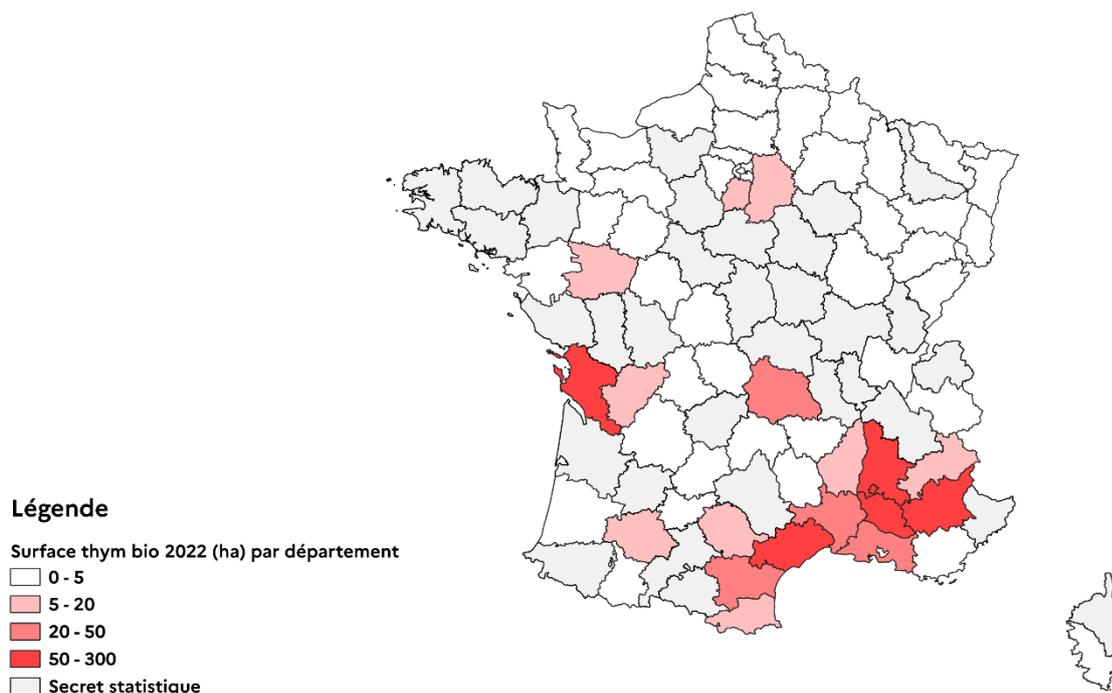
Les principaux bassins de production de thym bio se situent dans le sud de la France. L'Auvergne-Rhône-Alpes se démarque en concentrant 37 % des surfaces dans le département de la Drôme, suivie de la région PACA (23 %) et de l'Occitanie (22 %). Ces trois régions ont toutes enregistré des augmentations notables par rapport à 2021, avec respectivement + 11 %, + 18 %, et + 22 %.

Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en Thym bio de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	101	129	170	236	262
26 Drôme	83	111	151	192	217
Autres départements AURA	18	18	19	44	45
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	84	118	124	141	167
04 Alpes-de-Haute-Provence	32	35	35	49	57
84 Vaucluse	15	26	29	40	53
13 Bouches-du-Rhône	24	37	43	37	40
Autres départements PACA	13	20	17	15	17
OCCITANIE	98	92	115	127	155
34 Hérault	27	39	45	51	52
11 Aude	24	25	29	32	50
30 Gard	19	15	18	18	22
Autres départements Occitanie	28	13	23	26	33
AUTRES RÉGIONS	50	79	107	119	131
TOTAL FRANCE	333	418	516	623	715

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Localisation des cultures de thym bio en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- Sauge sclarée

En 2022, la culture de sauge sclarée bio en France métropolitaine ne couvre que 2 % des surfaces consacrées aux PPAM bio, soit 359 ha, répartis entre 127 exploitations. En outre, elle enregistre une diminution de 20 % par rapport à 2021, marquant ainsi un revirement après une croissance significative de 73 % entre 2018 et 2021.

Évolution des surfaces en sauge sclarée bio et du nombre d'exploitations en France de 2018 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2018	261	29
2019	246	26
2020	524	108
2021	451	119
2022	359	127

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

La région PACA abrite 31 % de ces exploitations et 55 % des surfaces (199 ha) dédiées à la culture de sauge sclarée bio en 2022. La baisse observée cette même année y a été fortement ressentie (- 39 %) contre - 12 % en Auvergne-Rhône-Alpes où on constate une disparition quasi-totale des surfaces consacrées à cette culture dans le département de l'Isère, malgré une légère hausse dans la Drôme (13 %) par rapport à 2021.

À l'inverse de la tendance observée dans ces deux régions traditionnelle de la culture de sauge sclarée, les surfaces dans les autres régions, ont poursuivi leur hausse marquant ainsi une évolution de + 116 % par rapport à 2021.

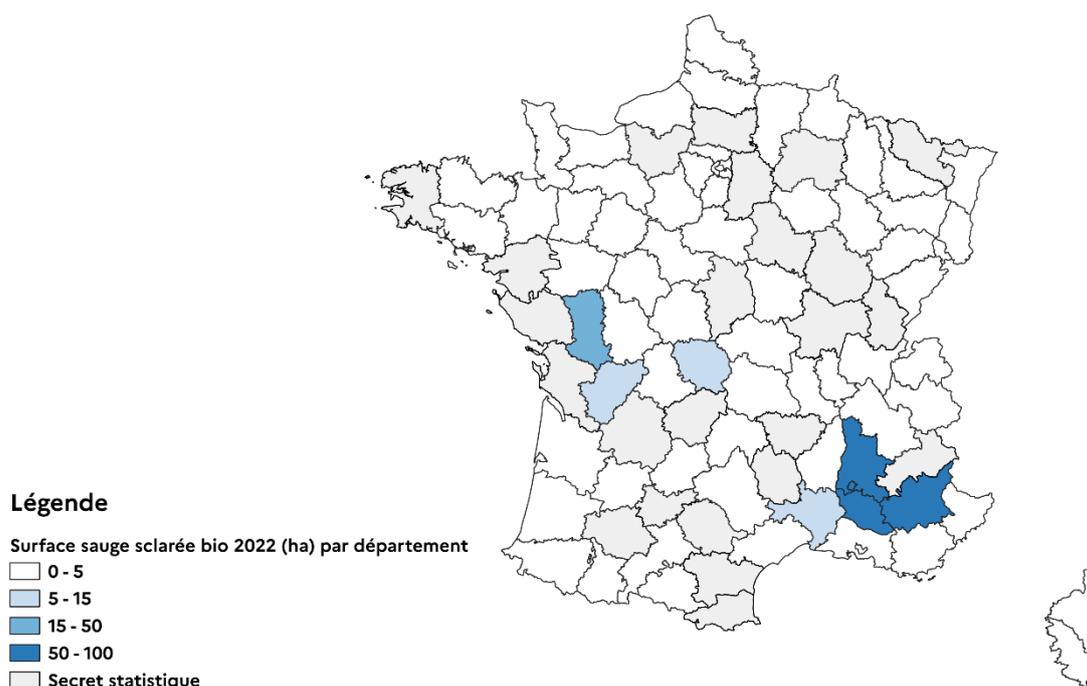
Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en sauge sclarée bio de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	192	184	379	328	199
04 Alpes-de-Haute-Provence	135	129	223	192	98
84 Vaucluse	s	s	109	101	90
Autres région PACA	s	s	46	34	11
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	59	38	119	81	70
26 Drôme	59	38	86	61	70
Autres départements AURA	0	0	33	20	0
OCCITANIE	s	s	18	24	21
AUTRES RÉGIONS	s	s	10	18	69
TOTAL FRANCE	261	246	524	451	359

s : secret statistique

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Localisation des cultures de sauge sclarée bio en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- **Menthes**

Dans cette section, les données concernent à la fois la menthe poivrée et la menthe douce.

En 2022, la superficie dédiée à la culture de menthes bio en France métropolitaine s'élève à 198 ha, soit un peu plus de 1 % des surfaces totales de PPAM bio, répartie entre 148 exploitations. Cette culture a connu une augmentation significative de sa superficie : 75 % entre 2018 et 2022 et 53 % entre 2021 et 2022.

Évolution des surfaces en menthes bio et du nombre d'exploitations en France de 2018 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2018	113	93
2019	139	104
2020	117	112
2021	129	131
2022	198	148

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

En 2022, les régions Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire se partagent 152 ha, représentant ainsi 77 % de la superficie totale dédiée à la culture de menthes bio en France. La superficie totale de ces trois régions a tout de même enregistré une augmentation globale de 68 % par rapport à 2018.

Après une diminution de plus de 47 % des surfaces en Pays de la Loire entre 2018 et 2021, on constate dans cette région une reprise des plantations avec + 25 % entre 2021 et 2022.

Les surfaces sont globalement restées dans une tendance haussière, particulièrement marquée en Occitanie et PACA avec de l'ordre de 200 % d'augmentation entre 2021 et 2022.

Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en menthes bio de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
OCCITANIE	5	6	7	22	64
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	23	34	40	37	47
PAYS-DE-LA-LOIRE	62	58	42	33	41
AUTRES RÉGIONS	23	41	28	37	46
TOTAL FRANCE	113	139	117	129	198

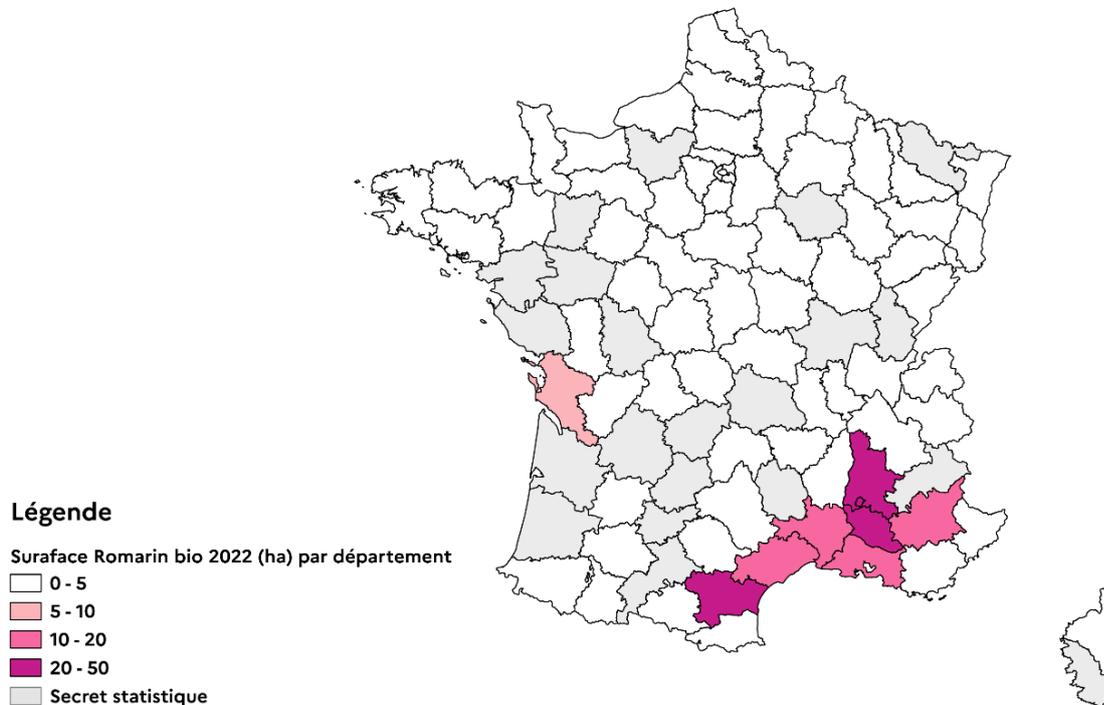
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en romarin 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
OCCITANIE	21	31	39	51	66
11 Aude	5	9	9	17	25
30 Gard	5	10	12	16	18
Autres départements Occitanie	10	12	17	17	23
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	15	30	38	55	63
84 Vaucluse	6	13	16	30	28
04 Alpes-de-Haute-Provence	3	6	8	9	17
Autres départements PACA	6	11	13	15	17
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	19	21	25	26	29
26 Drôme	18	19	24	24	26
Autres départements AURA	1	2	1	2	3
AUTRES RÉGIONS	16	18	19	30	30
TOTAL FRANCE	71	100	121	162	188

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Localisation des cultures de romarin bio en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- **Mélisse**

En 2022, poursuivant une tendance constatée dès 2020, la surface de mélisse en France métropolitaine a diminué de 9 % par rapport à 2021, et occupe 131 ha, soit moins de 1 % de la surface totale en PPAM bio.

Évolution des surfaces en mélisse bio et le nombre d'exploitations en France de 2018 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2018	146	89
2019	150	96
2020	155	93
2021	144	106
2022	131	113

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

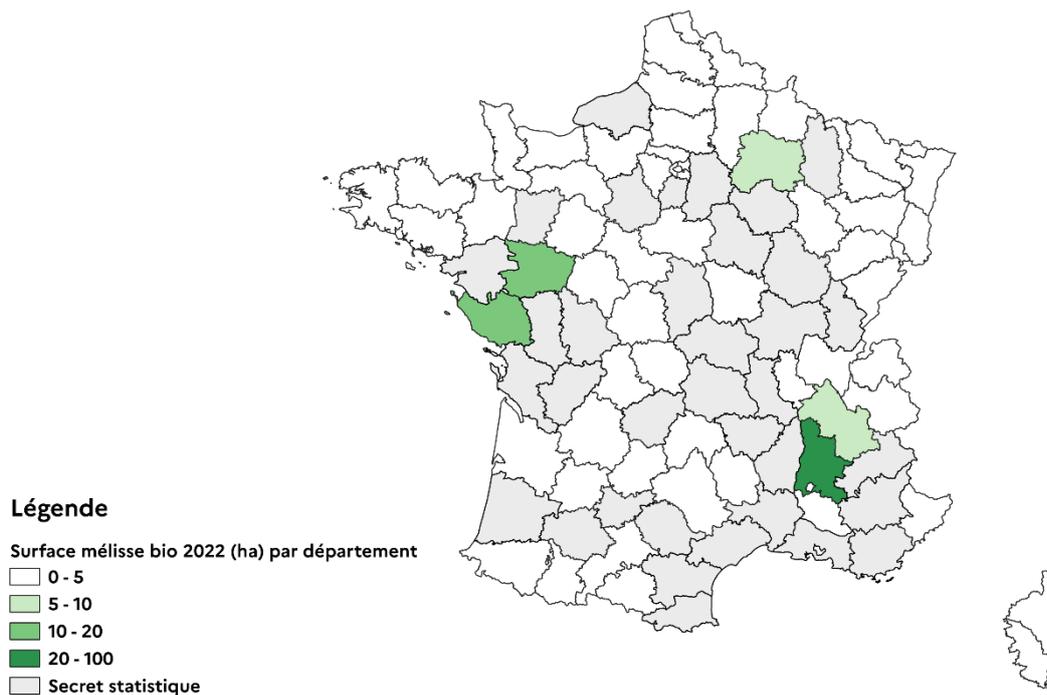
Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire représentent ensemble les 75 % des surfaces consacrées à la culture de mélisse bio, dont 55 % sont situées en AURA, au sein de laquelle le département de la Drôme concentre 85 % des surfaces. Si la tendance générale, par rapport à 2021, est plutôt à la baisse, celle-ci est plus ou moins marquée selon les départements.

Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en mélisse 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	105	105	101	91	72
26 Drôme	62	61	66	67	61
Autres département AURA	53	44	35	24	11
PAYS DE LA LOIRE	29	32	31	24	25
AUTRES RÉGIONS	12	13	23	29	34
TOTAL FRANCE	146	150	155	144	131

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Localisation des cultures de mélisse bio en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

• Fenugrec

Bien que la surface de fenugrec bio représente moins de 1 % des PPAM bio en France métropolitaine, l'année 2022, affiche une hausse des surfaces 18 % par rapport à 2021. Cette tendance est vérifiée également depuis 2018, avec + 69 % sur la période quinquennale, interrompue cependant en 2021.

Évolution des surfaces en fenugrec bio et du nombre d'exploitations en France de 2018 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2018	72	31
2019	76	24
2020	129	21
2021	103	31
2022	122	42

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

En 2022, la région Occitanie est le principal secteur de culture du fenugrec bio en France métropolitaine, comptant environ 57 % des surfaces totales dédiées à cette plante. Elle se situe tout particulièrement dans le département du Gers avec 35 % de la superficie totale de la région et le département de la Haute-Garonne suit avec 20 %. Le fenugrec est également présent dans d'autres régions.

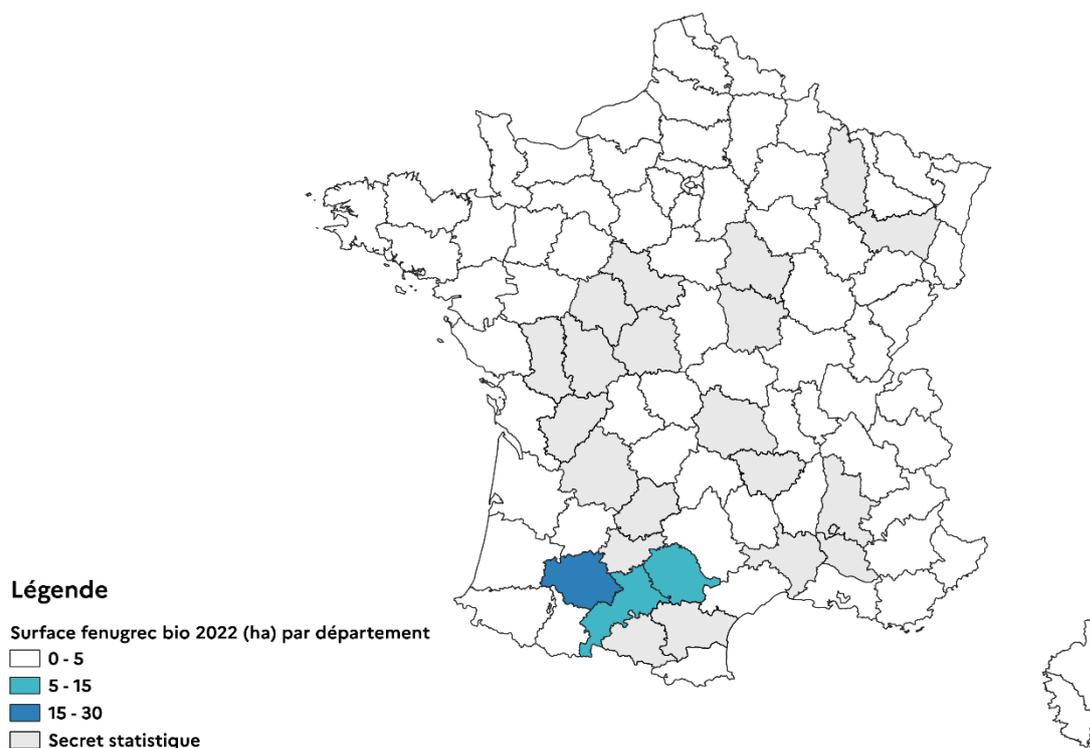
Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en fenugrec 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
OCCITANIE	31	48	64	53	69
32 Gers	12	24	30	24	24
31 Haute-Garonne	s	s	s	16	14
81 Tarn	s	9	14	7	12
Autres départements Occitanie	s	s	s	6	19
NOUVELLE-AQUITAINE	7	8	49	11	18
AUTRES RÉGIONS	34	20	16	39	35
TOTAL FRANCE	72	76	129	103	122

s : secret statistique

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Localisation des cultures de fenugrec bio en France en 2022



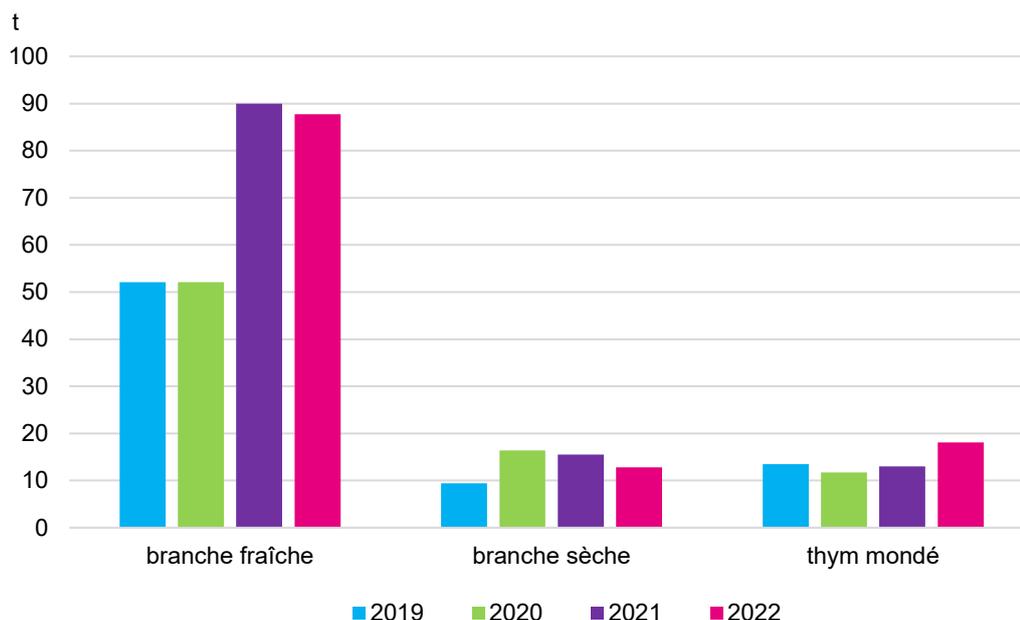
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

2.2.2 Le thym de Provence IGP

Le thym étant historiquement présent et utilisé en Provence, une Indication Géographique Protégée (IGP) « Thym de Provence » a été reconnue par la Commission européenne en février 2018. Ce signe de qualité garantit l'origine de la production et met en valeur ses caractéristiques et sa spécificité. En outre, il apporte une réponse à la demande des consommateurs pour les produits de qualité et de proximité.

Le thym IGP est valorisé par les producteurs sous trois formes : la branche fraîche, qui représente 75 % des volumes labellisés, la branche sèche et le thym mondé. Alors que la labellisation progresse pour le thym mondé, il est constaté une baisse de la production labellisée en branche sèche. Enfin, le marché des branches fraîches, en nette augmentation en 2021, est resté stable en 2022. Le produit est en effet très spécifique ; il est destiné à la transformation (huile aromatisée, etc.) et le label n'est pas valorisé sur l'étiquetage par les opérateurs.

Évolution des volumes labellisés IGP Thym de Provence



Source : FranceAgriMer selon les données de l'AIHP

2.2.3 Les Herbes de Provence « Label Rouge »

Le mélange « Herbes de Provence Label Rouge », créé en 2003, est géré et promu par l'Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence (AIHP). Ce label garantit au consommateur une qualité organoleptique supérieure et une composition fixe comprenant 19 % de thym, 27 % de romarin, 27 % de sarriette et 27 % d'origan. Le cahier des charges, très précis, encadre la production, la transformation et le conditionnement.

Les quantités produites et labellisées Herbe de Provence label Rouge sont en nette progression : elles sont passées de 10 tonnes à la création du label à 43,8 tonnes en 2022.

Évolution des volumes produits d'Herbes de Provence Label Rouge de 2004 à 2022



Source : FranceAgriMer selon les données de l'AIHP

2.2.4 L'AOP Lavande de Haute Provence

L'Appellation d'Origine Protégée « Huile essentielle de Lavande de Haute-Provence » a été créée en 1981 afin de différencier l'huile essentielle de lavande de population de type française (fine) de celle d'autres lavandes de type clonale (par exemple « lavande maillette » et « lavande matherone ») ainsi que des lavandes d'origine bulgare. Les critères de conformité reposent sur les analyses des composés chimiques de la plante, les caractéristiques olfactives de l'huile et le lieu de production.

L'aire géographique de l'AOP est limitée aux communes des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de la Drôme et du Vaucluse, inscrites dans le cahier des charges. Seules les plantations situées à une altitude minimale de 800 mètres (600 m dans la Drôme) peuvent bénéficier de l'appellation d'origine.

Cette AOP est gérée par l'APAL (Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOP de Haute-Provence), reconnue Organisme De Gestion.

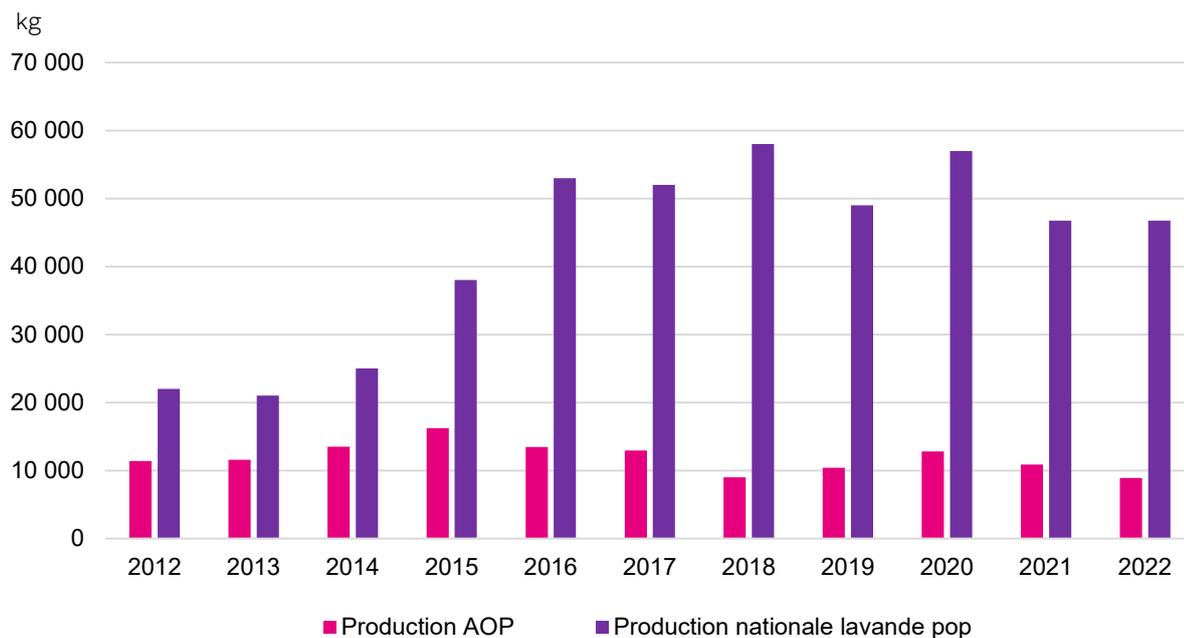
En 2022, une cinquantaine de producteurs et distillateurs sont engagés dans la démarche. La surface potentielle de production (parcelles de lavande de population comprises dans le périmètre AOP et exploitées par des producteurs engagés) est d'environ 1 400 ha.

La quantité d'huile essentielle AOP Lavande de Haute-Provence certifiée en 2022 est de 8,9 tonnes, volume inférieur à celui de 2021, qui était de 10,8 tonnes, ainsi qu'à celui de 2020 (12,8 tonnes).

La production française de lavande de population est estimée à 33 tonnes en 2022. Ainsi la production d'huile essentielle sous appellation AOP ne représente que 27 % de la production nationale alors que la part était de plus de 50 % avant 2015.

Les volumes certifiés sont très variables d'une année sur l'autre en raison des conditions climatiques. Cependant ils sont globalement orientés à la baisse depuis plusieurs années. Le nombre de producteurs agréé est lui aussi en forte diminution. La lutte contre le dépérissement a favorisé l'implantation de lavandes de population plus résistantes mais dont l'huile essentielle qui en est issue n'est pas systématiquement conforme aux normes analytiques imposées par le cahier des charges.

Évolution des volumes d'huile essentielle certifiée AOP et de la production nationale de lavande de population de 2012 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL et du CIHEF

Évolution des volumes certifiés d'huile essentielle de lavande de Haute-Provence AOP et du nombre de producteurs agréés de 2012 à 2022

Année	Volumes certifiés (kg)	Nombre de producteurs agréés
2012	11 380	34
2013	11 599	35
2014	13 517	34
2015	16 247	32
2016	13 460	28
2017	12 961	20
2018	9 017	12
2019	10 432	14
2020	12 803	17
2021	10 866	15
2022	8 900	19

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

3. Situation des marchés de la production organisée en France

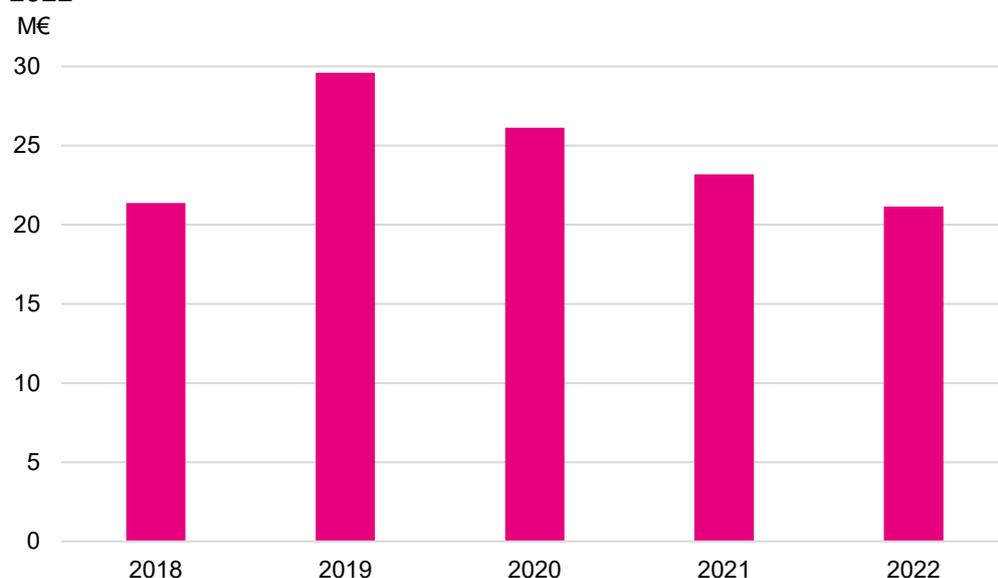
Les données présentées dans cette partie sont issues de l'enquête conduite par FranceAgriMer auprès de 11 groupements de producteurs métropolitains.

Ces groupements rassemblent au total 660 producteurs et 11 885 ha cultivés de PPAM. Ils sont implantés dans quatre régions de France métropolitaine, mais la grande majorité est localisée en PACA et AURA. Ils ont également des profils très variés (spécialisés en bio, en HE, etc.).

3.1 Évolution globale du chiffre d'affaires

Après avoir augmenté significativement en 2019 (+ 38 %), le chiffre d'affaires des 11 groupements enquêtés est en recul depuis trois ans (- 28 % entre 2019 et 2022) et a retrouvé en 2022 un niveau comparable à celui de 2018.

Évolution du chiffre d'affaires des ventes de PPAM de 11 groupements de producteurs de 2018 à 2022



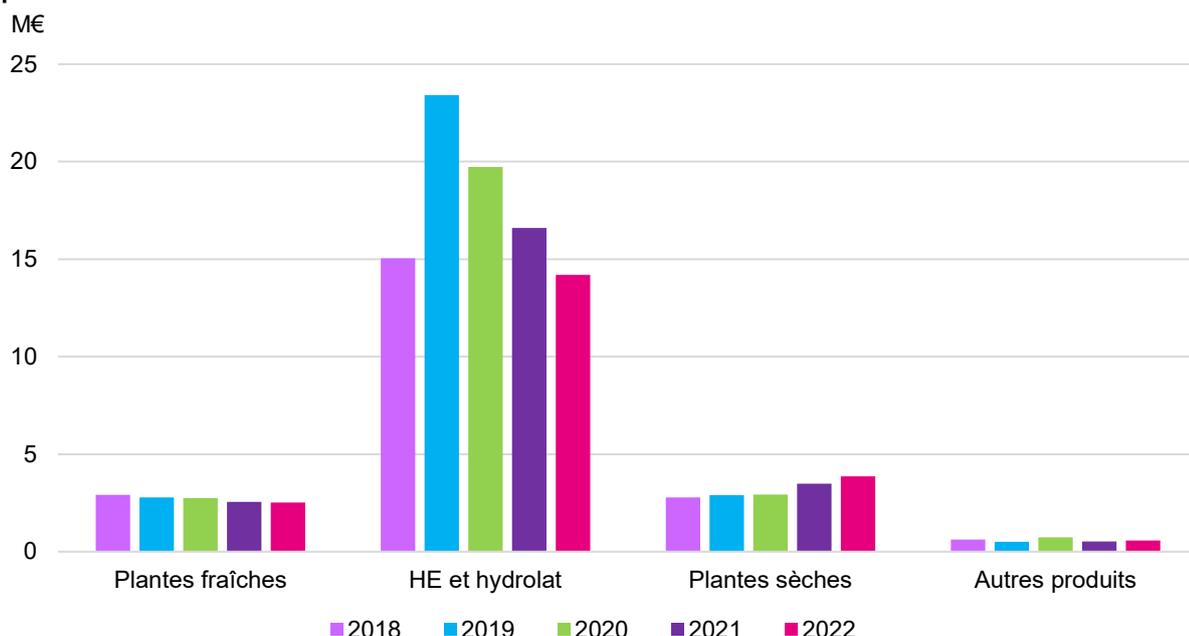
Source : Enquête FranceAgriMer auprès de 11 groupements de producteurs

3.2 Évolution des ventes globales selon les types de produits

Le chiffre d'affaires est très variable selon le type de produit considéré. Les huiles essentielles et hydrolats sont les produits qui génèrent la plus grande part de chiffre d'affaires (67 % en 2022 pour plus de 14 millions d'euros) pour les 11 structures enquêtées. L'évolution globale (cf. graphique ci-dessus) suit donc la tendance de ces ventes.

Les variations observées pour les produits autres s'en trouvent ainsi masquées, mais elles sont très diverses : les ventes de plantes fraîches en valeur sont en légère baisse depuis cinq ans (- 13 % entre 2018 et 2022, à près de 4 millions d'euros) alors que celles des plantes sèches sont en progression + 39 entre 2018 et 2022, à 2,5 millions d'euros). Enfin, les autres produits (macérâts, etc.) représentent moins de 3 % du chiffre d'affaires global en 2022 ; cette part est cependant variable d'une année sur l'autre.

Évolution du chiffre d'affaires des ventes de PPAM par type de produit de 11 groupements de producteurs de 2018 à 2022

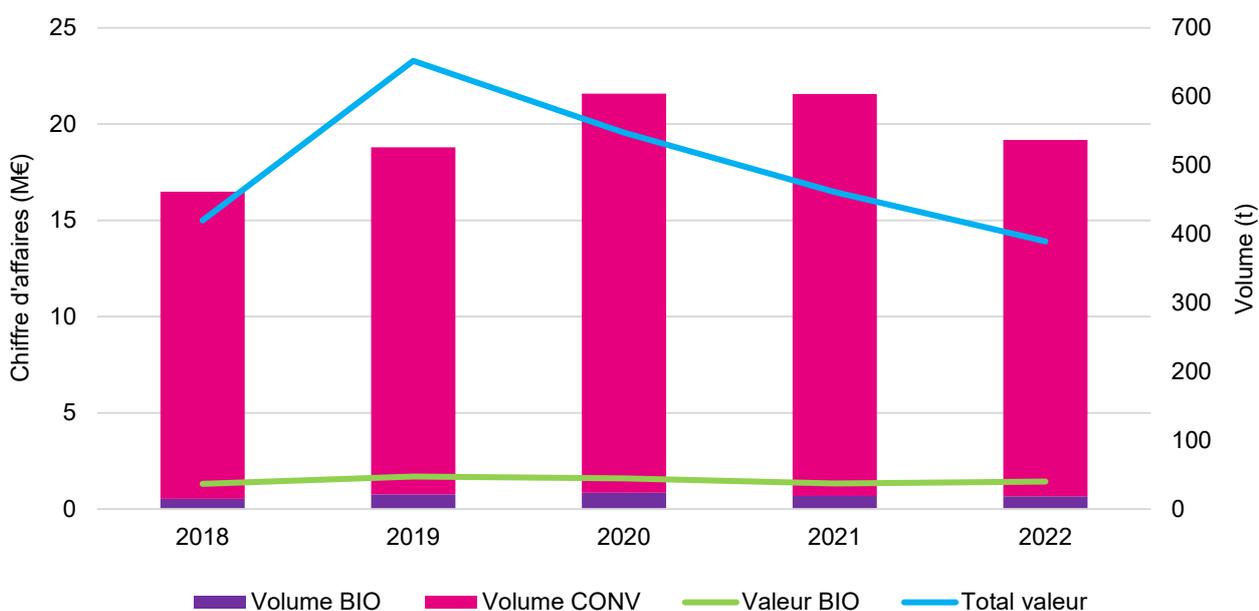


Source : Enquête FranceAgriMer auprès de 11 groupements de producteurs

3.2.1 Les huiles essentielles

Comme évoqué précédemment, le chiffre d'affaires des huiles essentielles pour les 11 groupements de producteurs a été en forte augmentation en 2019 (+ 55 % par rapport à 2018) et est en diminution depuis (- 40 % entre 2019 et 2022). Cependant cette évolution ne suit pas celle des volumes vendus. En effet ces derniers ont été en augmentation de 2018 à 2020 (+ 31 %), stables en 2021 puis en baisse en 2022 (- 11 % par rapport à 2021). L'importante variation des prix des huiles essentielles engendrée par le déséquilibre entre l'offre et la demande, explique ces évolutions. À noter que les ventes d'huiles essentielles bio des groupements enquêtés sont très peu représentées. Elles correspondent seulement à 10,2 % du chiffre d'affaires global des HE et 3,5 % du volume total d'HE.

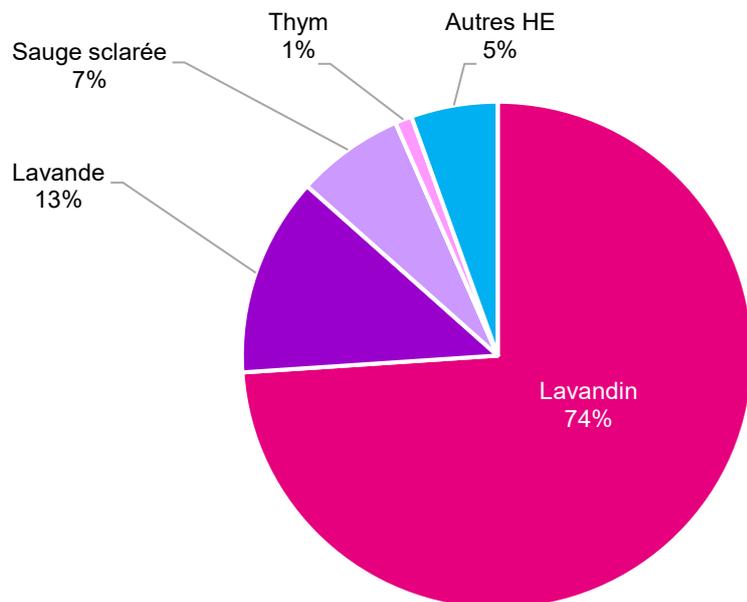
Évolution des ventes d'huiles essentielles par les 11 groupements de producteurs enquêtés de 2018 à 2022



Source : Enquête FranceAgriMer auprès de 11 groupements de producteurs

Les ventes des 11 groupements enquêtés en huiles essentielles sont principalement issues des cultures de lavandin, de lavande et de sauge sclarée.

Part en volume des huiles essentielles vendues par les 11 groupements de producteurs enquêtés en 2022

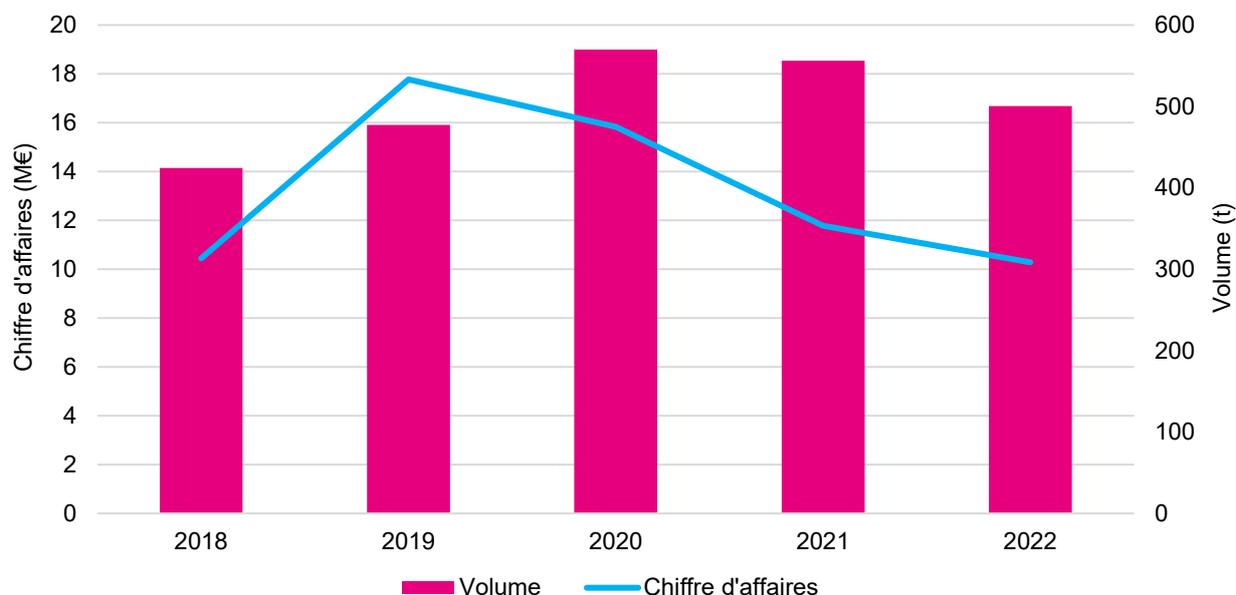


Source : Enquête FranceAgriMer auprès de 11 groupements de producteurs

• Lavandin

L'huile essentielle de lavandin étant la plus vendue par les structures enquêtées, l'évolution de ses ventes correspond à l'évolution globale des ventes des huiles essentielles présentée ci-dessus.

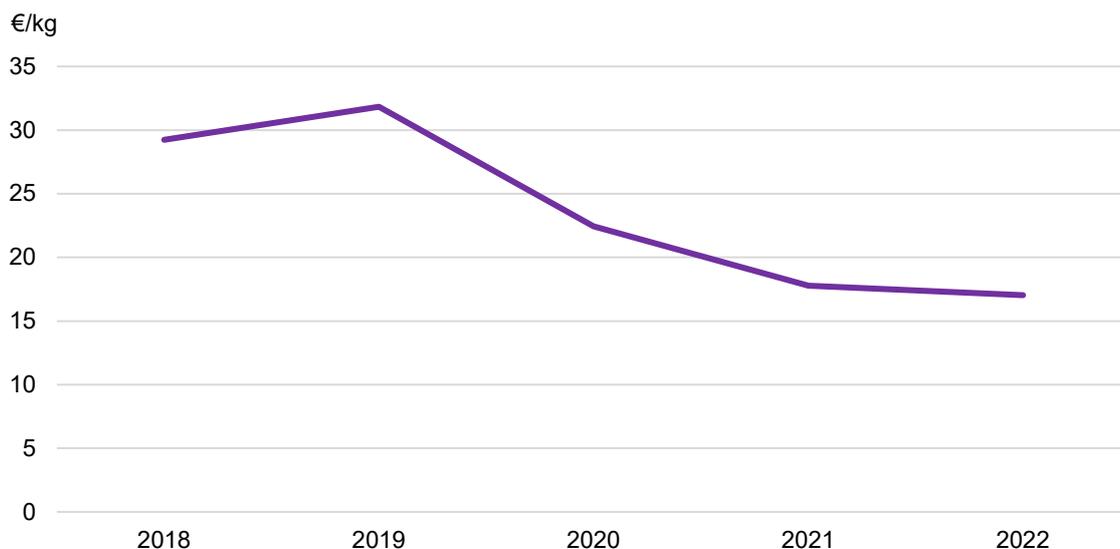
Évolution des ventes d'huiles essentielles de lavandin vendues par 11 groupements de producteurs enquêtés de 2018 à 2022



Source : Enquête FranceAgriMer auprès de 11 groupements de producteurs

Le prix moyen pondéré payé aux producteurs dans les structures prospectées suit strictement l'évolution des ventes en valeur. Il a augmenté jusqu'à dépasser 30 €/kg en 2019. L'augmentation sensible des cours a engendré une augmentation de la production globale française qui a déséquilibré le marché. En conséquence, le prix a ensuite diminué pour se positionner en-dessous de 20 €/kg depuis 2021.

Évolution du prix moyen pondéré* d'huiles essentielles de lavandin payé aux producteurs dans 11 groupements de producteurs enquêtés



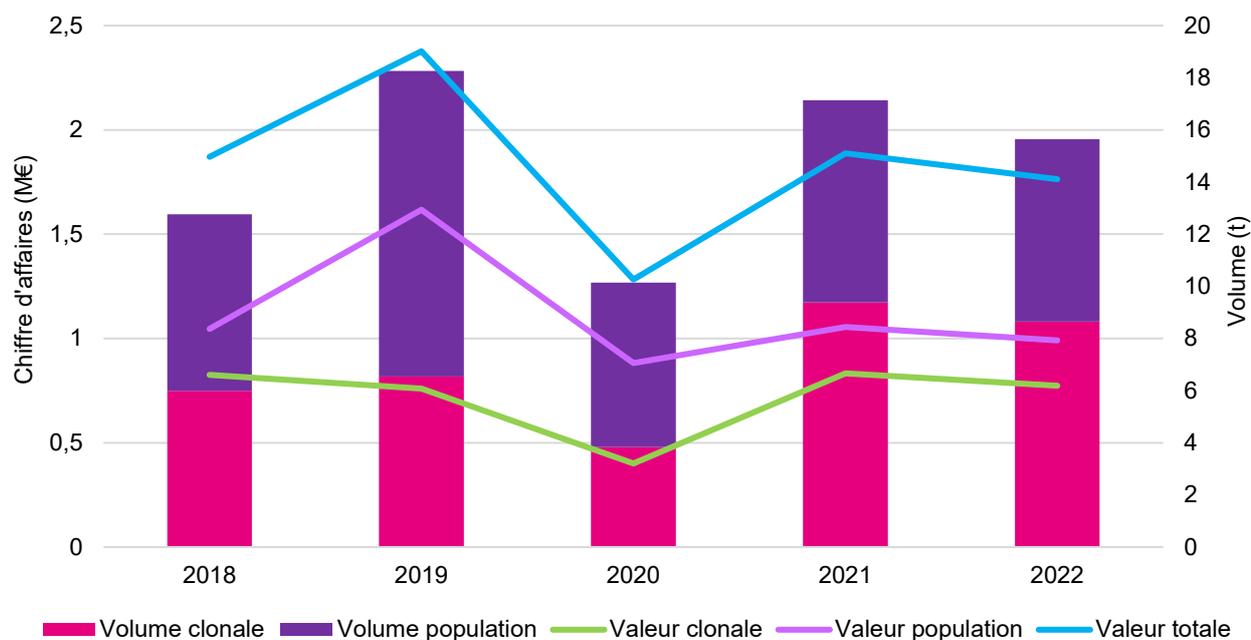
* Toutes variétés et modes de production confondus

Source : Enquête FranceAgriMer auprès de 11 groupements de producteurs

• Lavande

Les ventes des groupements de producteurs d'huiles essentielles de lavande, que ce soit clonale ou de population, peuvent être très variables d'une année sur l'autre. Ainsi, on constate des ventes plus basses en 2020 après celles très importantes de 2019. Globalement les tendances sont à l'augmentation pour les ventes en volume de lavande clonale et à la stagnation pour celles de lavande de population. Par contre, le chiffre d'affaires est plutôt orienté à la baisse, en lien avec l'évolution des prix.

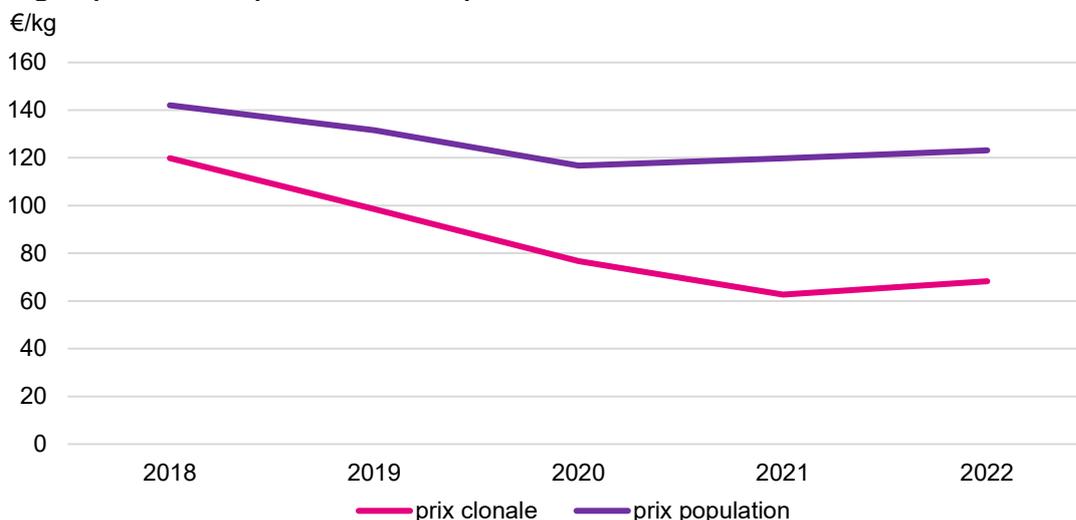
Évolution des ventes d'huiles essentielles de lavande vendues par 11 groupements de producteurs enquêtés de 2018 à 2022



Source : Enquête FranceAgriMer auprès de 11 groupements de producteurs

Le prix moyen pondéré de l'huile essentielle de lavande de population payé aux producteurs dans les structures enquêtées a diminué entre 2018 et 2020, passant de plus de 140 €/kg à moins de 120 €/kg. Il est remonté ces deux dernières années sans atteindre toutefois le niveau de 2018 ou de 2019. Le prix de la lavande clonale a quant à lui été presque divisé par deux entre 2018 et 2021 puis, en 2022, il a légèrement augmenté.

Évolution du prix moyen pondéré* d'huiles essentielles de lavande payé aux producteurs dans 11 groupements de producteurs enquêtés



* Toutes variétés et modes de production confondus

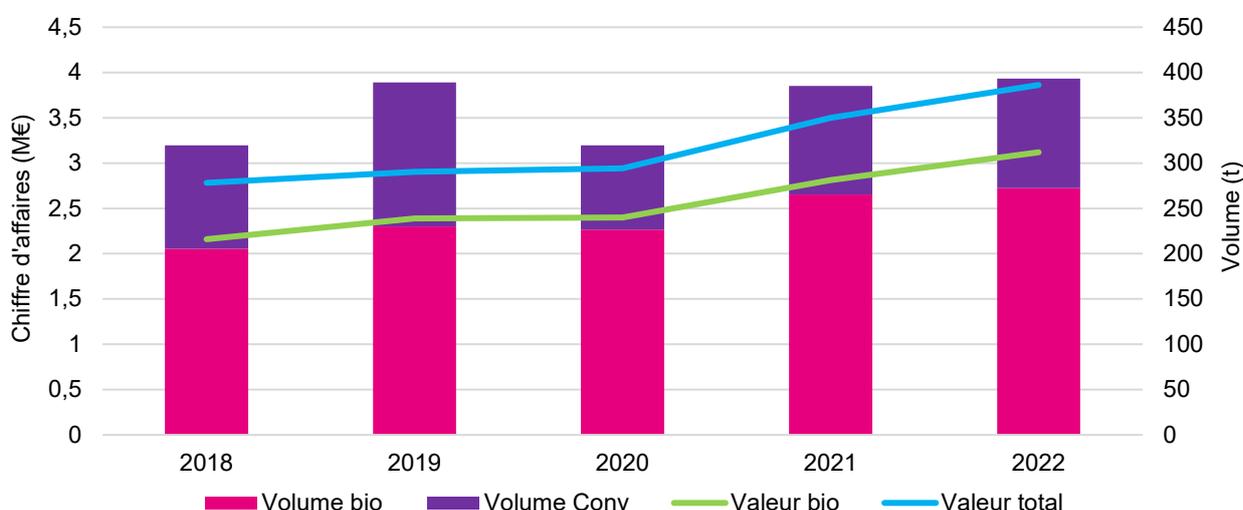
Source : Enquête FranceAgriMer auprès de 11 groupements de producteurs

Pour des raisons de confidentialité, l'évolution des ventes et des prix des autres huiles essentielles ne sera pas développée.

3.2.2 Les plantes sèches

Les ventes de plantes sèches pour les 11 groupements de producteurs sont en augmentation entre 2018 et 2022 (+ 39 % en valeur et + 23 % en volume), année où elles affichent près de 3,9 millions d'euros et de 400 t. La grande majorité des plantes sèches vendues sont labellisées agriculture biologique. En effet la part bio est de 80,7 % en valeur et 69,2 % en volume en 2022. Par ailleurs, ce sont ces produits qui enregistrent la plus grande progression (+ 44 % en valeur et + 33 % en volume entre 2018 et 2022) comparé aux plantes non labellisées (+ 19 % en valeur et + 6 % en volume entre 2018 et 2022).

Évolution des ventes de plantes sèches par les 11 groupements de producteurs enquêtés de 2018 à 2022



Source : Enquête FranceAgriMer auprès de 11 groupements de producteurs

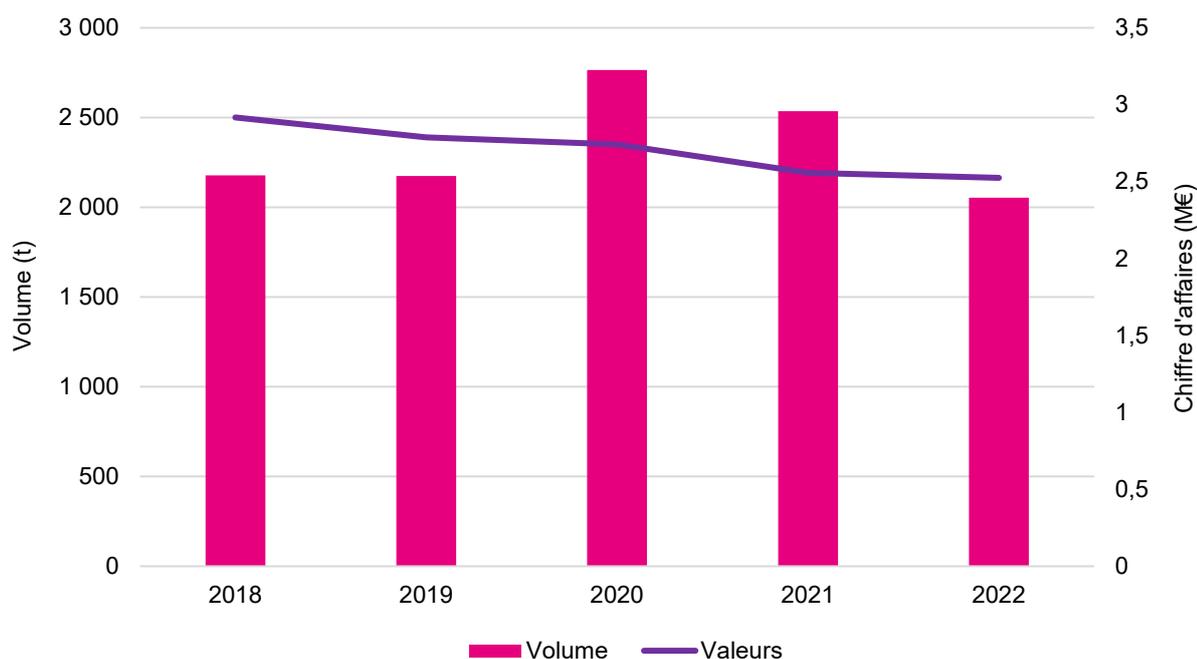
3.2.3 Les plantes fraîches

Le nombre d'acteurs impliqués dans ce marché très spécifique est limité. Aussi pour des raisons de confidentialité, peu de données sont présentées.

L'évolution globale des ventes de plantes fraîches ne permet pas de dégager de réelle tendance pour ce type de produit. En effet l'ensemble des volumes vendus et le chiffre d'affaires global dégagé résulte du cumul de plusieurs produits dont les variations sont propres à chacun d'eux.

Les groupements vendent en frais plus de 200 plantes différentes mais une quinzaine seulement réalise l'essentiel du marché, avec principalement les plantes aromatiques les plus cultivées en France (basilic, persil, thym, etc.).

Évolution des ventes de PPAM fraîches des 11 groupements de producteurs enquêtés de 2018 à 2022

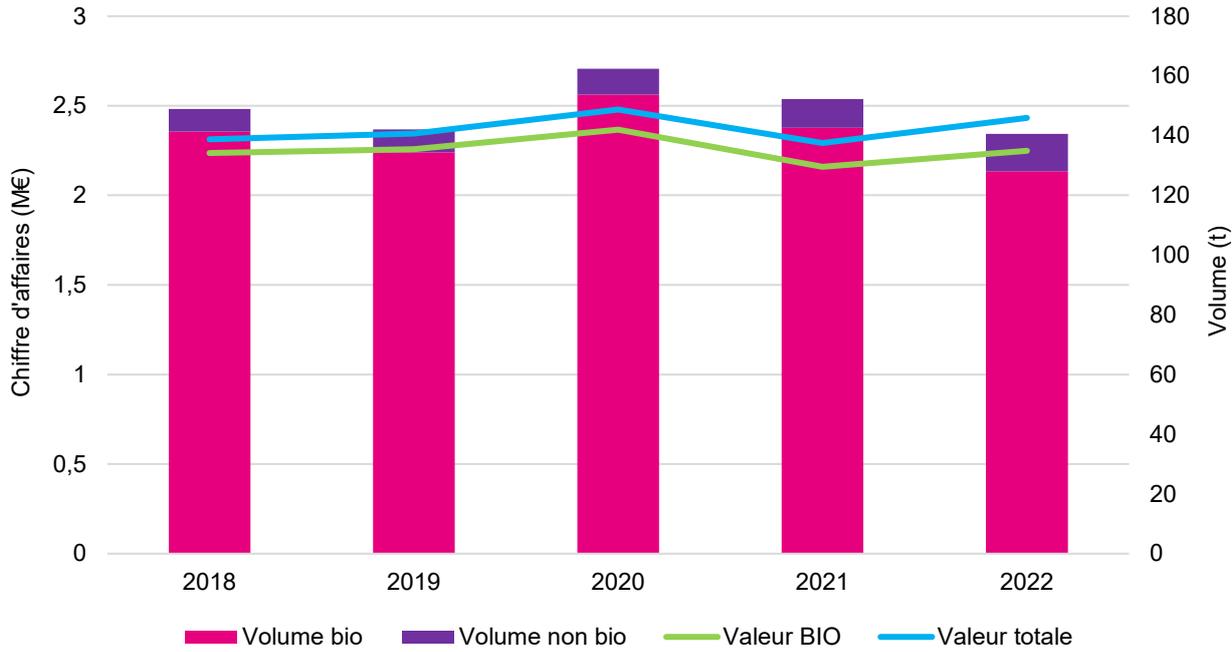


Source : Enquête FranceAgriMer auprès de 11 groupements de producteurs

3.2.4 Les produits issus de la cueillette

Une partie des produits vendus par les 11 structures collectives de production provient de la cueillette de plantes sauvages, qui représente 11,5 % de leur chiffre d'affaires global en 2022. Les ventes sont assez stables de 2018 à 2022 avec toutefois un léger sursaut en 2020, probablement lié à une demande accrue au moment de la pandémie de la Covid-19. Elles semblent depuis être revenues sur un rythme de croisière, à près de 2,5 millions d'euros, pour 140 t de plantes. La quasi-totalité de ces PPAM sont labellisées agriculture biologique.

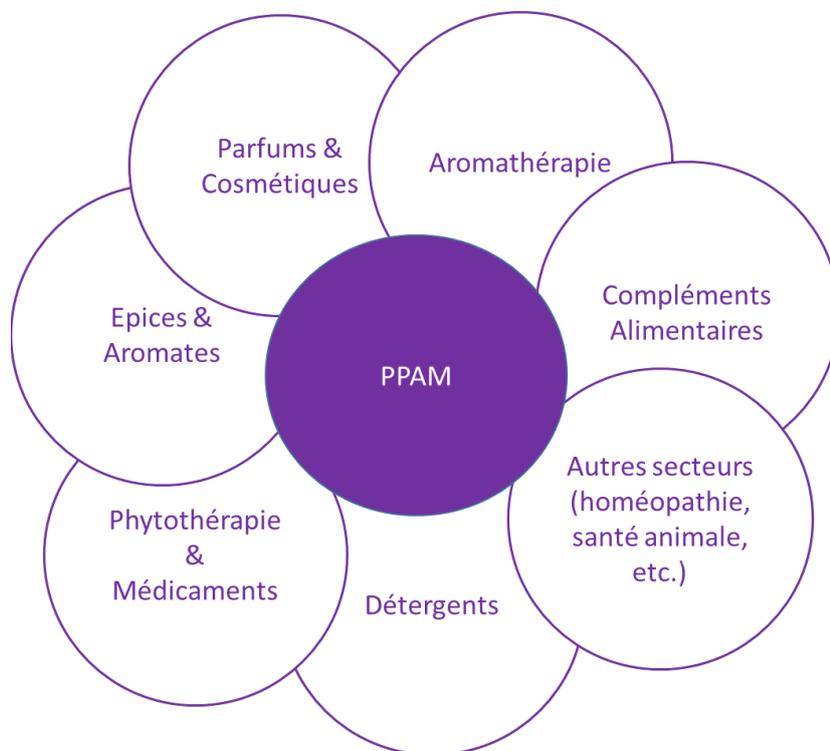
Évolution des ventes de plantes issues de la cueillette par les 11 groupements de producteurs enquêtés de 2018 à 2022



Source : Enquête FranceAgriMer auprès de 11 groupements de producteurs

4. Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM en France

Les PPAM, sous leurs différentes formes (fraîche, sèche, surgelée, huile essentielle, extrait...), alimentent après transformations (cf. annexe) plusieurs secteurs d'activités dont les trois principaux sont le secteur médical ou assimilé (phytothérapie, aromathérapie, compléments alimentaires, homéopathie...), le secteur agro-alimentaire (épices et aromates), le secteur de la cosmétique et de la parfumerie et le secteur des détergents.



Sont présentés ci-dessous les chiffres généraux de ces secteurs dans la limite des données actuellement disponibles. Selon le marché considéré, il est en effet parfois difficile d'isoler les diverses PPAM utilisées (comme par exemple les épices incorporées dans des plats préparés, les plantes incluses dans les médicaments, etc.) ou l'usage d'une même PPAM (comme par exemple pour le marché des huiles essentielles où un même produit est destiné à des usages divers : alimentaires, cosmétiques...).

Enfin, certains autres marchés annexes (teintures, colorants, insecticides...) ne sont pas développés dans la présente étude.

4.1 Secteur santé, beauté et bien-être

4.1.1 Marché global des compléments alimentaires

Selon le Ministère de la Santé et de la Prévention¹, les compléments alimentaires (CPAL) sont « des denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique ». Les compléments alimentaires sont constitués de produits très divers parmi lesquels des plantes ou des préparations à base de plantes.

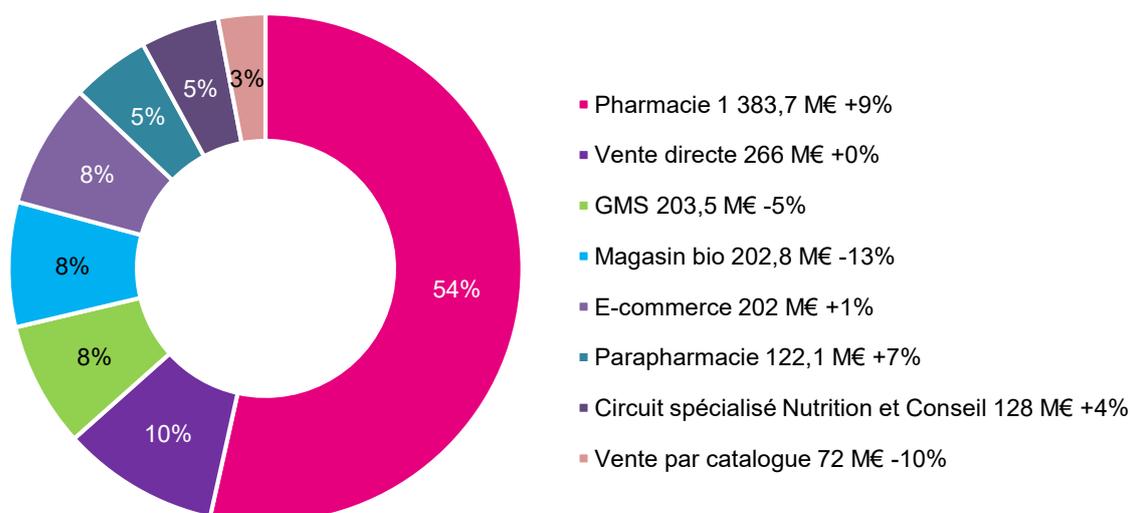
Les chiffres présentés ci-dessous prennent en compte les CPAL dans leur globalité, c'est-à-dire non seulement ceux à base de PPAM mais aussi ceux préparés à partir d'autres ingrédients (minéraux, vitamines, produits de la ruche...).

1. « Compléments alimentaires » - Ministère de la Santé et de la Prévention [<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/denrees-alimentaires/article/complements-alimentaires>]

D'après le Synadiet², les compléments alimentaires en France ont généré 2,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires (sorties consommateur en prix de vente TTC) en 2022. Ce marché, en croissance de 3 % par rapport à 2021, est en progression depuis plus de dix ans.

Toutefois derrière cette progression globale positive, les évolutions varient en fonction des circuits de distribution. Ainsi, les pharmacies, premier circuit de distribution des CPAL, avec 54 % des ventes, et circuit de référence des produits de santé pour les consommateurs, ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 9 % pour atteindre 1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2022. Les parapharmacies connaissent la même tendance, avec une augmentation de 7 %, mais elles ne représentent que 5 % du marché (122 millions d'euros). À l'inverse, les magasins spécialisés bio, les ventes par catalogue et la GMS ont connu en 2022 une baisse de leurs ventes respectivement de 13 %, 10 % et 5 %, causée par la diminution de fréquentation, les pénuries et l'inflation. Les ventes par e-commerce, qui avaient fortement progressé ces dernières années, sont stables en 2022.

Répartition du chiffre d'affaires des compléments alimentaires par circuit de distribution en 2022 et évolution par rapport à 2021



Source : FranceAgriMer d'après les données du Synadiet

Selon une étude d'Harris Interactive², réalisée pour le Synadiet, en 2023, 59 % des français déclarent avoir consommé des CPAL au cours des 24 derniers mois (59 % en 2022 et 58 % en 2021), dont 75 % sont des consommateurs réguliers (71 % en 2022 et 65 % en 2021). Les allégations les plus demandées sont les défenses immunitaires, la vitalité et le stress. Les critères d'achat restent la naturalité, l'allégation, la composition du produit et le prix.

Soucieuses de leur santé, les personnes interrogées ont déclaré souhaiter diminuer le moins possible le budget qu'elles consacrent à l'achat de CPAL malgré l'inflation.

2. « Les compléments alimentaires: Les chiffres » - Synadiet [<https://www.synadiet.org/les-complements-alimentaires/le-marche/les-chiffres-du-marche-en-2021>]

4.1.2 Marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie

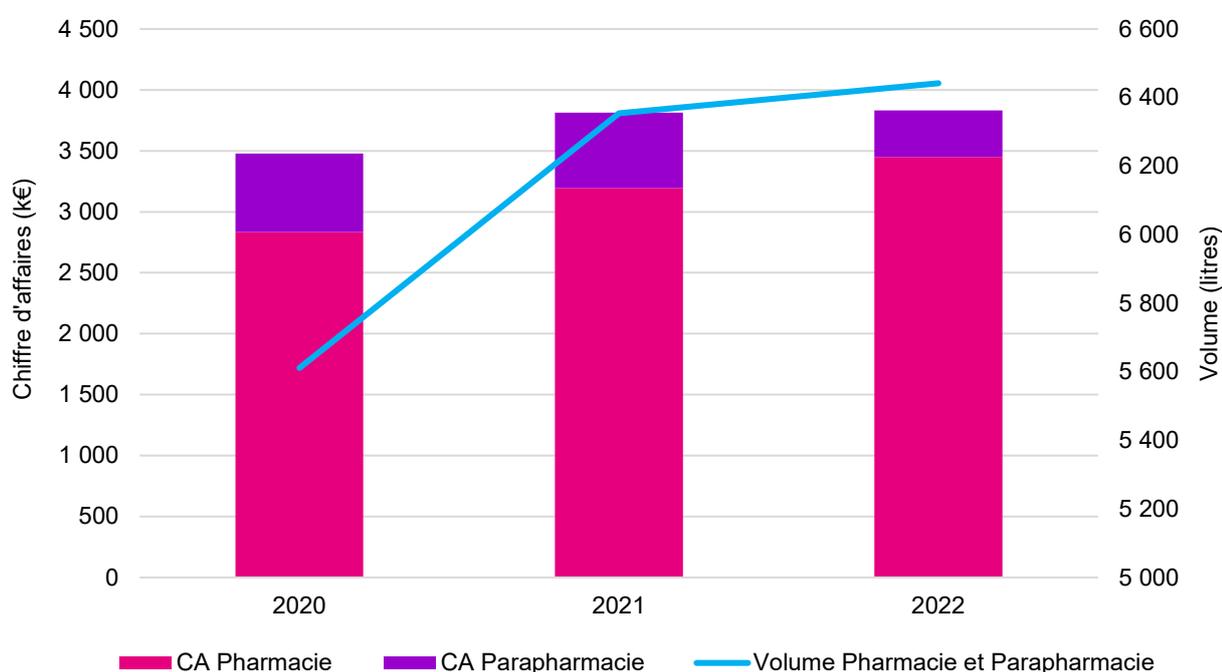
La gemmothérapie est l'utilisation de produits à base de tissus embryonnaires de végétaux (bourgeons, jeunes pousses et radicules). Elle fait partie intégrante de la phytothérapie.

Les ventes de produits de gemmothérapie s'élevaient en 2022 à 3,4 millions d'euros en pharmacie et à 383 000 euros en parapharmacie, soit un total de 3,8 millions d'euros pour un volume total de 6 442 litres, dont 5 800 en pharmacie.

L'évolution des ventes n'est pas identique en pharmacie et en parapharmacie. En effet le chiffre d'affaires a augmenté de 22 % ces trois dernières années en pharmacie (+ 8 % entre 2021 et 2022) alors qu'il est en diminution de 40,5 % en parapharmacie (- 38 % entre 2021 et 2022).

Les produits de gemmothérapie commercialisés en pharmacie et parapharmacie sont quasi intégralement labellisés agriculture biologique. Seulement 3 % des volumes vendus ne sont pas concernés par cette certification.

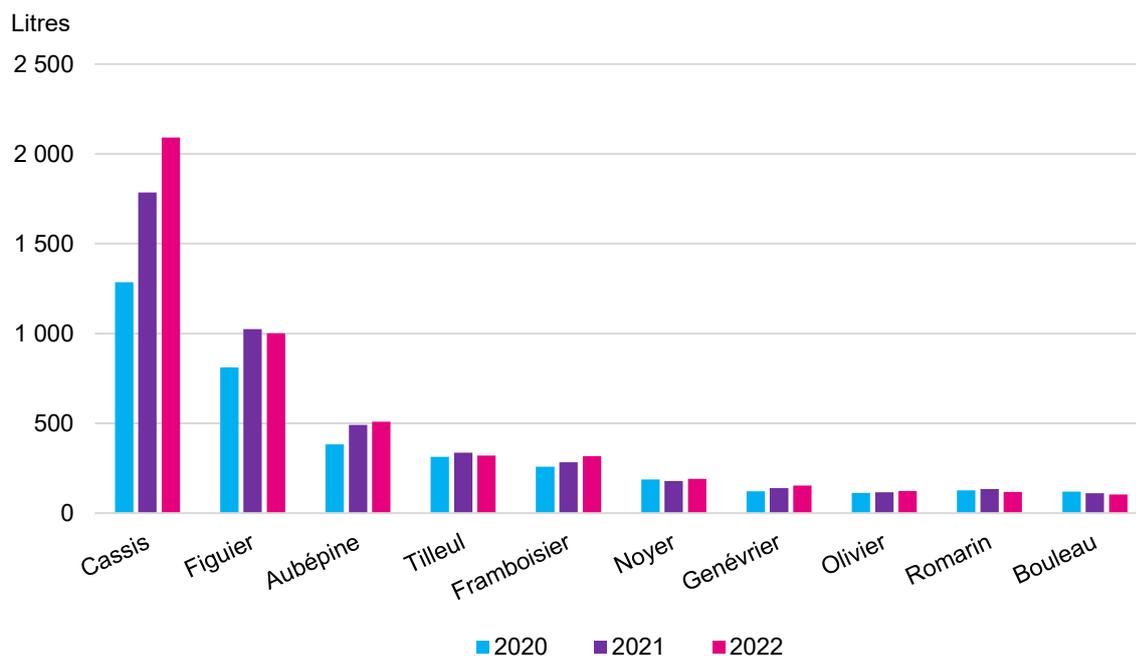
Évolution des ventes de produits de gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie de 2020 à 2022 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Parmi les produits commercialisés en pharmacie et parapharmacie, les plantes les plus utilisées en gemmothérapie sont le cassis, le figuier, l'aubépine et le tilleul.

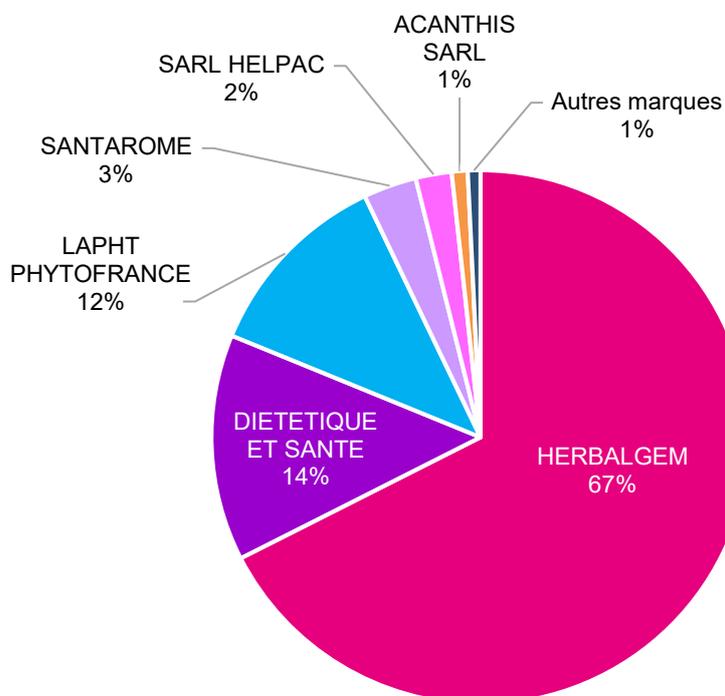
Volume de ventes des principales plantes (bourgeons, jeunes pousses ou racines) utilisées en gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Une douzaine de laboratoires se partagent le marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie. Le laboratoire Herbalgem représente 67 % des ventes, suivi de Diététique et Santé (14 %) puis Phytofrance (12 %). Ces trois sociétés pèsent ensemble plus de 90 % du chiffre d'affaires du marché.

Répartition par laboratoire du chiffre d'affaires des ventes de produits gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

4.1.3 Marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie

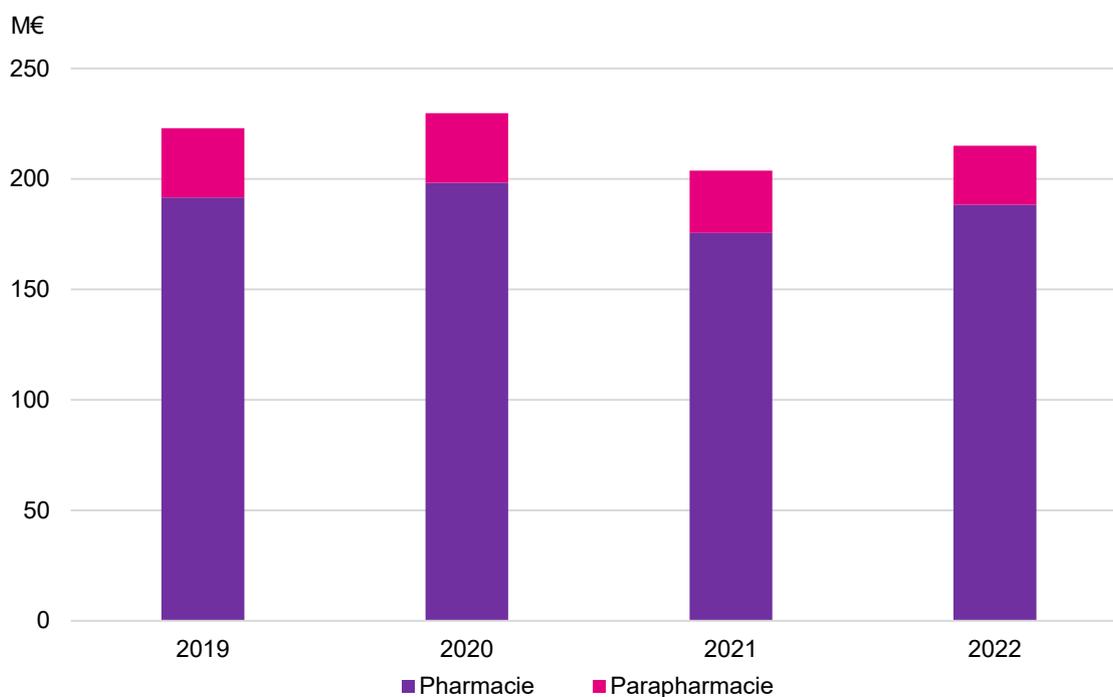
L'huile essentielle est définie comme une substance odorante volatile produite par certaines plantes et pouvant être extraite sous forme liquide, par distillation à la vapeur d'eau, ou à sec ou encore mécaniquement par pressage à froid.

On distingue, ci-après, les huiles essentielles unitaires, qui sont les huiles essentielles issues d'une seule plante, et les complexes, qui sont soit des produits dont les propriétés proviennent de la présence d'huiles essentielles (gel, baume, pastilles, huiles, etc.), soit des mélanges de plusieurs huiles essentielles.

D'après les données de vente d'Openhealth Company, le marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie s'élève, en 2022, à 215 millions d'euros, dont 188 millions d'euros pour la seule pharmacie alors que la parapharmacie n'atteint que 27 millions d'euros.

Après leur augmentation en 2020, liée à la pandémie, les ventes avaient accusé une baisse en 2021 et étaient revenues à un niveau inférieur à celui de 2019. En 2022, la situation est globalement à la hausse mais avec une évolution différente en fonction du circuit de distribution par rapport à 2021. Ainsi, en pharmacie, le chiffre d'affaires progresse de 7 % approchant sa valeur de 2019. À l'inverse, le marché en parapharmacie continue de régresser avec une diminution de 5 %.

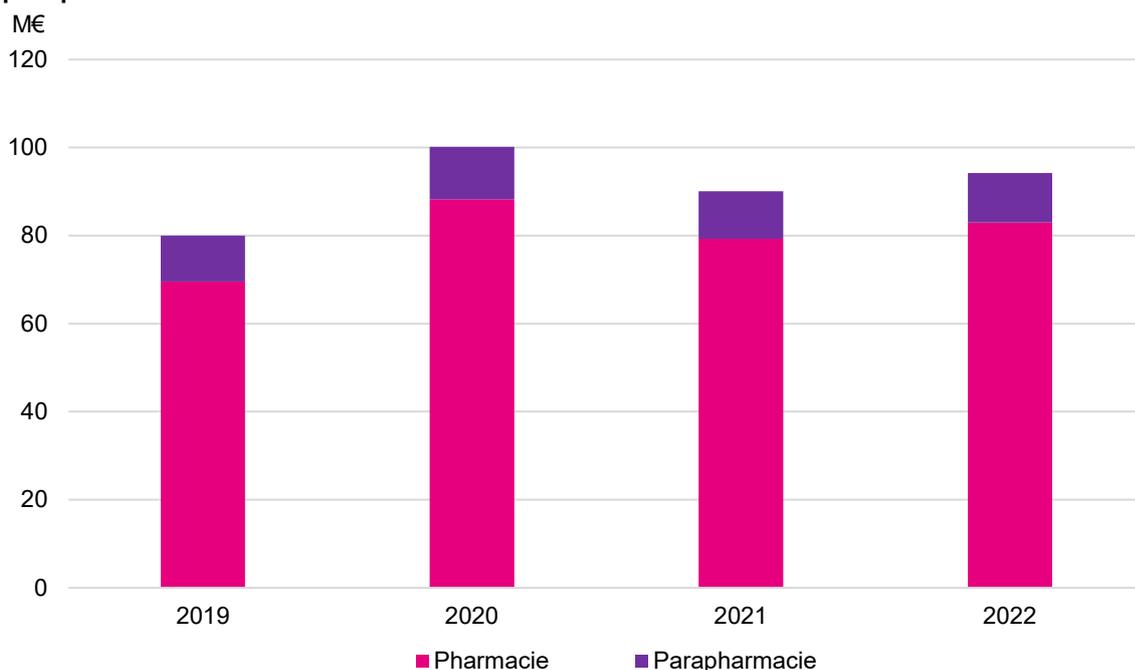
Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France de 2019 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Le chiffre d'affaires des produits labellisés bio est de 94,2 millions d'euros en 2022 (soit 44 % de la valeur totale des ventes). Le marché bio en pharmacie et parapharmacie suit les mêmes tendances que le marché global de ces trois dernières années mais en 2022, les ventes dépassent celles de 2019 (+ 18 %)

Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'huiles essentielles biologiques en pharmacie et parapharmacie de 2019 à 2022

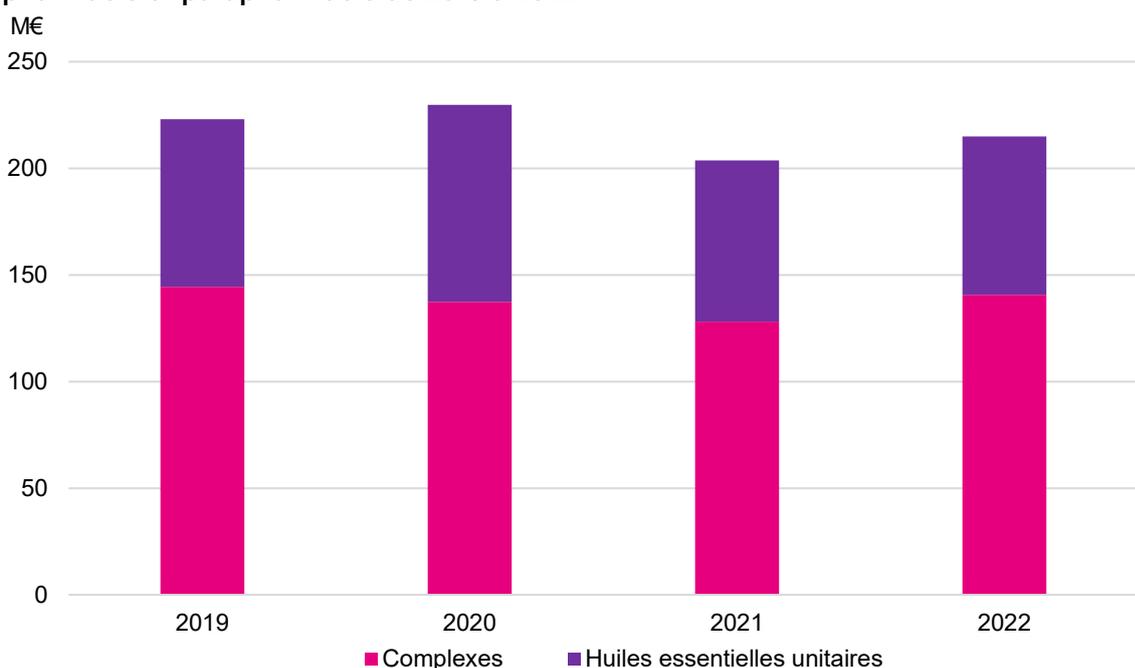


Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Les ventes les plus importantes concernent les complexes, avec un chiffre d'affaires de 140 millions d'euros (125 millions d'euros en pharmacie et 15 millions d'euros en parapharmacie) en 2022. Leurs ventes étaient en baisse de 2019 à 2021 et sont revenues, en 2022, à un niveau comparable à celui de 2019.

Les ventes d'huiles essentielles unitaires représentent quant à elles 74,3 millions d'euros (11,5 millions d'euros en parapharmacie et 62,7 millions d'euros en pharmacie) en 2022, pour un volume estimé de 96 900 litres. Elles ont connu une progression de près de 18 % en 2020 mais sont en baisse en 2021 et en 2022 ; de ce fait la baisse est de 20 % entre 2020 et 2022 mais seulement de - 5 % entre 2019 et 2022.

Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'huiles essentielles (complexes et unitaires) en pharmacie et parapharmacie de 2019 à 2022

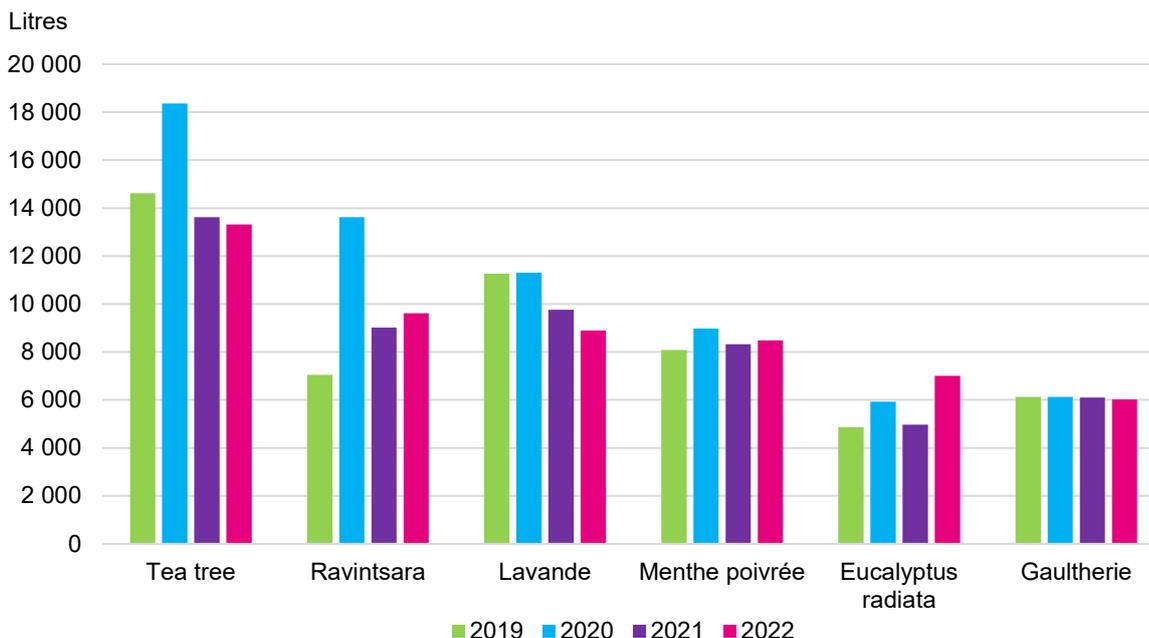


Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Les principales huiles essentielles commercialisées, en termes de volume vendu, en pharmacie et parapharmacie sont le tea tree, le ravintsara, la lavande, la menthe poivrée, l'eucalyptus radié et la gaulthérie. Il est à noter l'augmentation importante des ventes d'huiles essentielles en 2020, notamment de tea tree et de ravintsara, réputées pour leurs propriétés antiseptiques et très demandées en raison de la pandémie de la Covid-19, mais logiquement en baisse en 2021.

En 2022, l'évolution est très différente en fonction des huiles essentielles. On constate ainsi une diminution pour l'huile essentielle de basilic (- 34 %), de lavande (- 8,8 %), de lavandin (- 8,1 %), d'hélichryse (- 4 %), de tea tree (- 2 %) et une augmentation pour celle de ravintsara (+ 6,6 %), de menthe poivrée (+ 2,0 %), d'eucalyptus radié (+ 41 %) et citronné (+ 34 %), de lavande aspic (+ 6 %), de romarin (+ 12 %), de thym (+ 11 %).

Volume des ventes des principales huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France de 2019 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Cependant, en termes de chiffre d'affaires, le classement des plantes n'est pas exactement le même. Ainsi, l'huile essentielle qui génère le plus de valeur est le ravintsara, suivie du tea tree, de la lavande, de l'hélichryse, de la menthe poivrée et de la gaulthérie. Les prix des huiles essentielles varient en effet beaucoup selon les plantes et leur conditionnement (type et volume du flacon, etc.).

Chiffre d'affaires des ventes des principales huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France en 2022

Huile essentielle	Chiffre d'affaires 2022	Part du chiffre d'affaires 2022
Ravintsara	8,8 M€	11,8 %
Tea tree	7,9 M€	10,5 %
Lavande	7,0 M€	9,4 %
Hélichryse	6,3 M€	8,4 %
Menthe poivrée	6,0 M€	8,1 %
Gaulthérie	3,3 M€	4,5 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Volume et prix moyen de vente de certaines huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France en 2022

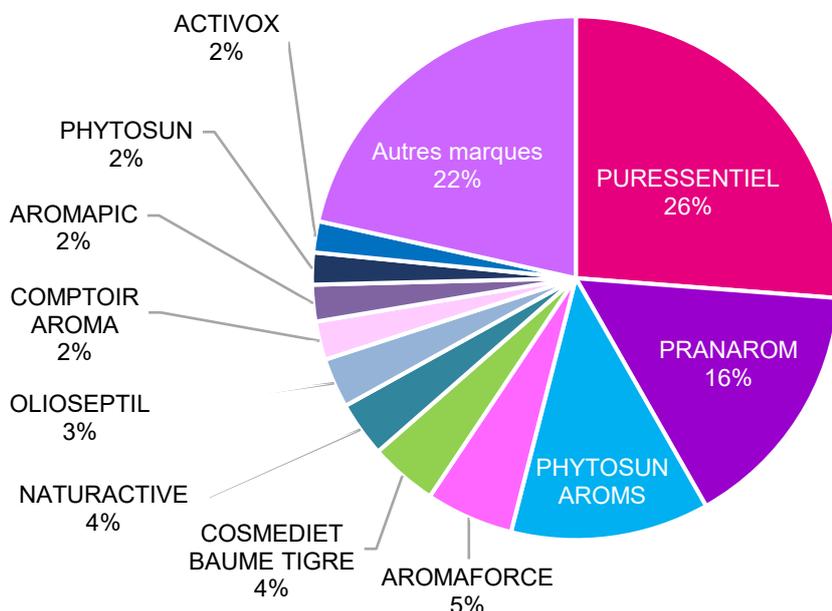
Huile essentielle	Prix moyen* de vente 2022 (€/l)	Volume de vente 2022 (l)
Rose de Damas	26 309,4	7
Hélichryse	4 683,8	1 337
Verveine	4 659,9	28
Camomille matricaire	4 094,3	20
Thym thujanol	3 530,3	258
Valériane	3 207,7	2
Camomille romaine	3 117,8	485
Hysope	3 090,2	1
Thym thujanol	2 682,4	1
Lavande stoechas	2 025,4	1
Thym vulgaire linalol	1 932,3	385
Thym linalol	1 901,9	1
Carotte	1 813,3	62
Sarriette des montagnes	1 789,1	139
Vétiver	1 725,9	15
Romarin verbenone	1 585,5	213
Thym vulgaire thymol	1 560,7	163
Ylang ylang	1 457,3	714
Géranium bourbon	1 311,2	607
Thym linalol	1 285,9	3
Estragon	1 283,4	235
Origan	1 230,1	273
Sauge sclarée	1 107,1	380
Sauge officinale	1 020,8	16
Sarriette	979,0	2
Ravintsara	916,4	9 608
Aneth	895,9	6
Coriandre	894,1	37
Fenouil	879,8	36
Basilic	874,7	90
Pin sylvestre	823,8	611
Menthe verte	800,9	33
Lavande fine	784,0	8 723
Thym thymol	776,1	4
Cyprès	770,2	880
Menthe poivrée	712,5	8 487
Lavande aspic	666,8	3 150
Romarin	657,0	50
Tea tree	590,7	13 318
Gaulthérie	561,5	6 024
Lavandin abrial	464,6	282
Lavandin super	439,0	1 361
Eucalyptus radiata	400,2	6 999
Lavandin grosso	355,9	30
Eucalyptus citronné	337,5	3 910

* Prix moyen tous conditionnements et modes de production confondus

Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Le marché des huiles essentielles (unitaires et complexes) en pharmacie et parapharmacie est réparti entre environ 350 marques. Il est dominé par PURESSENTIEL, qui représente 26 % des ventes en valeur, puis PRANAROM (16 %) et PHYTOSUM AROMS (12 %).

Répartition des ventes d'huiles essentielles unitaires et complexes par marque en pharmacie et parapharmacie en France en 2022



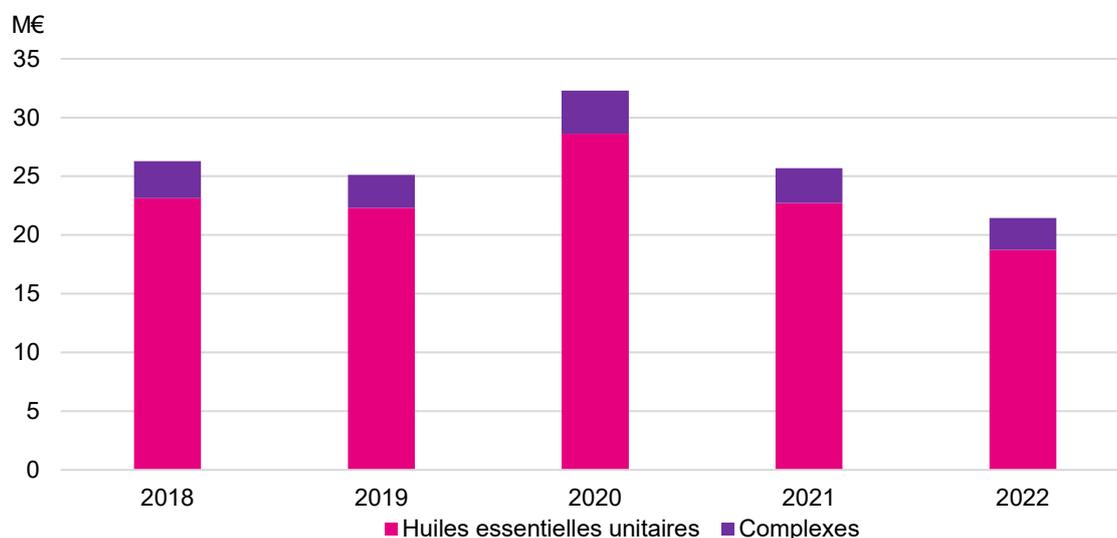
Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

4.1.4 Marché des huiles essentielles en magasins bio

D'après les données de BIOANALYTICS@GOOD, les ventes d'huiles essentielles en magasins bio en 2022 représentent 21,4 millions d'euros. Les ventes les plus importantes concernent les huiles essentielles unitaires, avec un chiffre d'affaires de 18,7 millions d'euros et un volume estimé de 24 650 litres, les complexes générant 2,7 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Ce marché avait exceptionnellement augmenté en 2020 en lien avec la crise sanitaire et à la croissance importante des achats d'huiles essentielles de tea tree et de ravintsara, réputées antiseptiques. En 2021, il a retrouvé un niveau similaire à celui de 2018 et de 2019. Par contre, en 2022, on constate une forte baisse des ventes (- 17 % par rapport à 2021). Cette diminution touche l'ensemble des produits et n'est pas liée spécifiquement à telle ou telle plante.

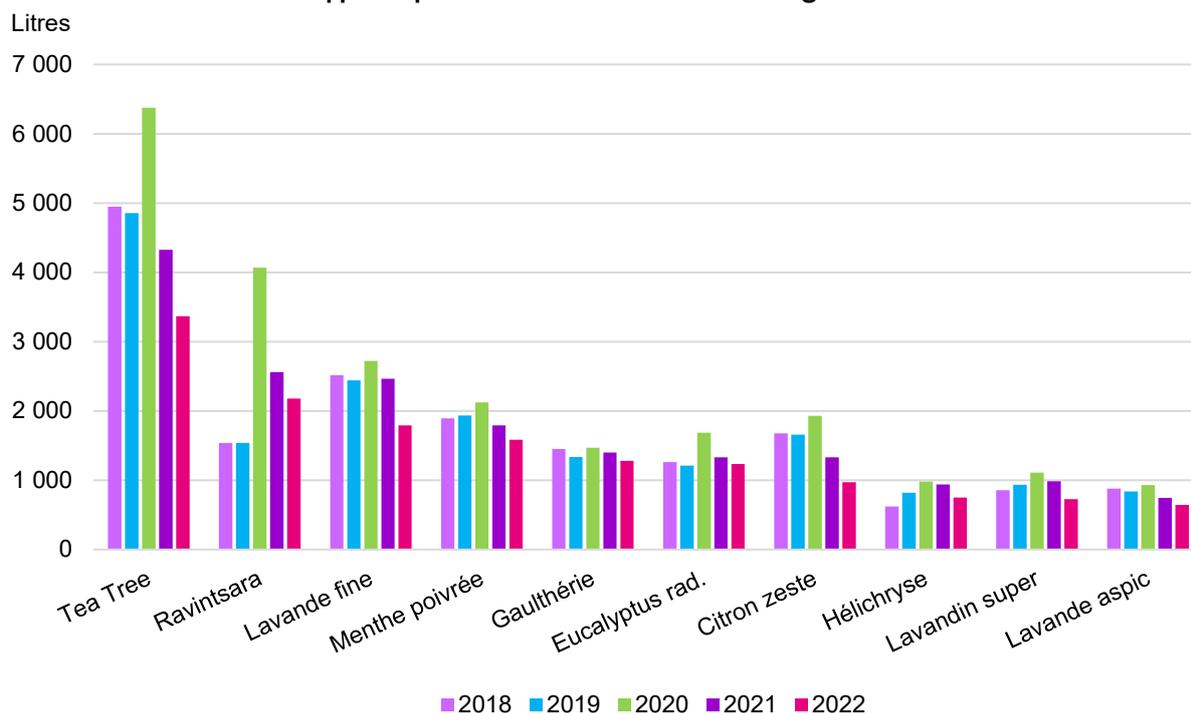
Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'huiles essentielles en magasins bio en France de 2018 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS@GOOD

Les principales huiles essentielles commercialisées en volume sont le tea tree, le ravintsara, la lavande fine, la menthe poivrée et la gaulthérie.

Volume de vente des cinq principales huiles essentielles en magasins bio en France de 2018 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS@GOOD

Cependant, en termes de chiffre d'affaires, l'huile essentielle qui génère le plus de valeur est le tea tree suivie du ravintsara, de la lavande fine, de l'hélichryse et de la menthe poivrée.

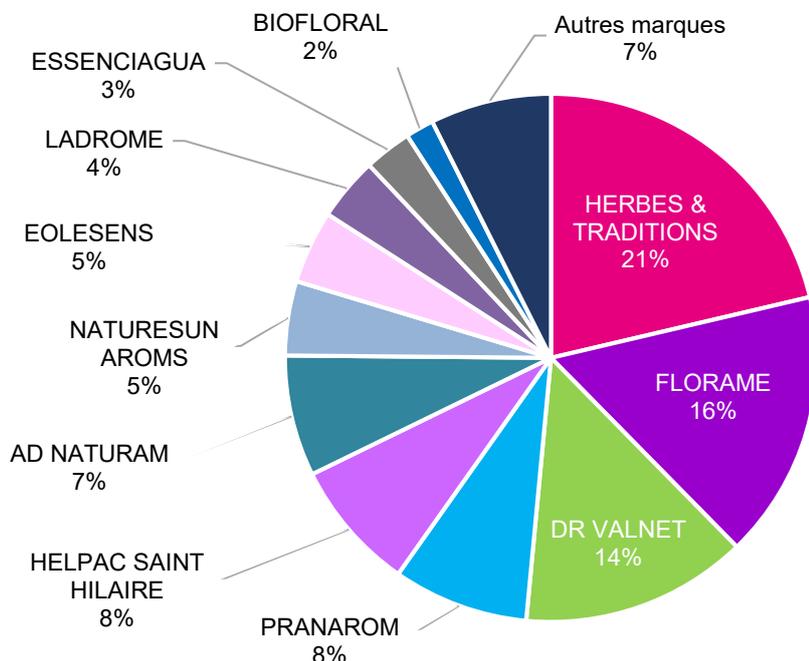
Chiffre d'affaires des ventes des principales huiles essentielles en magasins bio en France en 2022

Huile essentielle	Chiffre d'affaires 2022	Part du chiffre d'affaires 2022	Évolution 2022/2021
Tea Tree	1,9 M€	10,6 %	- 22,7 %
Ravintsara	1,6 M€	8,5 %	- 16,9 %
Lavande fine	1,4 M€	7,7 %	- 26,2 %
Hélichryse	1,2 M€	6,4 %	- 18,7 %
Menthe poivrée	1,2 M€	6,2 %	- 12,8 %
Gaulthérie	780 k€	4,1 %	- 6,2 %
Eucalyptus radiata	660 k€	3,5 %	- 6,7 %
Géranium	540 k€	2,9 %	- 14,9 %
Thym	490 k€	2,6 %	- 3,5 %

Source : FranceAgriMer d'après les données BIOANALYTICS@GOOD

Le marché des huiles essentielles en magasins bio se partage entre différentes marques. HERBES & TRADITIONS est celle dont le chiffre d'affaires est le plus important, avec 21 % de part de marché. Elle est suivie de FLORAME (16 %), DR VALNET (14 %), PRANAROM (8 %) et HELPAC SAINT HILAIRE (8 %).

Parts de marché en valeur des principales marques d'huiles essentielles en magasins bio en 2022



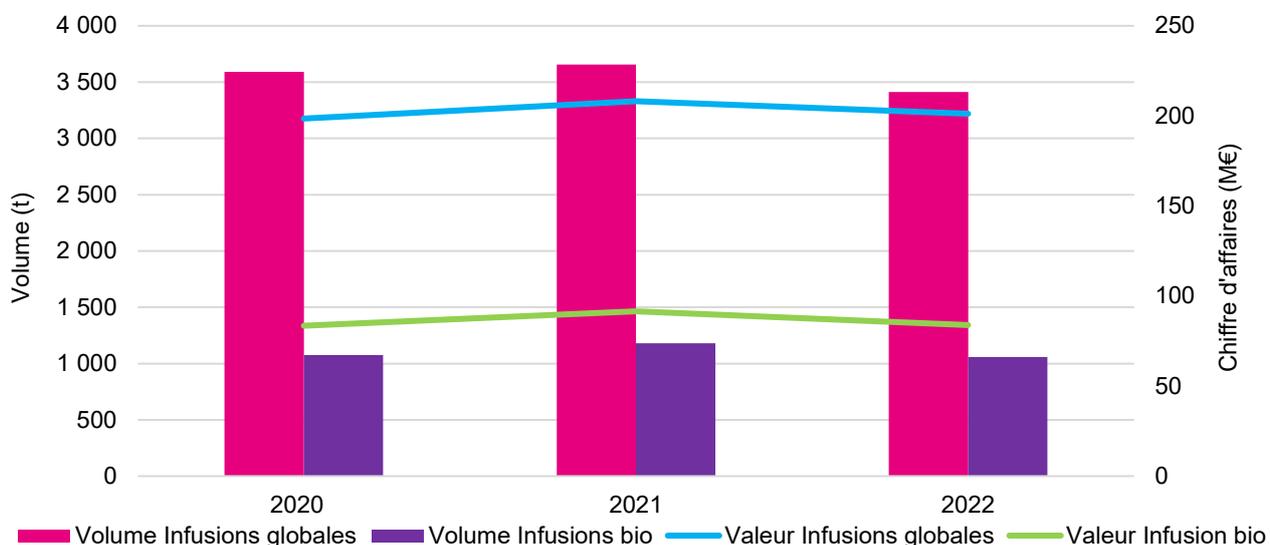
Source : FranceAgriMer d'après les données BIOANALYTICS@GOOD

4.1.5 Marché des tisanes en GMS, magasins hard discount et de proximité

Les ventes d'infusions en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France métropolitaine (hors Corse) représentent, en 2022, 201 millions d'euros, pour un volume de 3 412 tonnes. Elles sont en diminution de 3 % en valeur et de 7 % en volume par rapport à 2021. Parmi ces trois circuits de distribution, la GMS concentre la majorité des ventes.

Les ventes d'infusions bio sont également en diminution en 2022, atteignant un niveau comparable à celui de 2020. Elles représentent 1 058 tonnes, soit 31 % du volume total d'infusions, et 84 millions d'euros, soit 42 % du total du marché en valeur.

Évolution des ventes d'infusions en GMS, magasins hard discount et de proximité de 2020 à 2022 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

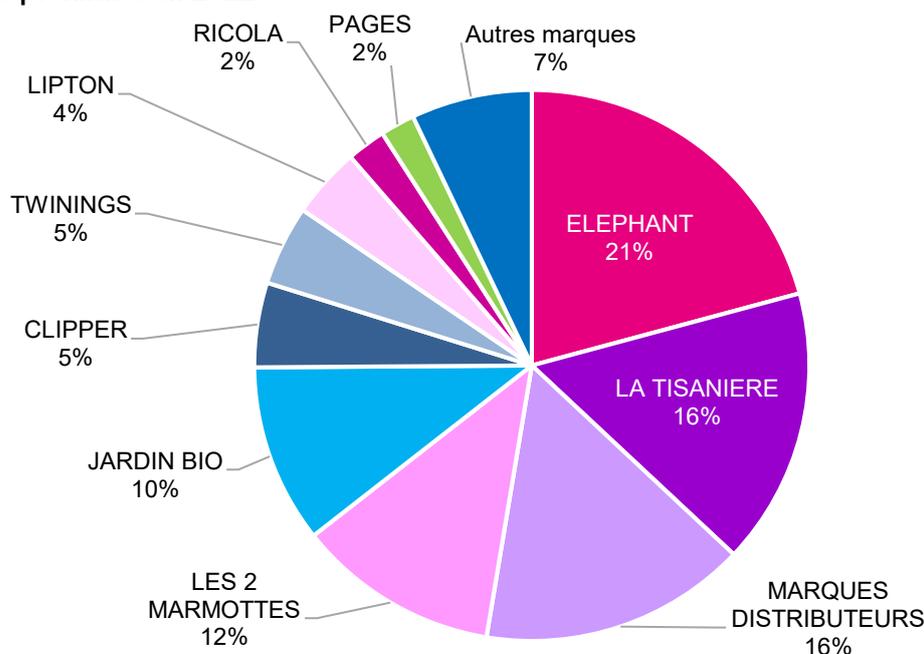
Ventes d'infusions en valeur et volume par circuit de distribution (GMS, magasins hard discount, magasin de proximité) de 2020 à 2022 en France

		Chiffre d'affaires			Volume de vente		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
GMS	Global	174 M€	181 M€	172 M€	2 964 t	2 956 t	2 726 t
	Bio	77 M€	83 M€	75 M€	955 t	1 021 t	904 t
Magasins hard-discount	Global	17 M€	21 M€	22 M€	515 t	591 t	579 t
	Bio	5 M€	7 M€	7 M€	100 t	136 t	132 t
Magasins de proximité	Global	7 M€	7 M€	7 M€	110 t	108 t	107 t
	Bio	2 M€	2 M€	2 M€	21 t	23 t	22 t

Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

Les marques dominantes d'infusions commercialisées en France en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité sont ÉLÉPHANT, qui emporte 21 % des parts de marché suivie de LA TISANIÈRE (16 %), de l'ensemble des marques distributeurs (16 %), de LES 2 MARMOTTES (12 %) et de JARDIN BIO (10 %).

Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions en GMS, magasins hard discount et de proximité en 2022

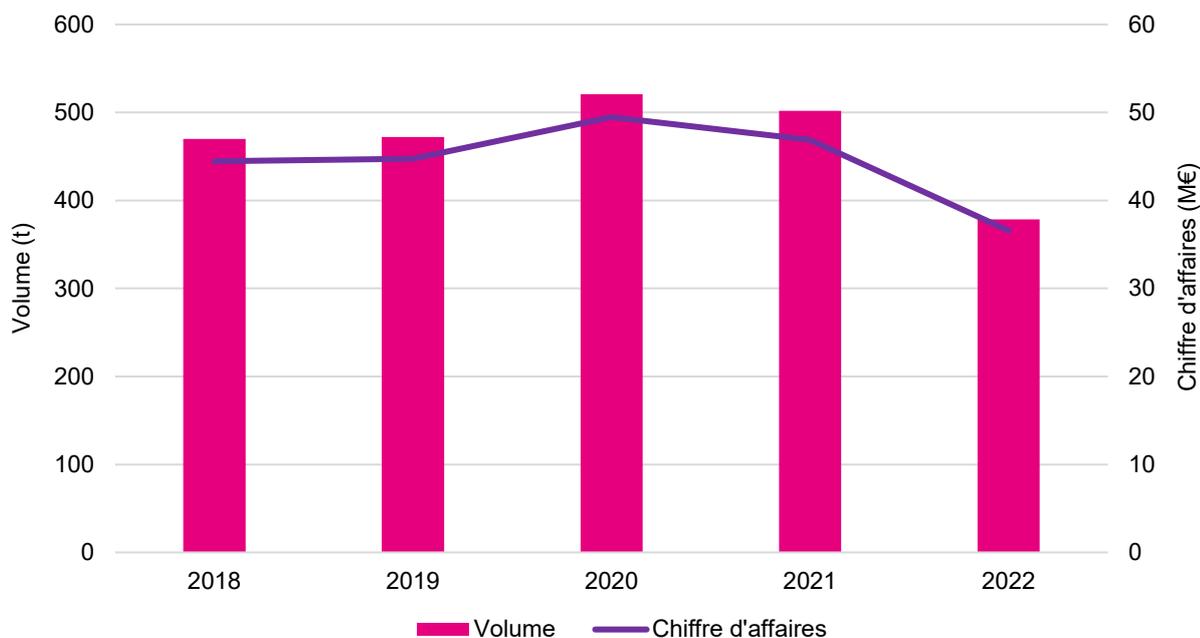


Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

4.1.6 Marché des tisanes et plantes à infuser en magasins bio

Selon les données de BIOANALYTICS®GOOD, le marché des infusions et des plantes à infuser en magasins bio représente, en 2022, 36,6 millions d'euros et 378 tonnes. En augmentation entre 2018 et 2020, il est touché par une régression de son chiffre d'affaires en 2021 et, de manière très marquée, en 2022. En effet, en 2022, les ventes diminuent de 22 % en valeur et de 25 % en volume par rapport à 2021 (- 18 % en valeur et - 20 % en volume par rapport à 2019). La réduction semble généralisée et n'est pas spécifique à un produit en particulier.

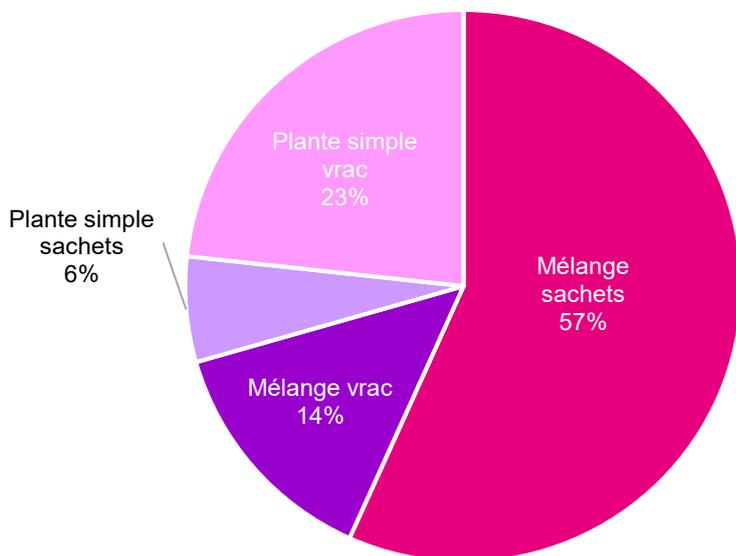
Évolution des ventes d'infusions et de plantes à infuser en magasins bio en France de 2018 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS@GOOD

Ci-après, seront distinguées les plantes simples (produits constitués d'une seule plante) et les mélanges, ainsi que les produits conditionnés en petits sachets (infusettes) et ceux en vrac dans un seul sachet au volume unitaire plus important. Les plantes sont principalement vendues (en volume) en mélange et sous format de sachets.

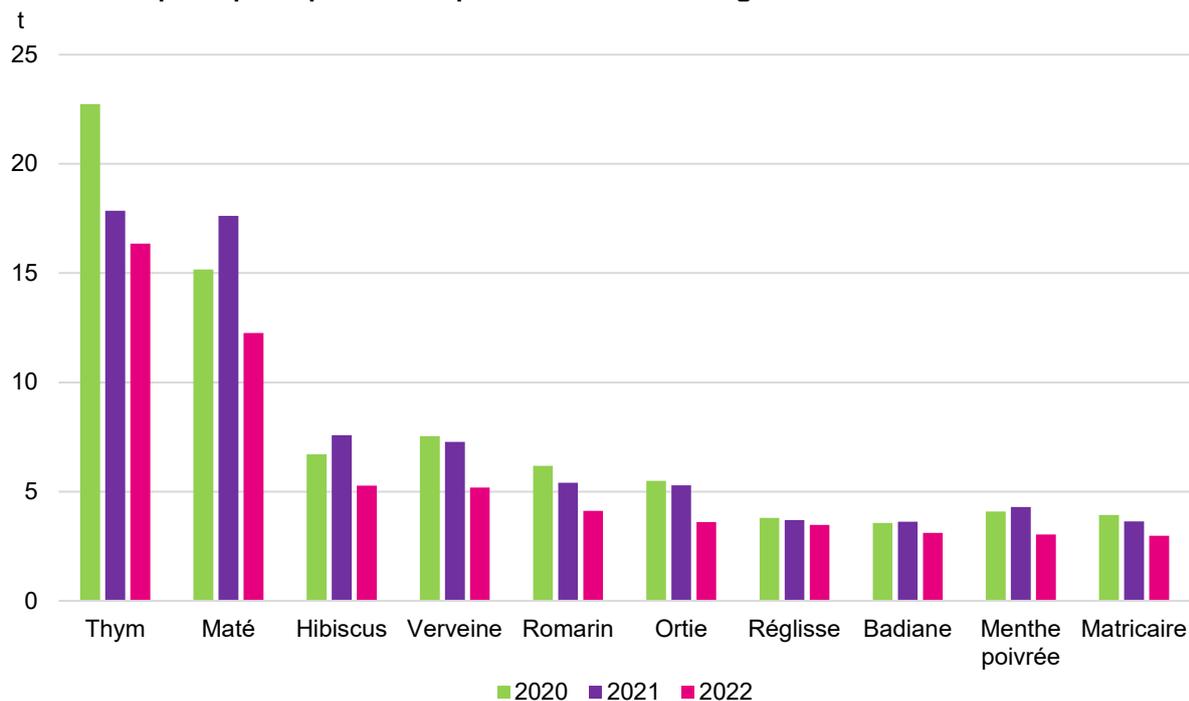
Répartition des ventes d'infusions et de plantes à infuser en volume selon le format en magasins bio en France en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS@GOOD

Les principales plantes unitaires vendues sont le thym suivi du maté, puis de l'hibiscus, de la verveine et du romarin. La baisse des ventes n'est pas spécifique à aucune plante et se constate sur l'ensemble.

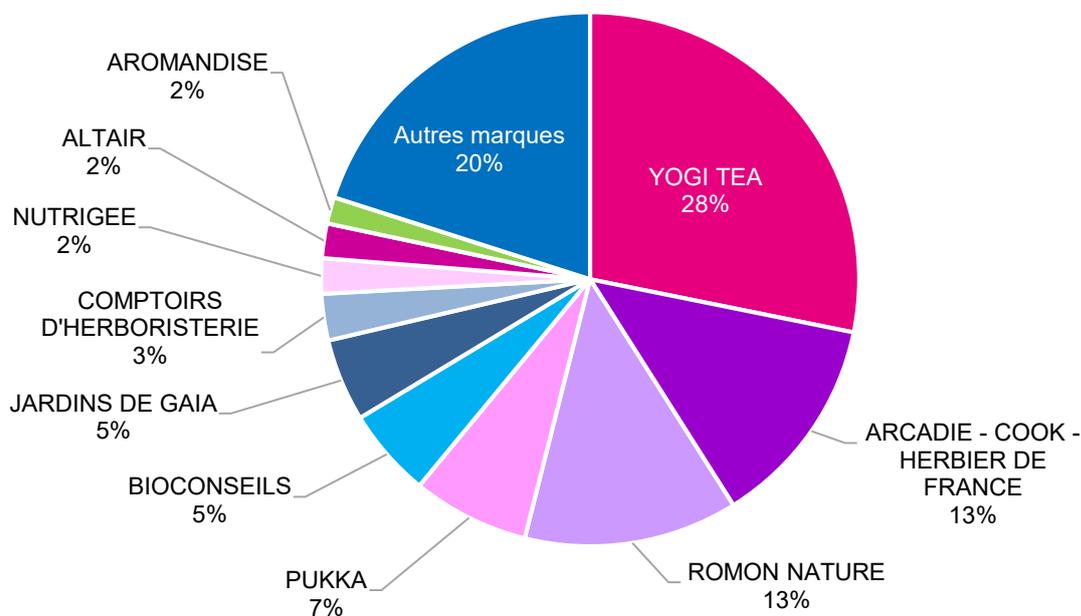
Ventes des principales plantes simples en volume en magasins bio en France de 2020 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS@GOOD

Le marché des infusions et plantes à infuser en magasins bio se partage entre une centaine de marques. YOGI TEA a le chiffre d'affaires le plus important, avec 28 % des parts du marché. Elle est suivie d'Arcadie-Cook-Herbier de France (13 %), de ROMON NATURE (13 %), de PUKKA (7 %) et de BIOCONSEILS (5 %).

Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions et de plantes à infuser en magasins bio en 2022

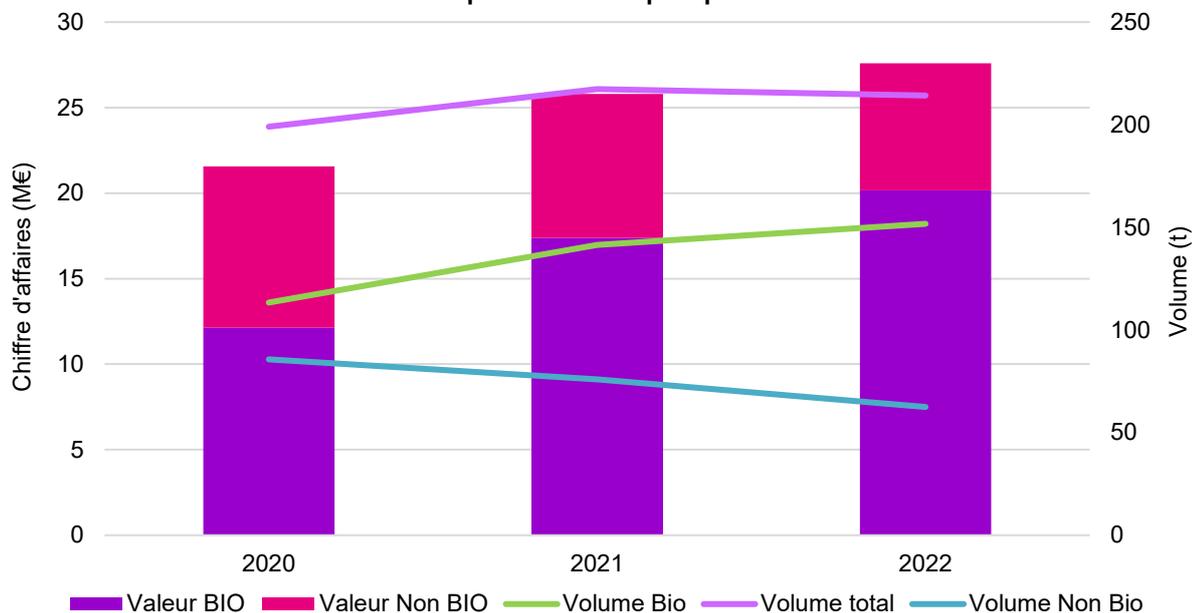


Source : FranceAgriMer d'après les données BIOANALYTICS@GOOD

4.1.7 Marché des infusions et plantes à infuser en pharmacie et parapharmacie

Le marché des infusions en pharmacie et parapharmacie représente 27,6 millions d'euros (24,9 millions d'euros en pharmacie et 2,7 millions d'euros en parapharmacie). Le volume de vente est estimé à 214 t en 2022. Le chiffre d'affaires du secteur est en augmentation depuis trois ans alors que les volumes de ventes, après avoir augmenté entre 2020 et 2021, se stabilisent en 2022.

Évolution des ventes d'infusions en pharmacie et parapharmacie de 2020 à 2022 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Une grande part des infusions et plantes vendues en pharmacie et parapharmacie sont labellisées agriculture biologique (73 % en valeur et 71 % en volume en 2022). Cette part est en très forte augmentation depuis 2020 où ces pourcentages étaient de 56,3 % pour la valeur et de 57,0 % pour le volume.

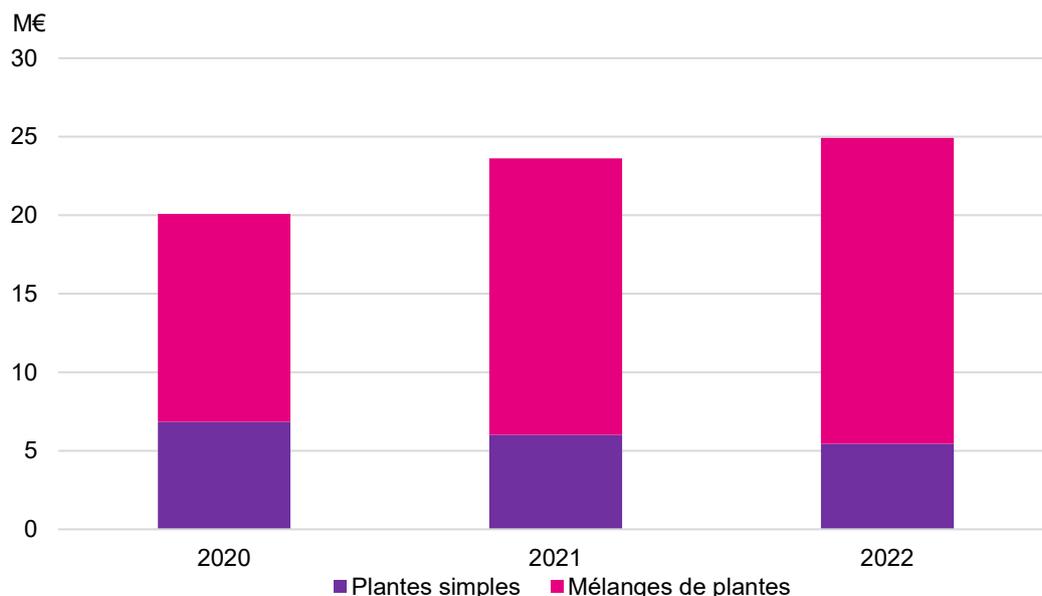
La valeur des ventes des infusions et plantes bio est également en nette hausse : de 12,1 millions d'euros en 2020, elle atteint 20,2 millions d'euros en 2022 (+ 66 %). Il en est de même pour les volumes, qui sont passés de 113 tonnes en 2010 à 152 tonnes en 2022 (+ 34 %).

Les données qui suivent distinguent les plantes simples (produits constitués d'une seule plante) et les mélanges, ainsi que les produits conditionnés en petits sachets (infusettes) et en vrac (dans un seul sachet au volume unitaire plus important).

- **Pharmacie**

En pharmacie, les ventes les plus importantes concernent les mélanges de plantes (78 % du marché des infusions) dont le chiffre d'affaires est de 19,5 millions d'euros en 2022. Ces ventes sont en augmentation sur les trois dernières années (+ 11 % par rapport à 2021 et + 47 % par rapport à 2020). Les ventes de plantes simples représentent quant à elles 5,4 millions d'euros en 2022 et sont en diminution depuis 2019 (- 20 % entre 2020 et 2022).

Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'infusions en valeur en pharmacie de 2020 à 2022 en France

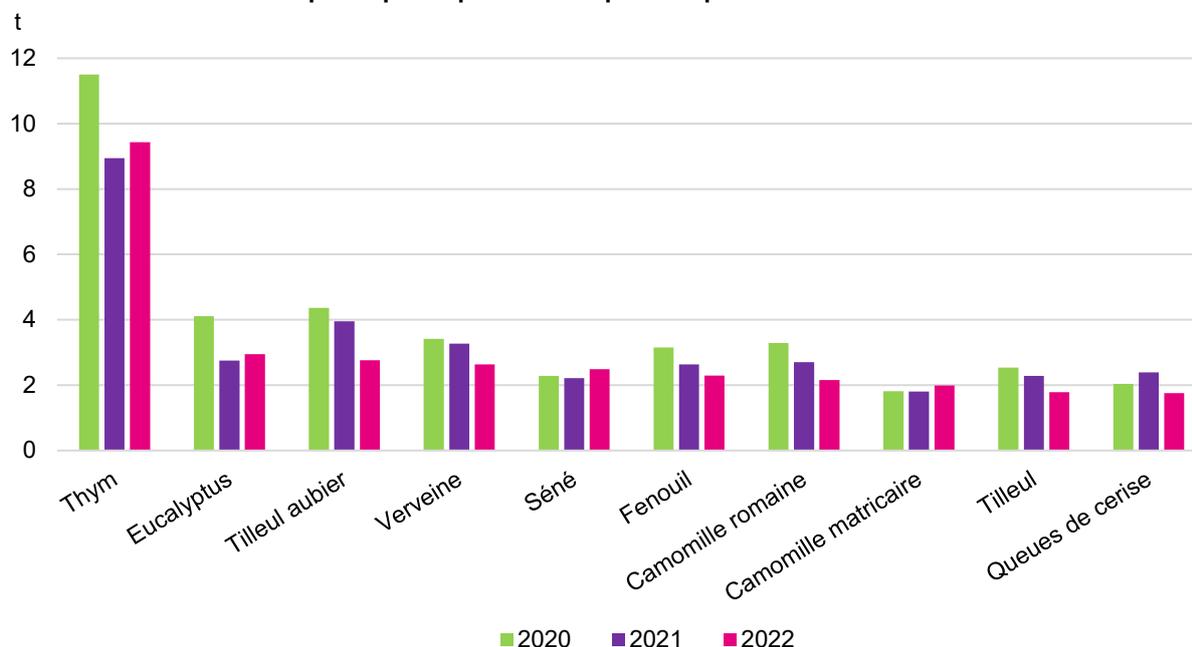


Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Les principales plantes simples vendues en pharmacie, en termes de volume, sont le thym, l'eucalyptus, l'aubier de tilleul, la verveine et le séné.

En valeur, le classement n'est pas exactement le même, bien que le thym soit également en 1^{ère} position : il est suivi de la camomille romaine, de la verveine, de l'eucalyptus, du tilleul et de la camomille matricaire. Le prix est très variable selon la plante et son conditionnement.

Volume des ventes des principales plantes simples en pharmacie en France de 2020 à 2022



NB : Les volumes des plantes vendues dans des mélanges ne sont ainsi pas pris en compte.

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Chiffre d'affaires et prix moyen des plantes simples les plus vendues en pharmacie en France en 2022

Plante simple	Chiffre d'affaires 2022 (€)	Part des ventes plantes simples	Prix moyen (€/kg)*
Thym	983 530	18,1 %	104
Camomille romaine	489 294	9,0 %	226
Verveine	284 896	5,2 %	108
Eucalyptus	229 810	4,2 %	78
Tilleul	225 704	4,1 %	126
Camomille matricaire	202 505	3,7 %	102
Fenouil	191 676	3,5 %	84
Tilleul aubier	187 550	3,4 %	68
Séné	159 017	2,9 %	64
Romarin	145 199	2,7 %	93
Queue de cerise	137 216	2,5 %	78
Framboisier	134 685	2,5 %	80
Chicorée	116 712	2,1 %	125
Thé	103 881	1,9 %	93
Sauge officinale	97 718	1,8 %	99
Pissenlit	96 936	1,8 %	172
Mélicie	87 795	1,6 %	123
Badiane	74 267	1,4 %	144
Vigne rouge	63 021	1,2 %	106
Aubépine	61 009	1,1 %	129
Ortie piquante	59 115	1,1 %	84
Reine des près	54 826	1,0 %	98
Menthe poivrée	53 785	1,0 %	140
Épilobe	49 608	0,9 %	107
Maté	44 736	0,8 %	91
Oranger	44 299	0,8 %	128
Psyllium	39 730	0,7 %	32
Réglisse	39 730	0,7 %	32
Mauve	38 245	0,7 %	164
Anis vert	36 874	0,7 %	54
Bruyère	35 376	0,7 %	106
Valériane	33 637	0,6 %	101
Passiflore	33 340	0,6 %	103
Hibiscus	31 471	0,6 %	90
Cassis	29 713	0,5 %	114
Prêle	26 608	0,5 %	67
Olivier	25 723	0,5 %	70
Lin	25 485	0,5 %	41

* Prix moyen tous conditionnements et modes de production confondus

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Les plantes en pharmacie sont vendues en très grande partie en mélange et sous forme d'infusettes. Pour les plantes simples, elles le sont plutôt en vrac, et majoritairement en sachet de 100 g et de 50 g.

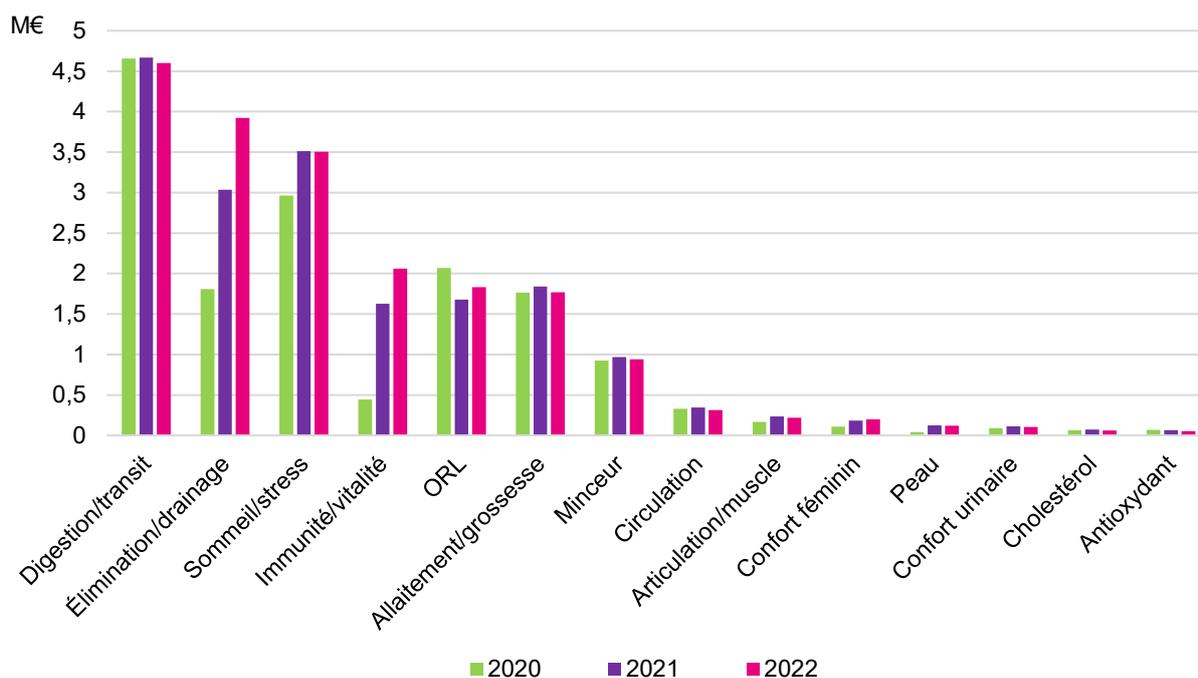
Chiffre d'affaires par type de conditionnement des plantes en pharmacie en France en 2022

Conditionnement	Plantes simples	Mélanges de plantes
Infusettes	2,1 M€	18,2 M€
Vrac	3,4 M€ dont	1,3 M€ Dont
	100 g 1,1 M€	50 g.....256 000 €
	50 g..... 760 000 €	100 g.....225 000 €
	250 g..... 430 000 €	80 g.....202 000 €
	25 g..... 200 000 €	30 g..... 109 000 €
	Autres poids..... 1,0 M €	Autres poids 519 000 €

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

La présence d'allégations santé est confirmée comme étant un critère d'achat. Ainsi, 71,5 % des ventes (en valeur) de plantes en pharmacie concernent des produits pour lesquels le fabricant a indiqué au moins une allégation santé. Les allégations les plus « vendues », en termes de parts du chiffre d'affaires, sont : la digestion/transit suivie de l'élimination/drainage et le sommeil/stress. À noter la forte augmentation ces trois dernières années des ventes de produits sous allégations liées à l'élimination/drainage et à l'immunité/vitalité, alors que les autres principales allégations restent assez stables.

Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'infusions et plantes à infuser par allégation* en pharmacie de 2020 à 2022 en France

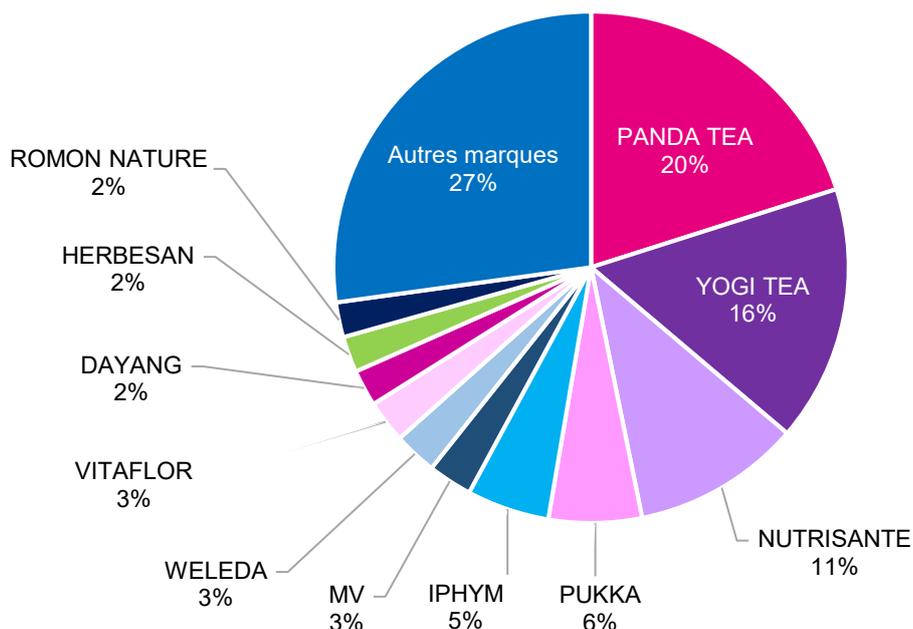


* Allégation indiquée par le fabricant. Si un produit possède plusieurs allégations, les ventes de ce dernier sont comptabilisées dans chacune d'entre elles.

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Le marché des infusions et des plantes en pharmacie est partagé entre 145 marques différentes, dont la plus vendue est PANDA TEA avec 20 % des parts de marché, suivi de YOGI TEA (16 %) et NUTRISANTÉ (11 %).

Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions et de plantes vendues en pharmacie en 2022



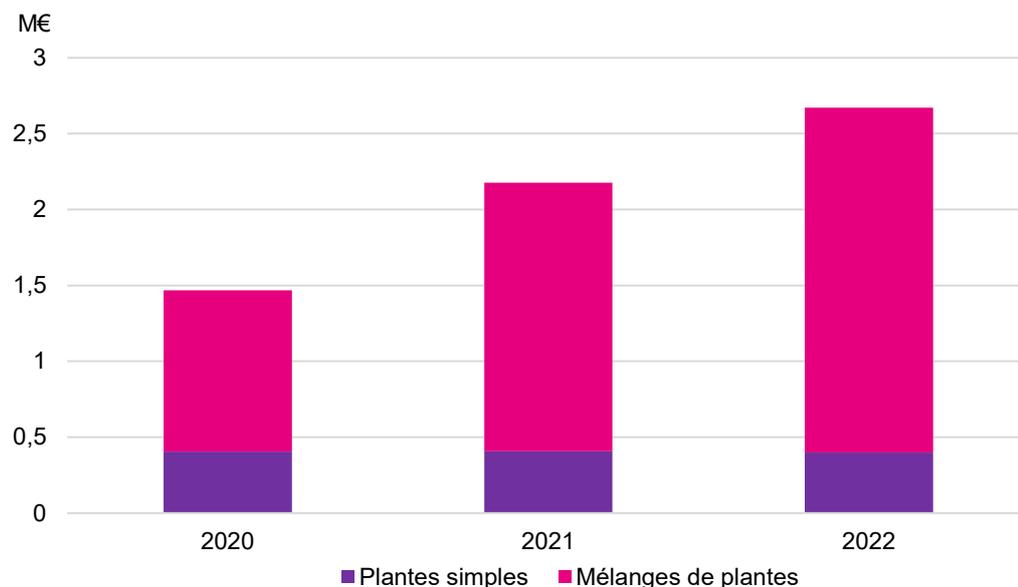
Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

- **Parapharmacie**

La part des ventes des mélanges de plantes est également très importante en parapharmacie. En 2022, elles représentent 2,3 millions d'euros soit 85,1% du total des ventes d'infusions en parapharmacie. Ces ventes ont été en nette augmentation en 2021 et 2022.

Le chiffre d'affaires des plantes simples est de 400 000 € en 2022 et n'a pas évolué depuis 2020.

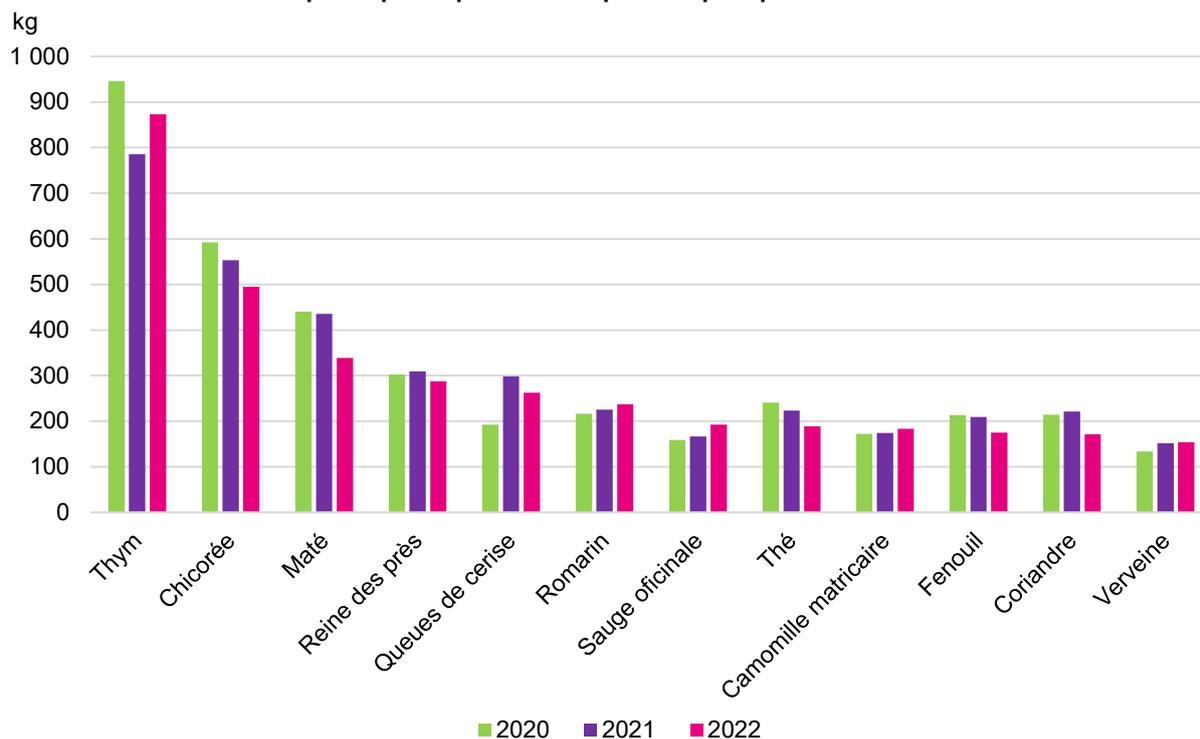
Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'infusions en valeur en parapharmacie de 2020 à 2022 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Comme en pharmacie, le thym en tant que plante simple est la plante la plus vendue en parapharmacie, mais le classement diffère ensuite puisque figurent, par ordre d'importance des volumes vendus, la chicorée, le maté, la reine des près et la queue de cerise.

Volume des ventes des principales plantes simples en parapharmacie en France de 2020 à 2022

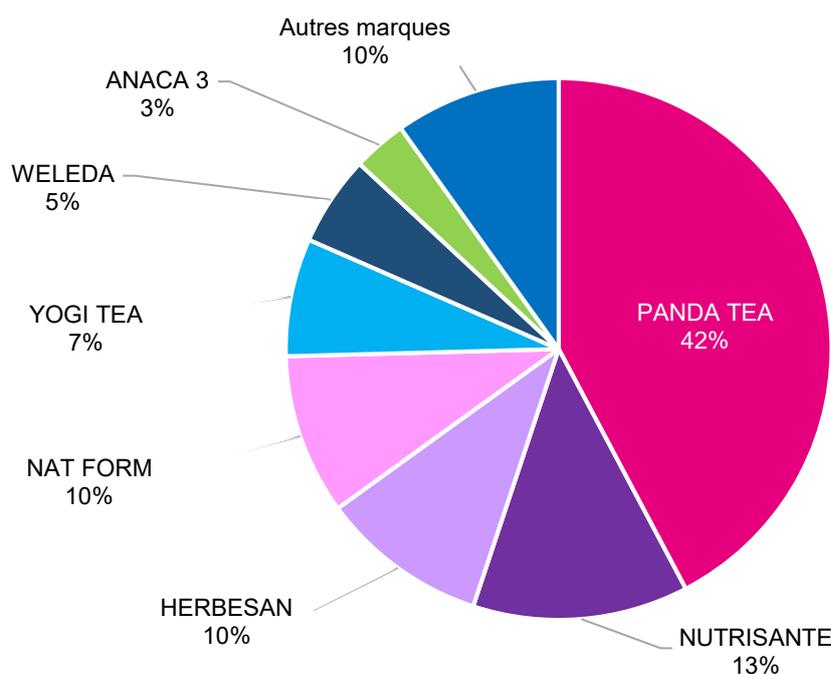


NB : Les volumes des plantes vendues dans des mélanges ne sont ici pas pris en compte.

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Le marché des infusions et des plantes en parapharmacie est dominé par quatre marques qui représentent ensemble près de 75 % des parts de marché et au sein desquelles domine PANDA TEA, avec 42 % des parts de marché, suivie de NUTRISANTÉ (13 %), HERBESAN (10 %) et NATFORM (10 %).

Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions et de plantes vendues en parapharmacie en 2022



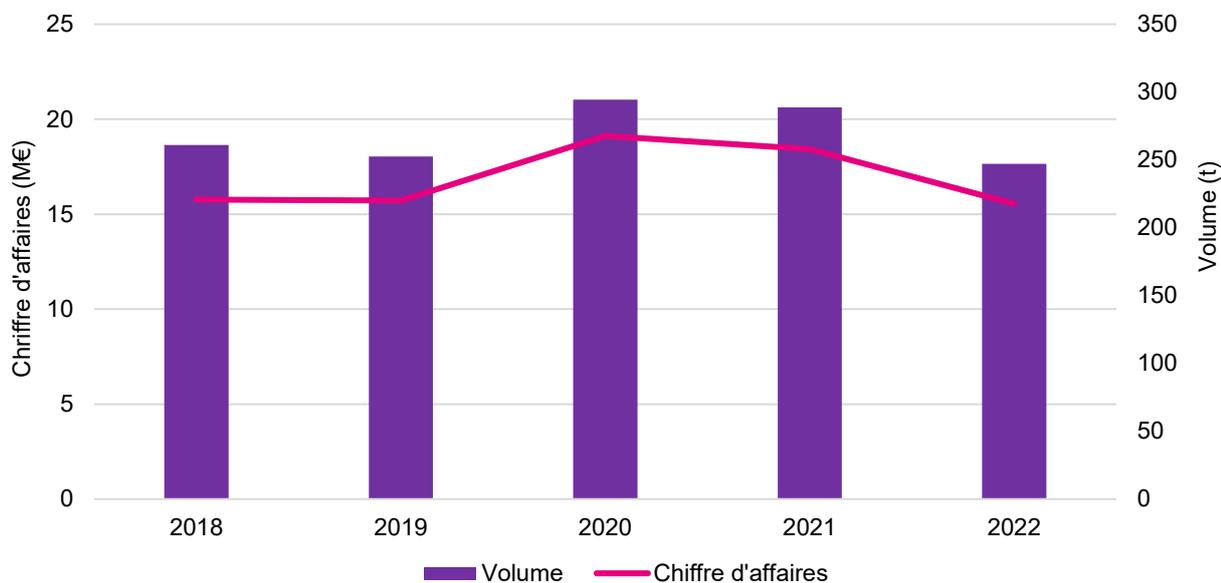
Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

4.2 Secteur agro-alimentaire

4.2.1 Marché des épices en magasins bio

Selon les données de BIOANALYTICS@GOOD, le marché des épices en magasin bio pèse 15,5 millions d'euros et 247 tonnes en 2022. Ce marché suit une tendance baissière depuis 2020, accusant une importante diminution entre 2021 et 2022 (-16 % en chiffre d'affaires et -14 % en volume de vente), qui concerne toutes les épices. Cependant l'année 2022 est d'un niveau quasiment équivalent à 2019.

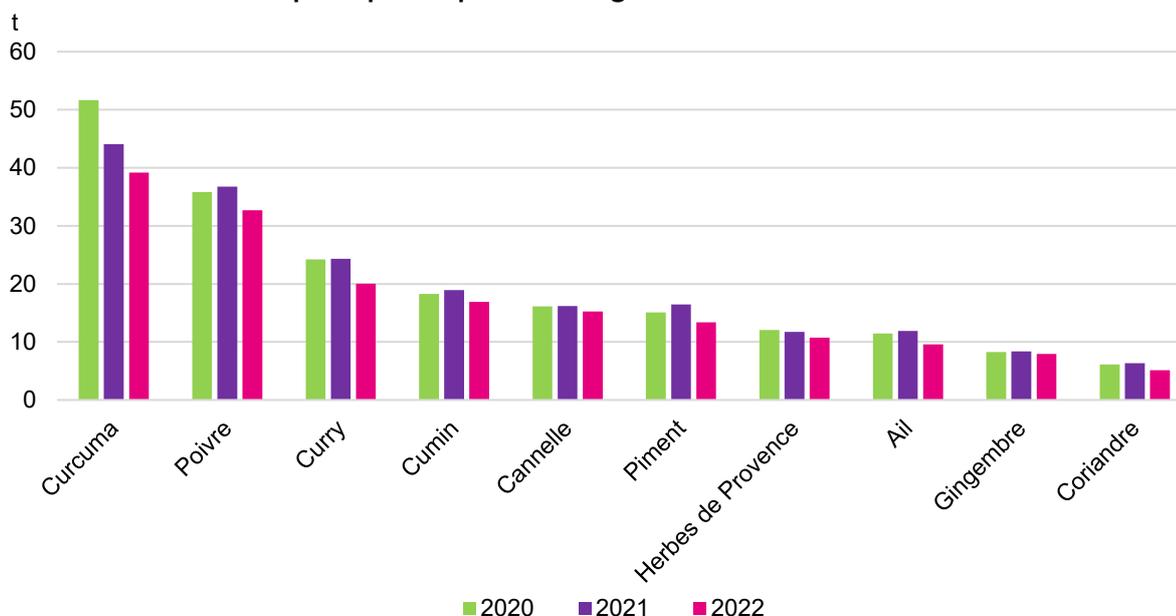
Évolution des ventes d'épices en magasins bio en France de 2018 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS@GOOD

Les principales épices vendues en magasins bio, en volume, sont des plantes aromatiques importées : le curcuma, les poivres, le curry, le cumin et la cannelle.

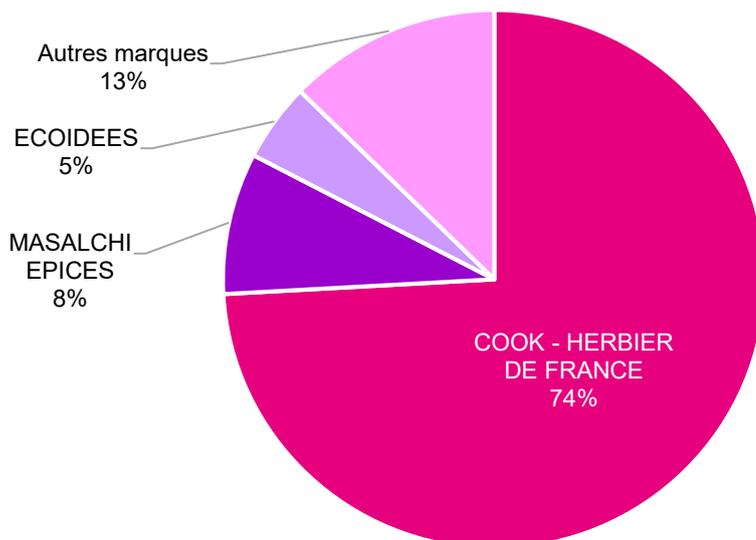
Volume de ventes des principales épices en magasins bio en France de 2020 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS@GOOD

Le marché des épices en magasins bio est dominé par les marques COOK et HERBIER DE FRANCE, appartenant toutes les deux à la société française SA Arcadie, qui représentent 74 % du chiffre d'affaires en 2022. Elles sont suivies par MASALCHI EPICES (8 %) et ECOIDEES (5 %).

Parts de marché en valeur des principales marques d'épices vendues en magasins bio en 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS@GOOD

4.2.2 Marché du thym en GMS, magasins hard discount et de proximité

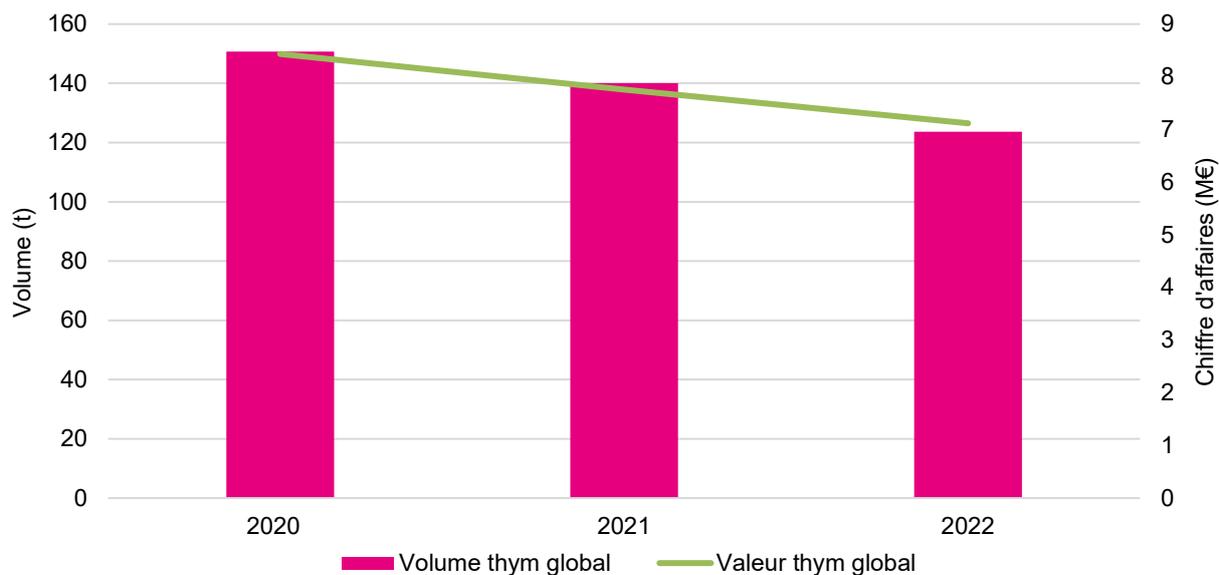
Le marché étudié ici correspond uniquement au thym conditionné seul. Les données ne prennent pas en compte le thym incorporé dans des mélanges.

- **Marché global du Thym**

Le marché du thym en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France (hors Corse) représente, en 2022, 124 tonnes pour 7,1 millions d'euros.

Alors que les ventes avaient fortement augmenté en 2020, la crise de la Covid-19 ayant été favorable à la grande distribution du fait du retour de la consommation alimentaire à domicile³, le marché est depuis cette année exceptionnelle en diminution (-16 % en valeur et -18 % en volume entre 2020 et 2022).

Évolution des ventes de thym sec en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2020 à 2022



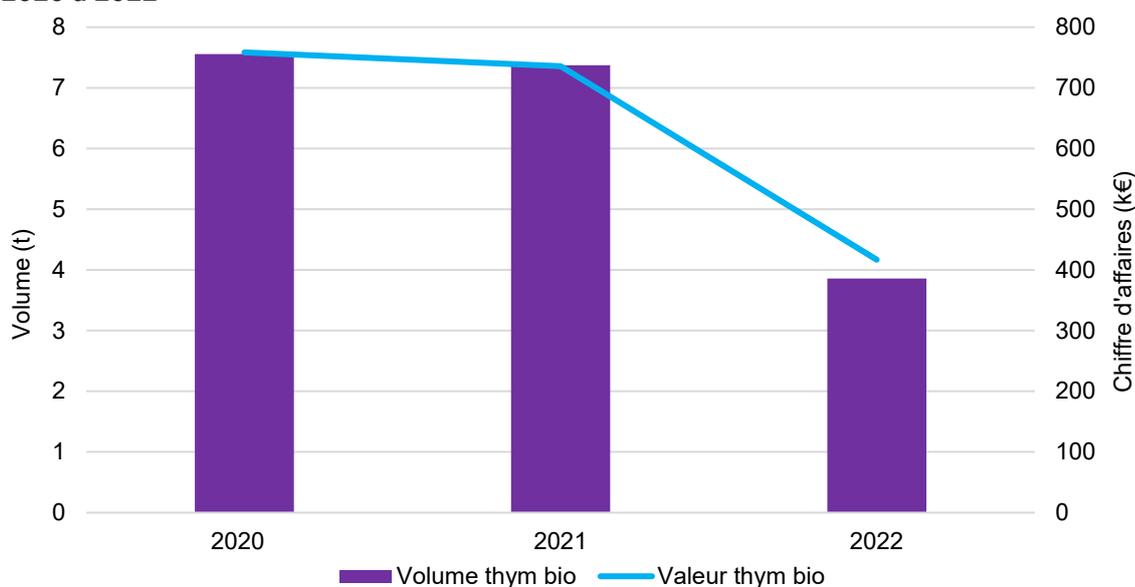
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

3. « L'impact de la crise de la Covid-19 sur la consommation alimentaire en France : parenthèse, accélérateur ou élément de rupture de tendances ? » - FranceAgriMer
 [https://www.franceagri.fr/content/download/65172/document/15_CONSO%20COVID%20Impact%20tendances_vf.pdf]

- **Thym bio**

Le thym labellisé agriculture biologique commercialisé en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité pèse 3,8 tonnes pour 417 000 euros, soit 3 % en volume et 6 % en valeur des ventes globales de thym dans ces trois circuits de distribution. Que ce soit en volume ou en valeur, les ventes ont été quasiment stables entre 2020 et 2021 mais ont fortement diminué en 2022 (- 43 % en valeur et - 48 % en volume), suivant la tendance du bio constatée en 2022 en lien notamment avec l'inflation.

Évolution des ventes de thym bio en GMS, magasins hard discount et de proximité en France de 2020 à 2022

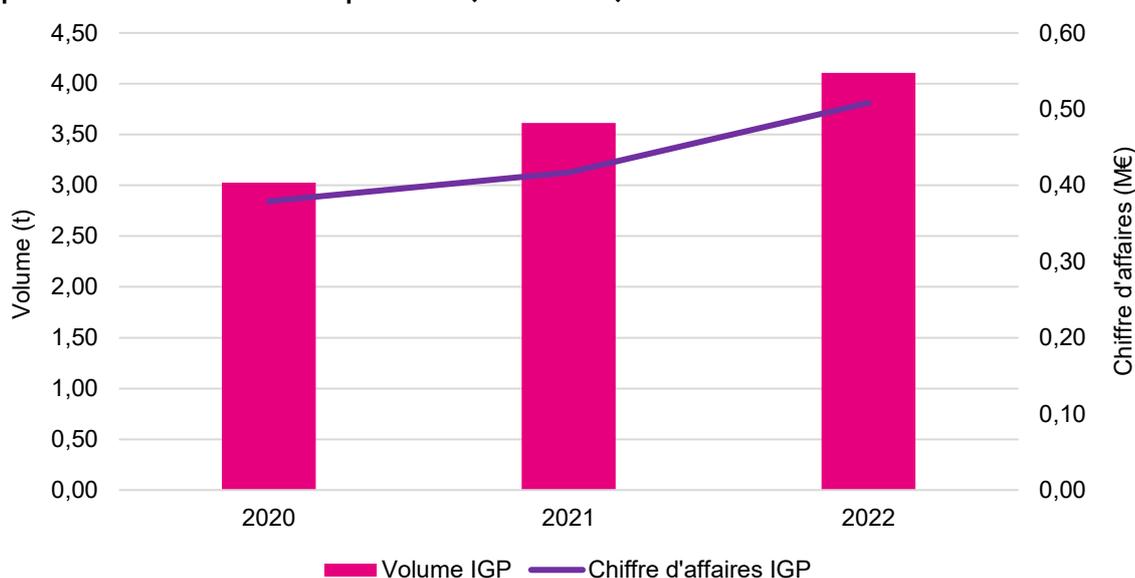


Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- **Thym de Provence IGP**

Les ventes de « thym de Provence » IGP (hors marques distributeurs) représentent, en 2022, 4,1 tonnes pour 508 000 euros. Ce label obtenu en 2018 est encore jeune et de ce fait comporte actuellement très peu de références. Le marché est cependant en nette progression depuis la reconnaissance du signe de qualité, y compris en 2022.

Évolution des ventes de « thym de Provence » IGP en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2020 à 2022

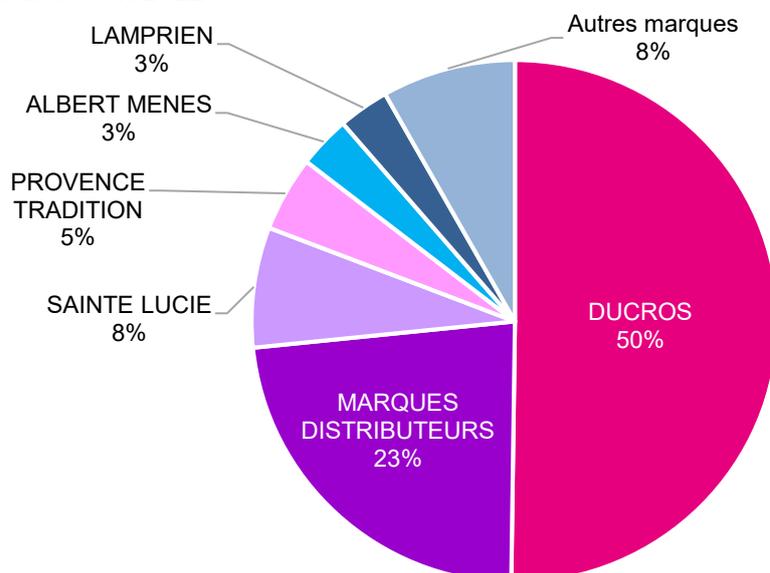


Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- **Fournisseurs de thym**

Le marché du thym en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité est dominé par la marque DUCROS qui réalise 50 % du chiffre d'affaires dans ces trois circuits en 2022. Elle est suivie de diverses marques de distributeurs (23 %) puis de SAINTE LUCIE (8 %) et PROVENCE TRADITION (5 %).

Parts de la valeur des ventes de thym sec par marque en GMS, magasins hard discount et de proximité en 2022



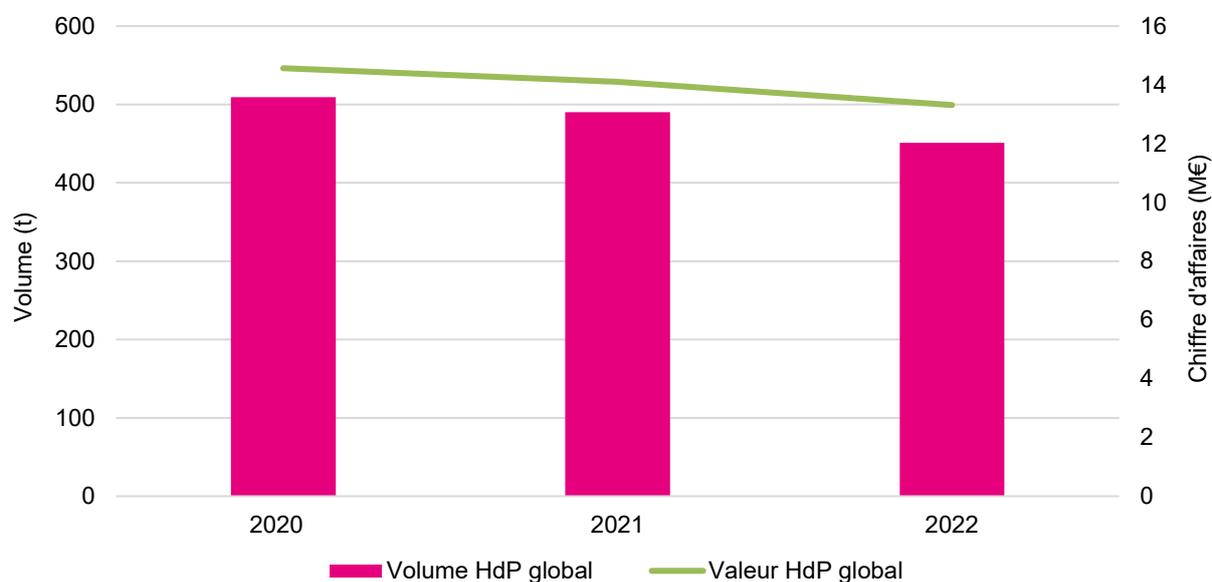
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

4.2.3 Marché des herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et de proximité

- **Marché global des herbes de Provence**

Le marché des herbes de Provence (HdP) en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France (hors Corse) représente, en 2022, 450 tonnes et 13,3 millions d'euros. Les ventes d'herbes de Provence ont atteint des niveaux très élevés en 2020 liés à la crise du Covid-19 qui avait favorisé la consommation à domicile. Depuis cette année exceptionnelle, elles sont orientées à la baisse (- 9 % en valeur et - 11 % en volume entre 2020 et 2022).

Évolution des ventes d'herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2020 à 2022

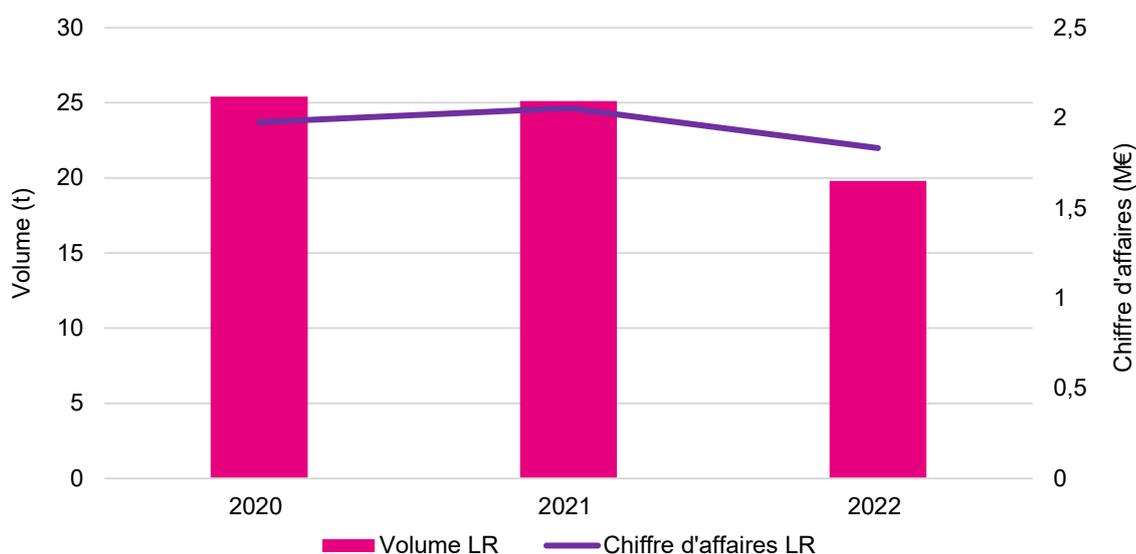


Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- Herbes de Provence Label Rouge

Le marché des herbes de Provence Label Rouge (LR), dont le label existe depuis 2003, a été en progression en seule GMS depuis sa création jusqu'en 2020 où la croissance avait été particulièrement forte en lien avec la période de la pandémie qui a vu augmenter les achats des ménages. Cependant, les ventes en GMS, magasins hard-discount et de proximité sont restées assez stables en 2021 pour ne chuter qu'en 2022 avec une baisse de 11 % en valeur et de 21 % en volume.

Évolution des ventes d'herbes de Provence Label Rouge en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) en France de 2020 à 2022

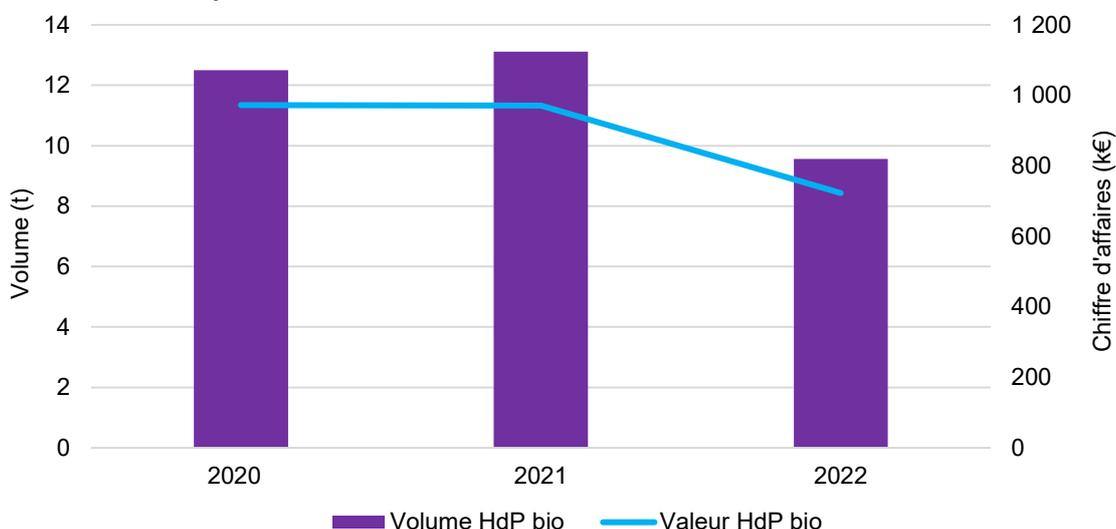


Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- Herbes de Provence bio

Les ventes d'herbes de Provence labellisées agriculture biologique en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France représentent, en 2022, 9,5 tonnes et 723 000 euros. Contrairement à la situation observée généralement après 2020, année marquée par une surconsommation liée à la pandémie de Covid, les volumes d'herbes de Provence vendus augmentés en 2021. La diminution n'en est que plus nette 2022, avec une baisse sur un an de 27 % en volumes et de 25 % en valeur.

Évolution des ventes d'herbes de Provence bio en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2020 à 2022

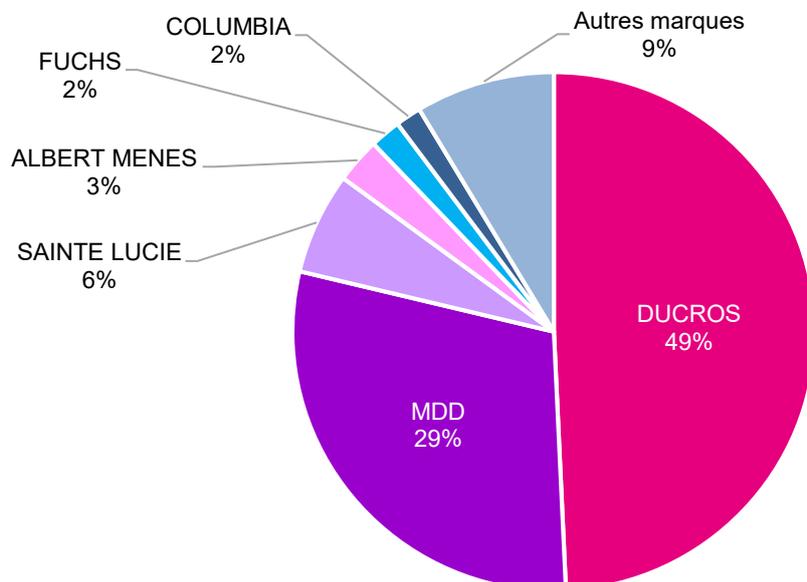


Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- Fournisseurs d'herbes de Provence

Pour les ventes globales d'herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France, DUCROS est, comme pour le thym, la marque la plus commercialisée, avec 49 % des parts de marché en 2022, suivie de l'ensemble des marques de distributeur (29 %).

Parts de marché des différentes marques d'herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) en 2022



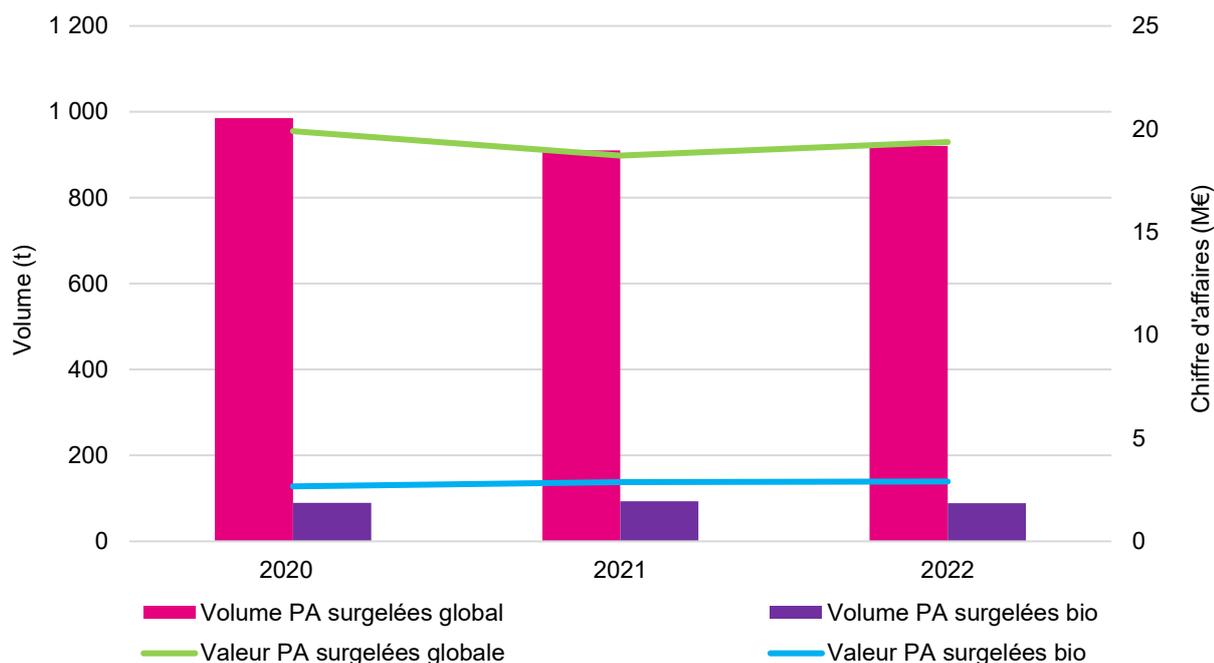
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

4.2.4 Marché des plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et de proximité

Les ventes de plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France métropolitaine (hors Corse) représentent, en 2022, 19,3 millions d'euros pour un volume de 920 tonnes. Que ce soit en volume ou en valeur, elles ont été en baisse en 2021 (- 6 % en valeur et - 8 % en volume entre 2020 et 2021) puis sont remontées en 2022 (+ 4 % en valeur et + 1 % en volume entre 2021 et 2022) mais sans atteindre un niveau comparable à celui de 2020.

Les ventes de produits bio ont, quant à elles, maintenu leur augmentation en 2021 et également en 2022 en valeur, affichant ainsi + 9 % entre 2020 et 2022, alors qu'elles sont restées stables en volume. Elles s'élèvent en 2022 à 89 tonnes, soit 10 % du volume total de plante aromatiques surgelées, et 2,9 millions d'euros, soit 15 % du marché en valeur.

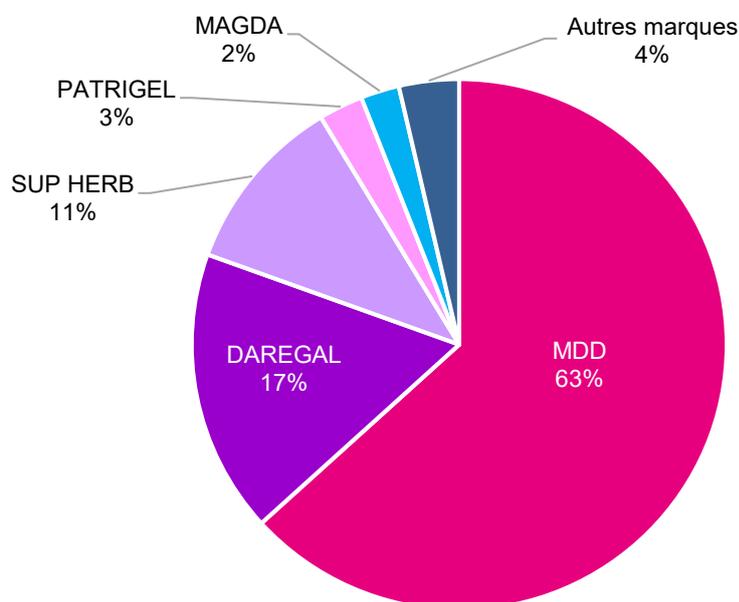
Évolution des ventes de plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et de proximité de 2020 à 2022 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

Les marques distributeurs représentent 63 % du marché des plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France. Elles sont suivies de DAREGAL (17 %) et SUP HERB (11 %).

Parts de marché en valeur des principales marques de plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et de proximité en 2022



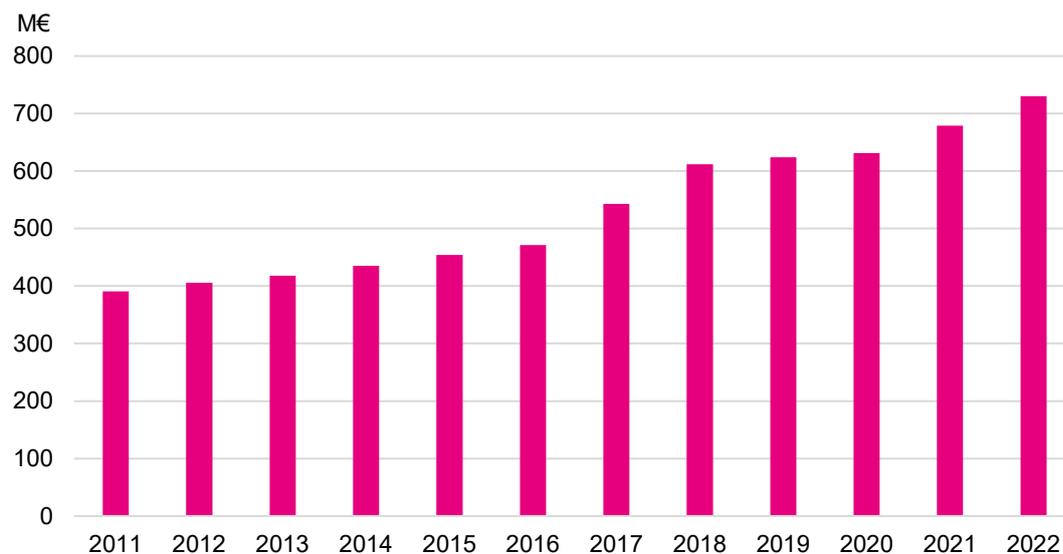
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

4.2.5 Marché des arômes alimentaires

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes⁴ définit un arôme comme « un produit non destiné à être consommé en l'état, qui est ajouté aux denrées alimentaires pour leur conférer une odeur et/ou un goût ou modifier ceux-ci. Les arômes peuvent être constitués notamment de substances aromatisantes (molécules, telles que la vanilline ou le menthol) et/ou de préparations aromatisantes (extraits, huiles essentielles, etc.). ».

D'après les données du SNIAA, le chiffre d'affaires des arômes alimentaires en France est de 730 millions d'euros en 2022, en hausse de 7,5 % par rapport à 2021. Ce marché est en progression depuis 2011 avec une croissance annuelle moyenne de 5,9 %.

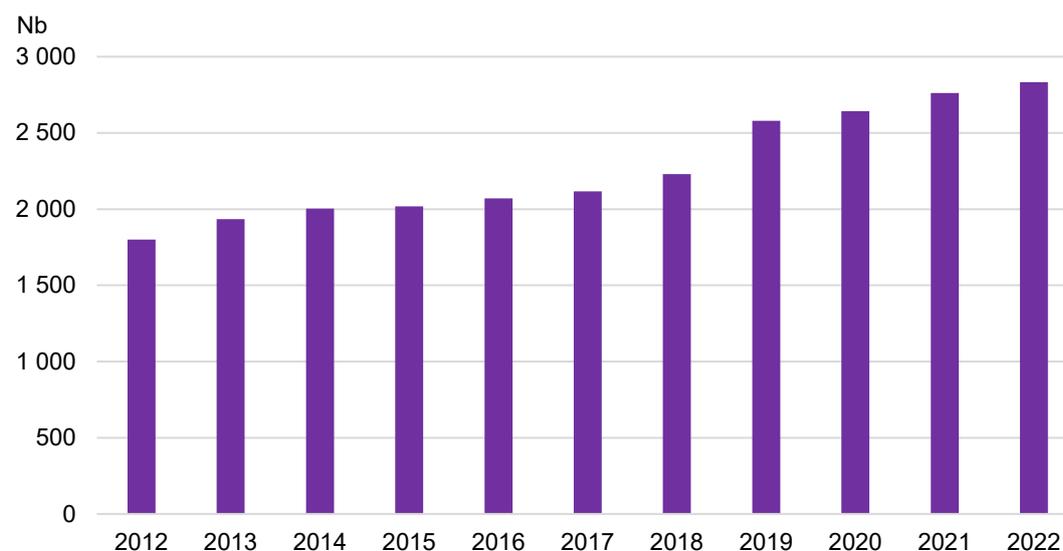
Évolution du chiffre d'affaires de l'aromatique alimentaire en France de 2011 à 2022



Source : SNIAA

Le nombre de salariés de l'aromatique alimentaire est également en progression en France, comptant 2 833 salariés en 2022 (+ 2,6 % par rapport à 2021).

Évolution du nombre de salariés de l'aromatique alimentaire en France de 2012 à 2022



Source : SNIAA

4. « Étiquetage des denrées aromatisantes » - Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numériques - [<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/etiquetage-des-denrees-aromatisees>]

5. Le commerce extérieur français

Ce chapitre présente les données relatives aux échanges internationaux des PPAM au niveau mondial et de la France selon les nomenclatures douanières disponibles. Le détail des rubriques douanières utilisées figure en page 6.

5.1 Les plantes en l'état

Les plantes en l'état sont définies comme des plantes (en majorité feuilles, fleurs, graines, racines) utilisées majoritairement à des fins alimentaires ou médicinales. Pour les plantes aromatiques, seules celles susceptibles d'être cultivées sur le territoire national ont été retenues pour l'analyse.

5.1.1 Échanges mondiaux

- Les pays exportateurs

Le premier pays exportateur de plantes en l'état au niveau mondial est l'Inde ; il est suivi de la Chine, et, dans une bien moindre proportion, de l'Allemagne et des Pays-Bas. La France occupe le quatorzième rang.

Principaux pays exportateurs de plantes en l'état en 2022

Rang	Pays	Valeurs des exportations 2022	Part de marché 2022	Variation 2022/2021
1	Inde	1 481 M€	21,2 %	+ 11,1 %
2	Chine	1 336 M€	19,1 %	- 9,1 %
3	Allemagne	356 M€	5,1 %	- 2,1 %
4	Pays-Bas	339 M€	4,9 %	+ 0,3 %
5	Espagne	227 M€	3,3 %	+ 7,0 %
6	Iran	216 M€	3,1 %	+ 36,5 %
7	Égypte	209 M€	3,0 %	+ 17,8 %
8	États-Unis	196 M€	2,8 %	+ 14,9 %
9	Turquie	186 M€	2,7 %	+ 1,3 %
10	Vietnam	149 M€	2,1 %	- 20,5 %
...				
14	France	100 M€	1,4 %	0 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- Les pays importateurs

Les plus gros pays importateurs de plantes en l'état au niveau mondial sont les États-Unis, l'Allemagne et le Japon. La France se situe en neuvième position, après le Royaume-Uni.

Principaux pays importateurs de plantes en l'état en 2022

Rang	Pays	Valeurs des importations 2022	Part de marché 2022	Variation 2022/2021
1	États-Unis	909 M€	12,4 %	+ 13,7 %
2	Allemagne	661 M€	9,2 %	+ 10,3 %
3	Japon	401 M€	5,6 %	+ 17,2 %
4	Chine	365 M€	5,1 %	+ 22,2 %
5	Arabie Saoudite	347 M€	4,8 %	+ 32,4 %
6	Pays-Bas	313 M€	4,4 %	- 7,2 %
7	Inde	306 M€	4,3 %	+ 19,6 %
8	Royaume-Uni	278 M€	3,9 %	+ 16,0 %
9	France	233 M€	3,3 %	+ 4,4 %
10	Espagne	212 M€	3,0 %	+ 25,6 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

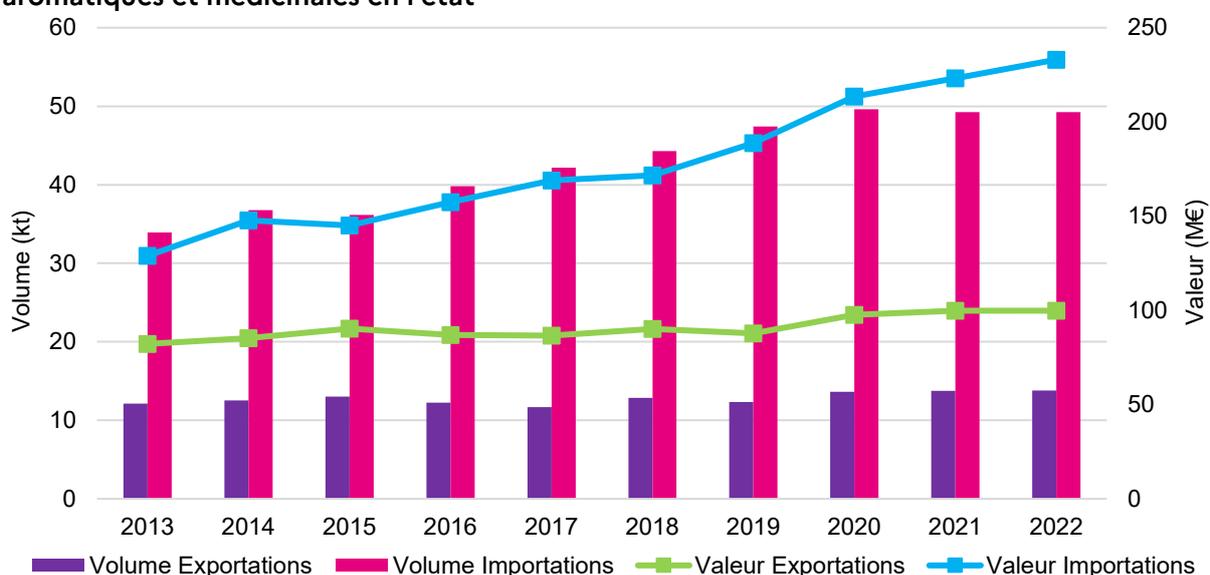
5.1.2 Balance commerciale française

Selon les Douanes françaises, les exportations par la France de plantes en l'état sont évaluées à 13 790 tonnes et 99,8 millions d'euros en 2022. Elles sont, en volume, relativement constantes depuis dix ans, oscillant entre 12 000 et 14 000 tonnes tandis que leur valeur est croissante pour la même période, affichant + 21 % en dix ans.

En revanche, les importations sont en forte augmentation (+ 45 % en volume et + 81 % en valeur en dix ans) atteignant 49 236 tonnes et 233 millions d'euros en 2022.

Ainsi la France importe davantage qu'elle n'exporte et ce pour différentes raisons. Tout d'abord, de multiples plantes médicinales ne peuvent être cultivées en France, Ensuite, certains pays ont fortement développé leurs productions des plantes aromatiques et médicinales et mettent ainsi sur le marché d'importants volumes à des prix très compétitifs ; enfin, le secteur aval est très développé en France, entraînant une demande très importante que l'offre nationale ne peut couvrir.

Évolution des importations et exportations françaises entre 2013 et 2022 pour les plantes aromatiques et médicinales en l'état



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

• Les importations françaises

Les premiers fournisseurs de la France en plantes aromatiques (cultivables en France) et médicinales sont des pays européens, (Allemagne, Espagne, Belgique, Pays-Bas) mais aussi des pays tiers (Chine, Inde, Maroc, Brésil, Turquie).

Principaux pays fournisseurs de la France en plantes médicinales et aromatiques en 2022

Pays	Valeurs des importations 2022	Part de la valeur des importations 2022	Variation 2021/2022
Allemagne	32,5 M€	14,0 %	- 8,1 %
Espagne	27,0 M€	11,6 %	+ 14,4 %
Inde	21,0 M€	9,0 %	+ 23,1 %
Chine	20,8 M€	9,0 %	+ 11,1 %
Pays-Bas	10,9 M€	4,7 %	- 1,3 %
Maroc	9,8 M€	4,2 %	+ 4,0 %
Belgique	9,8 M€	4,2 %	- 19,2 %
Brésil	8,8 M€	3,8 %	+ 59,5 %
Turquie	7,2 M€	3,1 %	- 16,7 %
Madagascar	6,3 M€	2,7 %	+ 47,0 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Les principales plantes médicinales et les épices d'importation proviennent de pays qui disposent d'un négoce international très développé comme l'Allemagne mais également de pays producteurs tels que l'Espagne, la Chine et l'Inde.

Importations de la France en plantes médicinales et aromatiques par catégorie de produits en 2022

Plantes	Valeurs des importations 2022	Part de la valeur des importations 2022	Variation valeur 2021/2022	Volume 2022	Variation volume 2021/2022
Total plantes médicinales et aromatiques	223,0 M€	-	4,4 %	49 236 t	0,0 %
Total plantes médicinales	119,5 M€	51,3 %	9,9 %	20 979 t	+ 1,0 %
Autres plantes aromatiques	60,2 M€	25,9 %	- 2,1 %	11 009 t	+ 2,0 %
Gingembre	18,2 M€	7,8 %	- 9,2 %	9 183 t	+ 3,9 %
Cumin (graines)	7,8 M€	3,4 %	- 4,1 %	2 089 t	+ 3,9 %
Safran	8,3 M€	3,6 %	24,3 %	51 t	+ 18,5 %
Curcuma	6,2 M€	2,6 %	0,3 %	2 103 t	- 15,0 %
Thym	3,2 M€	1,4 %	- 4,2 %	760 t	- 13,7 %
Coriandre (graines)	3,1 M€	1,3 %	- 1,0 %	1 674 t	- 17,5 %
Laurier (feuilles)	1,4 M€	0,6 %	- 5,3 %	166 t	- 13,5 %
Fenugrec (graines)	1,5 M€	0,7 %	27,9 %	1 022 t	+ 4,0 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Les exportations françaises**

Les exportations sont majoritairement destinées à satisfaire la demande de pays européens (Allemagne, Suisse, Royaume-Uni, Belgique, Italie, Espagne, Portugal et Pologne) mais la France fournit également les États-Unis, qui se situent au 3^{ème} rang de ses clients, et le Nigeria, au 9^{ème} rang.

Principaux pays acheteurs de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques en 2022

Plantes	Valeurs des exportations 2022	Part de la valeur des exportations 2022	Variation 2022/2021
Allemagne	12,4 M€	12,4 %	- 1,5 %
Suisse	11,7 M€	11,7 %	0,0 %
États-Unis	10,7 M€	10,8 %	+ 24,3 %
Italie	9,3 M€	9,3 %	+ 13,3 %
Belgique	8,8 M€	8,8 %	+ 4,5 %
Espagne	7,8 M€	7,8 %	+ 16,1 %
Royaume-Uni	6,1 M€	6,1 %	- 31,0 %
Pologne	5,5 M€	5,5 %	+ 4,7 %
Nigeria	4,3 M€	4,4 %	+ 14,9 %
Portugal	4,3 M€	4,3 %	+ 14,9 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Exportations de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques par catégorie de produits en 2022

Plantes	Valeurs des exportations 2022	Part de la valeur des exportations 2022	Variation valeur 2022/2021	Volume 2022	Variation volume 2022/2021
Total plantes médicinales et aromatiques	99,8 M€	-	0,0 %	13 790 t	+ 0,3 %
Total plantes médicinales	60,9 M€	61,1 %	7,6 %	7 765 t	+ 17,5 %
Autres plantes aromatiques	23,9 M€	24,0 %	- 6,4 %	2 959 t	- 21,5 %
Gingembre	3,0 M€	3,0 %	- 25,9 %	735 t	- 14,6 %
Cumin (graines)	2,1 M€	2,1 %	- 31,9 %	455 t	- 3,6 %
Safran	2,8 M€	2,8 %	- 2,8 %	11 t	- 60,2 %
Coriandre (graines)	2,3 M€	2,3 %	- 13,3 %	1 194 t	- 9,5 %
Curcuma	2,0 M€	2,0 %	1,3 %	397 t	+ 5,0 %
Thym	1,6 M€	1,6 %	- 3,4 %	154 t	+ 0,8 %
Laurier (feuilles)	0,4 M€	0,4 %	0,3 %	44 t	+ 28,2 %
Fenugrec (graines)	0,2 M€	0,2 %	- 25,5 %	67 t	- 19,6 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

5.1.3 Commerce extérieur du thym en France

Il existe plus de 300 espèces de thym mais la nomenclature douanière ne les distingue pas. Toutefois, les prix dépendent en effet de l'espèce mais aussi de la qualité visuelle (herboristerie), de la teneur en huile essentielle et du chémotype (composant du thym : linalol, carvacrol, thymol...).

Globalement, en France, le *Thymus vulgaris* (thym vulgaire) est l'espèce la plus couramment cultivée, tandis que l'Espagne produit du *Thymus zygis* et *mastichina*, le Maroc du *Thymus satureoides* ou *pulegioides* et la Turquie du *Thymus capitatus*.

Les importations françaises de thym sec en volume ont augmenté jusqu'en 2017 puis elles se sont stabilisées autour de 750 tonnes en exceptant des hausses ponctuelles en 2018 et 2021. Leur valeur est en hausse ces dix dernières années, atteignant en 2022 3,2 millions d'euros, pour 760 tonnes.

La Pologne, gros producteur, est actuellement le fournisseur de thym le plus important de la France, assurant en 2022 environ 35 % des volumes importés globaux. Le thym provient ensuite principalement d'Égypte (30 %), d'Allemagne (8 %), d'Espagne (7 %) et de Turquie (3 %).

Les exportations françaises de thym sont très inférieures à ses importations, que ce soit en volume ou en valeur. Elles s'élèvent, en 2022, à 154 tonnes et 1,6 millions d'euros et leur tendance est à la baisse depuis 2015. En revanche, la valeur à la tonne du thym exporté est plus élevée que celle du thym importé.

Les principales destinations du thym français sont des pays européens : le Royaume-Uni, l'Espagne, la Belgique, la Suisse. Mais le Nigéria est également un importateur significatif.

Évolution des importations et exportations françaises de thym de 2013 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

5.1.4 Commerce extérieur des graines de coriandre en France

Les échanges de graines de coriandre regroupent les graines à destination alimentaire et les semences.

La France importe davantage de graines de coriandre qu'elle n'en exporte. En effet, les importations sont de 1 674 tonnes et 3,1 millions d'euros en 2022 alors que les exportations s'élèvent à 1 194 tonnes et 2,3 millions d'euros.

Les importations, bien que très variables d'une année sur l'autre, sont ces dix dernières années dans une tendance haussière. Elles proviennent en grande partie de pays de l'Est (Russie, Bulgarie, Roumanie, Pologne, Ukraine) mais également de pays européens plus proches (Allemagne, Espagne, Pays-Bas), ainsi que de l'Inde et du Maroc.

Les exportations sont en forte progression depuis 2020 car d'importantes quantités de graines de coriandre sont expédiées en Inde. Toutefois les expéditions vers cette destination sont en baisse en 2022. Les autres clients de la France sont principalement des pays voisins (Royaume-Uni, Suisse et Italie) dont les flux sont assez réguliers.

Évolution des importations et exportations françaises de graines de coriandre de 2013 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

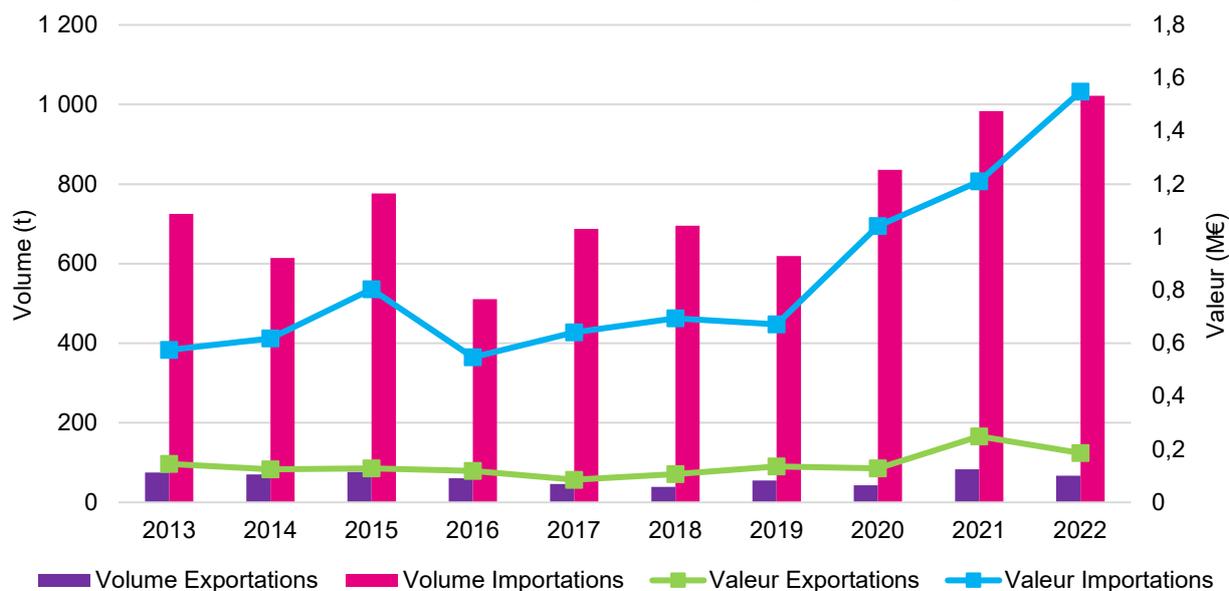
5.1.5 Commerce extérieur des graines de fenugrec en France

La balance commerciale de la France pour les graines de fenugrec est déficitaire. En 2022, 1 022 tonnes, pour une valeur d'environ 1,5 million d'euros, ont été importées alors que seulement 67 tonnes, pour 186 000 euros, ont été exportées.

Les importations, en forte augmentation depuis 2019, proviennent principalement d'Inde, premier producteur mondial, puis du Canada et d'Égypte. .

Les exportations, dont la tendance reste relativement stable, sont destinées à des pays européens voisins : l'Allemagne, la Belgique et le Royaume-Uni. Les principaux acheteurs européens de graines de fenugrec semblent se fournir directement en Inde.

Évolution des importations et exportations françaises de graines de fenugrec de 2013 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

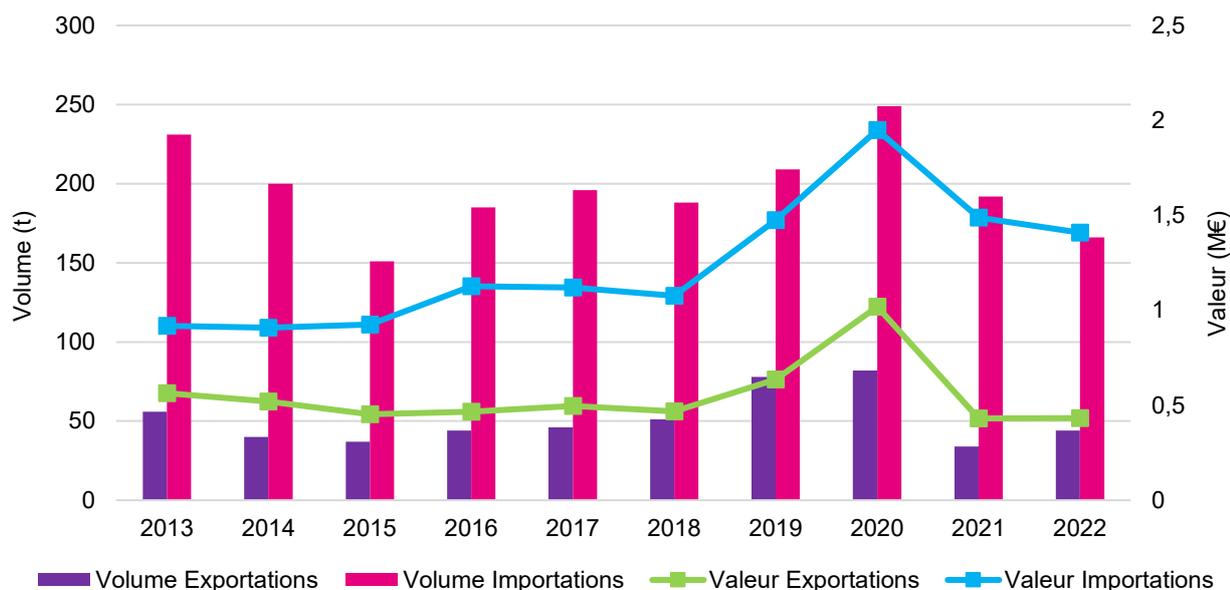
5.1.6 Commerce extérieur des feuilles de laurier en France

Le commerce extérieur français des feuilles de laurier présente également une balance commerciale déficitaire.

En effet, la France a importé, en 2022, 166 tonnes de feuilles de laurier d'une valeur de 1,4 million d'euros, provenant en grande partie de Turquie, important producteur. Pour la même année, les exportations sont évaluées à 44 tonnes pour 432 000 euros. Elles sont à destination de pays européens voisins tels la Belgique, le Royaume-Uni et la Suisse.

Les importations et les exportations avaient fortement progressé en 2019 et 2020 mais l'une comme l'autre ont fortement reculé en 2021. En 2022, les importations ont continué à régresser tandis que les exportations se sont relevées tout en demeurant inférieures de près de 50 % au volume exporté en 2020.

Évolution des importations et exportations françaises de feuilles de laurier de 2013 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

5.2 Les huiles essentielles

Les différentes nomenclatures douanières ne permettent pas de suivre les échanges entre les pays de toutes les huiles essentielles. Cependant, elles distinguent l'huile essentielle d'orange, de citron, d'« autres agrumes », des menthes et de menthe poivrée. Toutes les autres huiles sont regroupées dans la rubrique « autres huiles essentielles » (cf. page 7).

5.2.1 Échanges mondiaux

- Les pays exportateurs

Les États-Unis sont l'exportateur d'huiles essentielles le plus important en valeur, avec 575 millions d'euros, suivi de la France et de l'Inde.

Plusieurs des principaux pays exportateurs d'huiles essentielles en volume sont aussi d'importants producteurs : le Brésil exporte sa production d'huiles essentielles d'orange, l'Argentine celle de citron, l'Inde celle de menthes, etc. D'autres exportateurs sont des pays de transit comme par exemple les Pays-Bas, l'Allemagne, le Royaume-Uni.

Principaux pays exportateurs d'huiles essentielles en 2022

Rang	Pays	Valeurs des exportations 2022	Part de marché 2022	Variation 2022/2021
1	États-Unis	575 M€	14,2 %	- 8,1 %
2	France	367 M€	9,1 %	- 4,7 %
3	Inde	332 M€	8,2 %	+ 3,3 %
4	Brésil	308 M€	7,6 %	+ 74,7 %
5	Chine	274 M€	6,8 %	+ 1,5 %
6	Pays-Bas	237 M€	5,9 %	- 4,8 %
7	Allemagne	203 M€	5,0 %	+ 19,8 %
8	Argentine	201 M€	5,0 %	+ 48,9 %
9	Italie	161 M€	4,0 %	+ 11,4 %
10	Royaume-Uni	153 M€	3,8 %	+ 21,8 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- Les pays importateurs

Les États-Unis sont également le premier importateur en valeur, avec 993 millions d’euros, suivi de la France et de l’Allemagne. Les dix plus principaux importateurs représentent plus de 70 % de la valeur des échanges mondiaux.

Principaux pays importateurs d’huiles essentielles en 2022

Rang	Pays	Valeurs des importations 2022	Part de marché 2022	Variation 2022/2021
1	États-Unis	993 M€	22,7 %	+ 16,6 %
2	France	407 M€	9,3 %	+ 15,9 %
3	Allemagne	363 M€	8,3 %	+ 19,3 %
4	Pays-Bas	280 M€	6,4 %	+ 11,9 %
5	Irlande	236 M€	5,4 %	+ 43,8 %
6	Chine	231 M€	5,3 %	- 7,7 %
7	Royaume-Uni	214 M€	4,9 %	+ 19,0 %
8	Inde	148 M€	3,4 %	+ 11,9 %
9	Indonésie	146 M€	3,3 %	+ 27,5 %
10	Japon	140 M€	3,2 %	+ 24,0 %

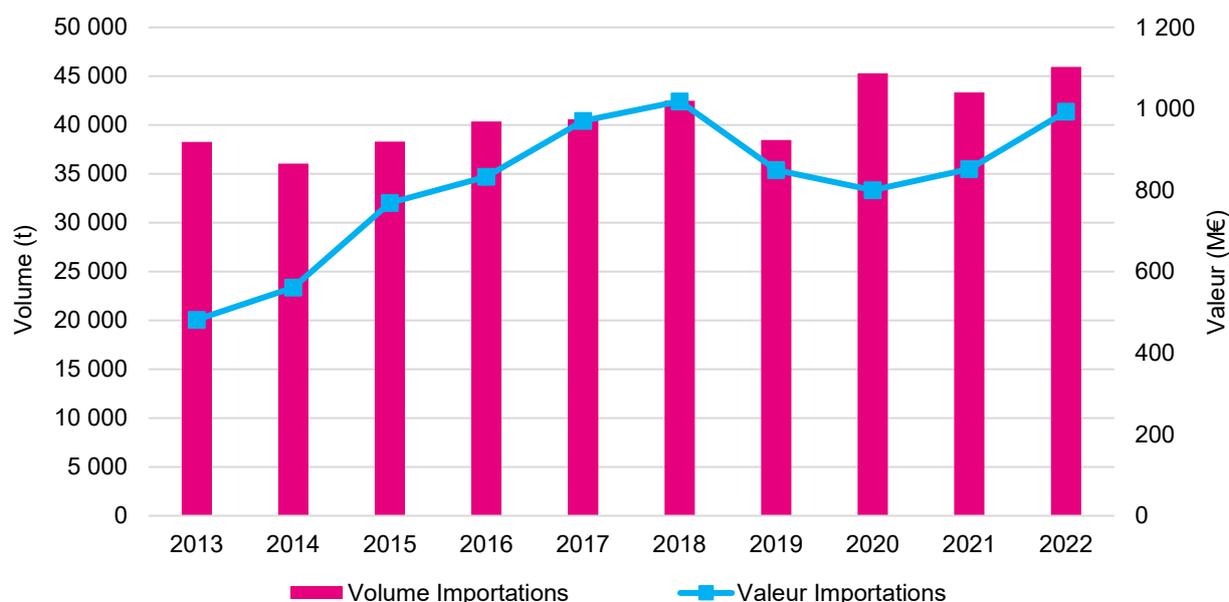
Source : FranceAgriMer d’après les données Trade Data Monitor

Parmi les échanges mondiaux, une part non quantifiable de flux est liée à l’activité de négoce (achats pour de la revente à d’autres pays) et au transit (échanges entre les différents sites d’une même société dans différents pays).

5.2.2 Importations des États-Unis en huiles essentielles

Les États-Unis sont le premier acheteur mondial d’huiles essentielles (993 millions d’euros et 45 969 tonnes en 2022) et ses importations sont globalement en augmentation ces dix dernières années.

Évolution des importations des États-Unis en huiles essentielles entre 2013 et 2022



Source : FranceAgriMer d’après les données Trade Data Monitor

Ce pays importe en grande majorité des huiles essentielles d’orange (45,6 % des volumes importés en 2022) ou entrant dans la catégorie « Autres huiles essentielles » (24,4 % des volumes en 2022) qui comprend une multitude de plantes (rose, vétiver, eucalyptus, citronnelle, lavande, romarin, etc.).

Importations des États-Unis en huiles essentielles en 2022 par catégorie

Huile essentielle	Valeurs des importations 2022	Part de la valeur des importations 2022	Variation valeur 2022/2021	Volume 2022	Variation volume 2022/2021
Total HE	851 M€	-	+ 16,6 %	45 969 t	+ 6,1 %
Autres HE	464 M€	46,7 %	- 5,0 %	11 210 t	- 17,0 %
HE Orange	187 M€	18,8 %	+ 10,9 %	20 947 t	+ 35,2 %
HE Autres agrumes	144 M€	14,5 %	+ 41,6 %	5 528 t	- 9,4 %
HE Citron	104 M€	10,5 %	+ 10,9 %	4 151 t	- 9,9 %
HE Menthes (hors menthe poivrée)	72 M€	7,2 %	+ 32,9 %	3 367 t	+ 19,9 %
HE Menthe poivrée	22 M€	2,2 %	+ 7,9 %	766 t	- 12,8 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

En valeur, le Mexique est le premier fournisseur d'huiles essentielles, principalement d'agrumes, des États-Unis. Le plus important fournisseur en volume est le Brésil, avec l'huile essentielle d'orange.

Outre ces deux pays, les plus gros fournisseurs en valeur des États-Unis sont l'Inde, principalement pour l'huile essentielle de menthes, la Chine, qui exporte des huiles essentielles variées, notamment d'eucalyptus, de romarin, d'ail, de cèdre et d'anis, la France qui vend des huiles essentielles de lavande et de lavandin, et enfin, l'Argentine pour les huiles essentielles de citron.

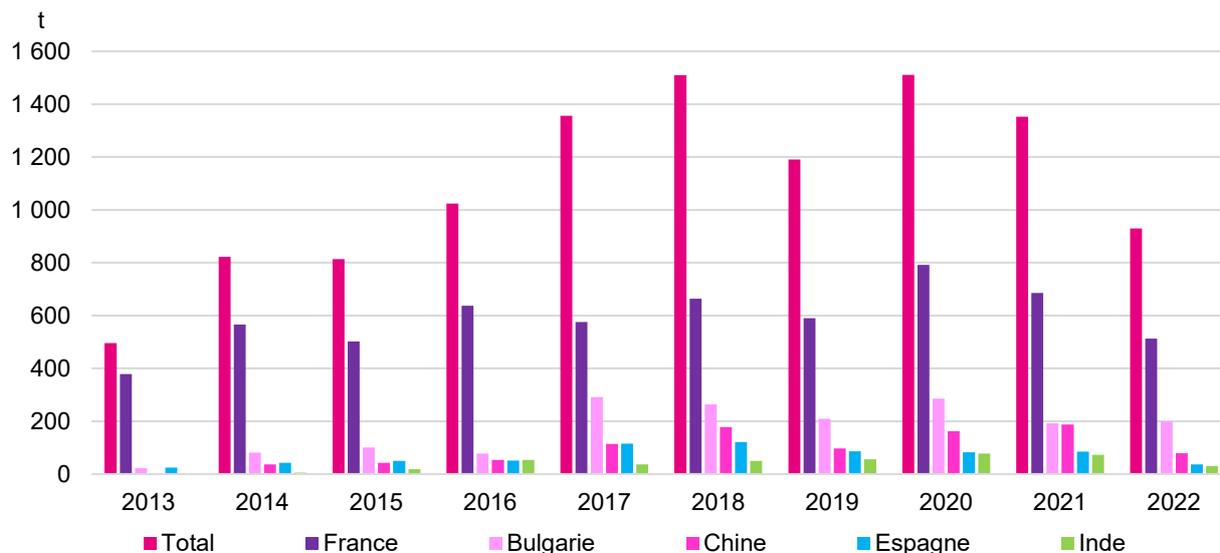
Importations des États-Unis en huiles essentielles en 2022 par pays fournisseur

Pays	Valeurs des importations 2022	Part des importations 2022	Variation 2022/2021
Monde	993 M€	-	+ 16,6 %
Mexique	117 M€	11,8 %	+ 101,0 %
Inde	108 M€	10,8 %	+ 5,1 %
Brésil	105 M€	10,6 %	+ 64,3 %
Chine	87 M€	8,8 %	+ 4,6 %
France	69 M€	6,9 %	- 22,9 %
Argentine	65 M€	6,6 %	+ 17,4 %
Canada	44 M€	4,5 %	+ 21,0 %
Indonésie	44 M€	4,5 %	+ 8,1 %
Bulgarie	44 M€	4,4 %	+ 28,3 %
Italie	39 M€	4,0 %	+ 26,1 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Depuis 2013, les États-Unis ont fortement augmenté leurs importations d'huiles essentielles de lavande et de lavandin dont la France est le principal fournisseur. Cependant, depuis cette même année, les importations en provenance de Bulgarie, de Chine, d'Espagne et d'Inde se sont également intensifiées, sans toutefois atteindre les volumes importés de France. Depuis 2018, les importations sont très variables avec une tendance à la baisse. Globalement la diminution n'est pas imputable à un seul fournisseur mais elle est répartie sur chaque pays. En 2022, seules les importations en provenance de Bulgarie se sont maintenues.

Évolution des importations des États-Unis en huiles essentielles de lavande et de lavandin en volume de 2013 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

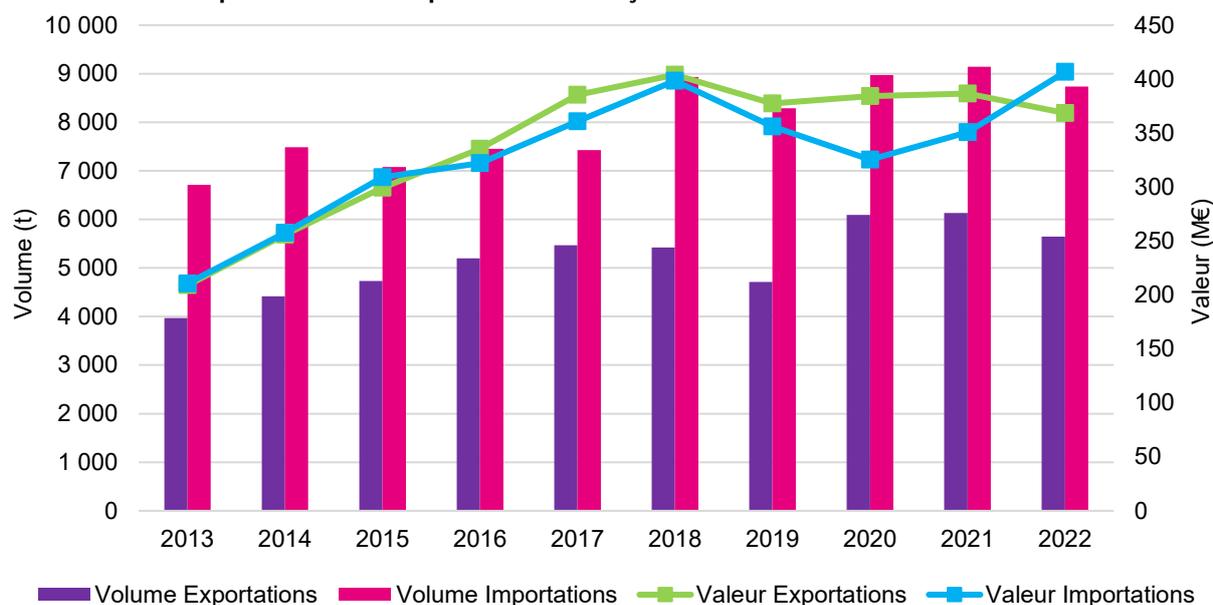
5.2.3 Balance commerciale française des huiles essentielles

La balance commerciale française en huiles essentielles, excédentaire en valeur ces dernières années, est devenue déficitaire en 2022.

La France a importé 8 737 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 407 millions d'euros en 2022. Ainsi les importations sont en hausse en valeur (+ 15,9 %) et en baisse en volume (- 4,5 %) par rapport à 2021. Cependant, même si les volumes importés sont très variables d'une année sur l'autre, ils sont globalement en hausse depuis plus de dix. La valeur des importations ne suit pas la même tendance puisqu'elle dépend, outre des volumes, des prix des huiles essentielles.

Les exportations françaises d'huiles essentielles en 2022 sont en diminution en volume (- 8,0 %) et en valeur (- 4,7 %) par rapport à 2021, évaluées respectivement à 369 millions d'euros et 5 645 tonnes. Elles sont globalement en hausse ces dix dernières années, que ce soit en volume (+ 42,2 % depuis 2013) ou en valeur (+ 76,4 % depuis 2013), et ce malgré la baisse enregistrée en 2019.

Évolution des importations et exportations françaises en huiles essentielles entre 2013 et 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Les importations françaises**

Les principaux fournisseurs d'huiles essentielles de la France sont l'Inde, pour notamment les huiles essentielles de menthes, l'Italie, pour celles d'agrumes, puis la Chine et l'Indonésie.

Importations françaises d'huiles essentielles en 2022 par pays fournisseur

Pays	Valeurs des importations 2022	Part des importations 2022	Variation 2022/2021
Monde	407 M€	-	+ 15,9 %
Inde	39 M€	9,6 %	+ 14,2 %
Italie	35 M€	8,5 %	+ 16,0 %
Chine	33 M€	8,1 %	+ 29,1 %
Indonésie	30 M€	7,3 %	+ 14,0 %
Turquie	25 M€	6,3 %	+ 63,3 %
Espagne	22 M€	5,4 %	+ 0,5 %
Royaume-Uni	18 M€	4,5 %	+ 56,0 %
Bulgarie	17 M€	4,2 %	+ 29,9 %
Brésil	16 M€	4,0 %	+ 88,8 %
Maroc	16 M€	3,9 %	- 1,6 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

En 2022, la France a importé moins d'huiles essentielles qu'en 2021 (- 4,5 % en volume), pour l'ensemble des catégories excepté pour les huiles essentielles d'orange et de menthe poivrée. Par contre, la valeur des importations est en hausse du fait de la progression des prix des huiles essentielles importées, à l'exception des huiles essentielles de menthes.

Importations françaises d'huiles essentielles en 2022 par catégorie

HE	Valeurs des importations 2022	Part de la valeur des importations 2022	Variation valeur 2022/2021	Volume 2022	Variation volume 2022/2021
Total HE	407 M€	-	+ 15,9 %	8 737 t	- 4,5 %
Autres HE	296 M€	72,9 %	+ 16,5 %	4 170 t	- 6,3 %
HE Autres agrumes	41 M€	10,0 %	+ 33,5 %	709 t	- 3,9 %
HE Orange	34 M€	8,4 %	+ 55,6 %	2 264 t	+ 16,5 %
HE Citron	15 M€	3,8 %	+ 15,7 %	836 t	- 0,9 %
HE Menthes (hors Menthe poivrée)	10 M€	2,5 %	- 54,5 %	481 t	- 47,2 %
HE Menthe poivrée	10 M€	2,4 %	+ 15,2 %	277 t	+ 7,4 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- **Les exportations françaises**

La France exporte principalement des huiles essentielles de la catégorie « autres HE » dans laquelle figurent la lavande et le lavandin. Elle est également un pays de transit et de négoce. Les principaux pays de destination sont les États-Unis, l'Allemagne et la Suisse.

Exportations françaises d'huiles essentielles en 2022 par pays destinataire

Pays	Valeurs des exportations 2022	Part des exportations 2022	Variation 2022/2021
Monde	369 M€	-	- 4,7 %
États-Unis	66 M€	17,8 %	- 24,9 %
Allemagne	45 M€	12,2 %	+ 6,1 %
Suisse	32 M€	8,6 %	+ 9,5 %
Pays-Bas	30 M€	8,3 %	+ 5,9 %
Italie	25 M€	6,7 %	+ 37,4 %
Royaume-Uni	23 M€	6,2 %	- 20,2 %
Japon	20 M€	5,4 %	- 13,0 %
Espagne	20 M€	5,3 %	+ 1,3 %
Belgique	12 M€	3,2 %	- 7,9 %
Brésil	11 M€	2,9 %	- 0,1 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

En 2022, les exportations sont en baisse tant en volume qu'en valeur. Cependant l'évolution est très différente selon les huiles essentielles. Ainsi, les huiles essentielles de menthes (hors menthe poivrée) et les « autres HE » (dont lavande et lavandin) affichent une baisse alors qu'à l'inverse, les huiles essentielles d'agrumes (orange, citron et autres agrumes) et de menthe poivrée sont en progression.

Exportations françaises d'huiles essentielles en 2022 par catégorie

HE	Valeurs des exportations 2022	Part de la valeur des exportations 2022	Variation valeur 2022/2021	Volume 2022	Variation volume 2022/2021
Total HE	369 M€	-	- 4,7 %	5 645 t	- 7,9 %
Autres HE	308 M€	83,5 %	- 7,1 %	3 582 t	- 13,1 %
HE Autres Agrumes	24 M€	6,6 %	+ 18,0 %	487 t	+ 1,7 %
HE Orange	15 M€	4,1 %	+ 68,8 %	743 t	+ 18,8 %
HE Citron	11 M€	2,9 %	+ 14,5 %	570 t	+ 12,5 %
HE Menthe poivrée	6 M€	1,5 %	+ 0,2 %	118 t	+ 2,7 %
HE Menthes (hors Menthe poivrée)	5 M€	1,3 %	- 54,3 %	145 t	- 48,8 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

5.3 Parfums, cosmétiques et produits d'entretien

Les parfums, cosmétiques et produits d'entretien ne comportent globalement qu'une faible part de plantes issues de la filière. Cependant l'analyse des échanges internationaux permet d'apprécier l'activité et la demande en plantes des entreprises françaises de ces secteurs.

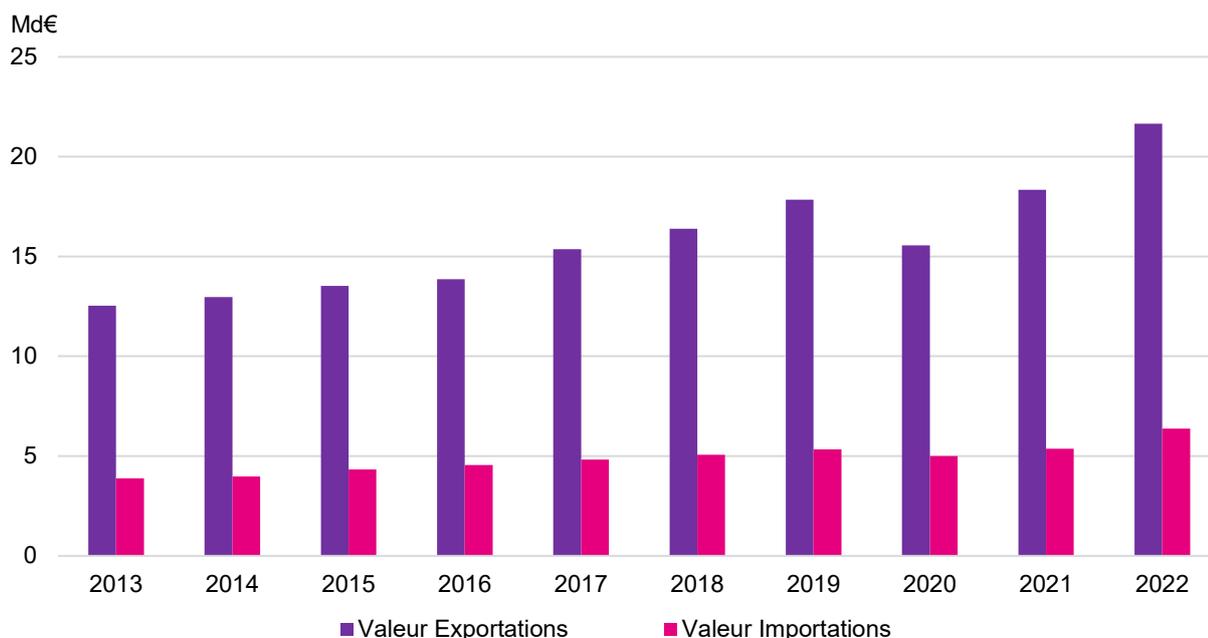
La balance commerciale française pour les parfums, cosmétiques et produits d'entretien est très largement excédentaire. En 2022, la France a exporté pour une valeur totale de 21,6 milliards d'euros et importé pour 6,4 milliards d'euros de produits.

Les exportations et les importations sont en forte augmentation depuis plus de dix ans (respectivement + 73 % et + 64 % entre 2013 et 2022). En 2020, la crise sanitaire a eu peu d'impact sur le secteur, réduisant les exportations de 13 % et les importations de 6 %. En 2021 et 2022, les échanges ont repris leur évolution à la hausse.

Cette balance commerciale très excédentaire est principalement due au secteur du parfum et des produits pour la toilette. Pour les savons, les détergents et les produits d'entretien, la différence entre les exportations et importations est beaucoup moins marquée.

Il convient de noter que ces produits incorporent des matières premières et notamment des huiles essentielles produites en France ou importées ce qui relativise les résultats du commerce extérieur évoqués dans les chapitres précédents ; en effet, si au niveau des matières premières le commerce extérieur est légèrement déficitaire, il est en fait très largement excédentaire quand on avance dans les chaînes de valeur.

Évolution des importations et exportations françaises en parfums, cosmétiques et produits d'entretien entre 2013 et 2022



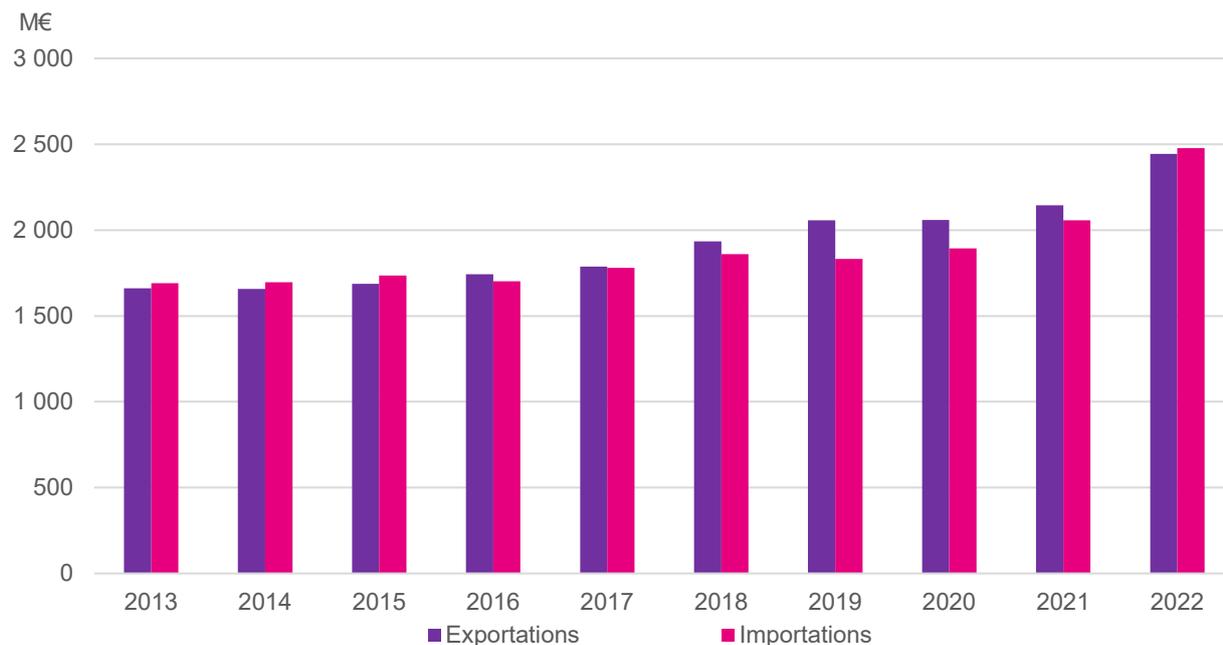
Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- Les savons, détergents et produits d'entretien

Les importations et exportations de savons (non compris les savons pour la toilette), détergents et produits d'entretien sont en progression depuis plus de dix ans (respectivement de + 46 % et + 47 % entre 2013 et 2022). En 2022, poursuivant nettement cette tendance, les exportations sont de 2,4 milliards d'euros et les importations de 2,5 milliards d'euros.

Que ce soit pour les imports ou les exports, les échanges s'effectuent en grande partie avec des pays européens voisins, à savoir l'Allemagne, la Belgique, le Royaume-Unis, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne.

Évolution des importations et des exportations françaises en savons, détergents et produits d'entretien entre 2013 et 2022

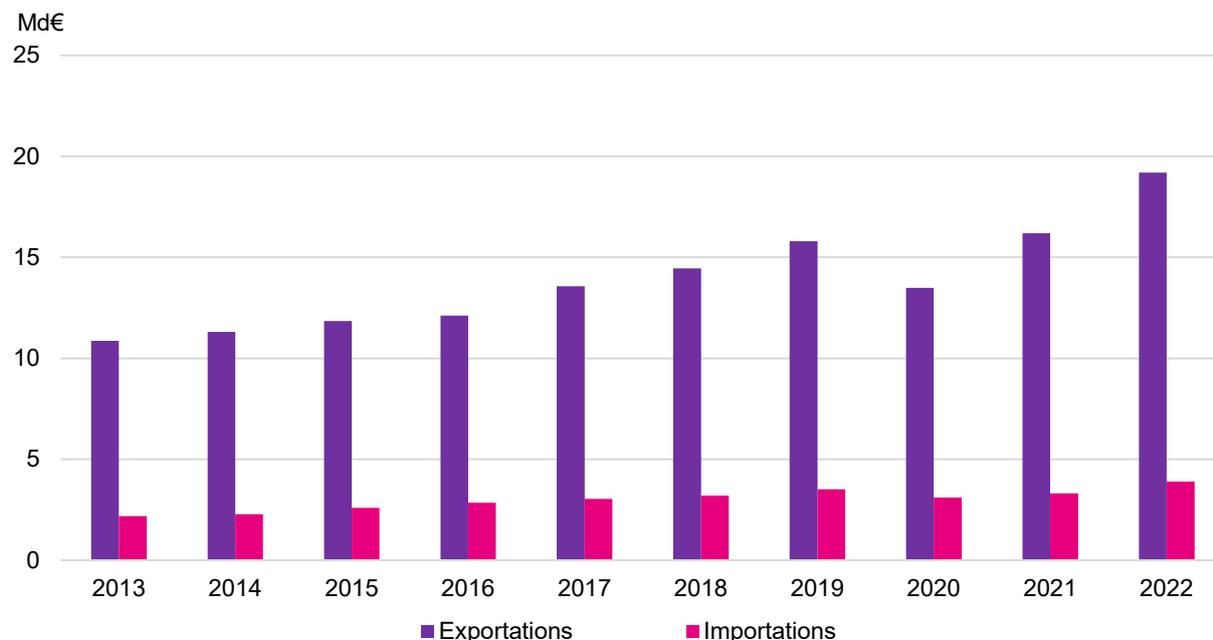


Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- Les parfums et produits pour la toilette

La balance commerciale des parfums et produits pour la toilette et son évolution correspondent à l'évolution globale décrite ci-dessus pour le secteur parfum, cosmétiques et produits d'entretien : on assiste depuis 2013 à une augmentation de + 76,7 % des exportations, avec une nette progression en 2022, et de 77,8 % des importations.

Évolution des importations et des exportations françaises en parfum et produits pour la toilette entre 2013 et 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Les importations s'élèvent en 2022 à 3,9 milliards d'euros, soit une augmentation de 17,4 % par rapport à 2021. Elles proviennent principalement de divers pays européens (Italie, Allemagne, Espagne, Pologne, Royaume-Unis...) en plus des États-Unis et, dans une moindre proportion, de la Chine.

Importations françaises de parfum et produits de toilette en 2022 par pays fournisseur

Pays	Valeurs des importations 2022	Part des importations 2022	Variation 2022/2021
Monde	3,9 Md€	-	+ 17,4 %
Italie	688 M€	17,7 %	+ 22,7 %
Allemagne	445 M€	11,4 %	+ 4,4 %
Espagne	441 M€	11,3 %	+ 38,4 %
États-Unis	396 M€	10,2 %	+ 23,5 %
Pologne	220 M€	5,7 %	+ 16,1 %
Royaume Uni	216 M€	5,6 %	+ 7,0 %
Pays-Bas	198 M€	5,1 %	+ 12,0 %
Belgique	175 M€	4,5 %	+ 34,7 %
Chine	156 M€	4,0 %	+ 18,2 %
Suisse	106 M€	2,7 %	+ 15,2 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

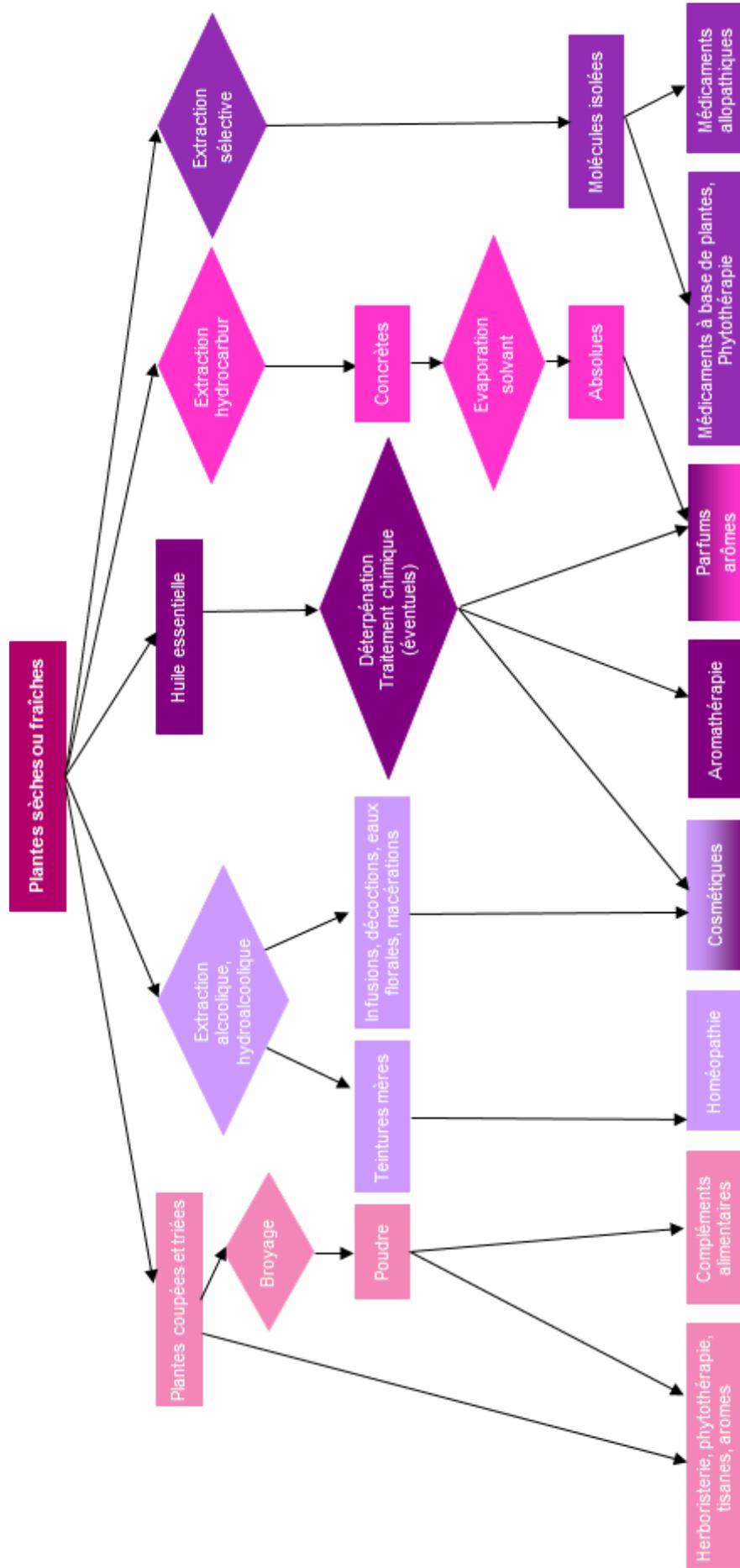
Les exportations françaises de parfum et de produits pour la toilette s'élèvent à 19,2 milliards d'euros en 2022, en hausse de 18,6 % par rapport à 2021, avec pour première destination les États-Unis qui génèrent 2,3 milliards d'euros, soit 12,2 % du marché. Le second client est la Chine pour 2 milliards d'euros et la troisième place échoit à l'Allemagne avec 1,8 milliard d'euros.

Exportations françaises de parfum et produits de toilette en 2022 par pays fournisseur

Pays	Valeurs des exportations 2021	Part des exportations 2021	Variation 2021/2020
Monde	19,2 Md€	-	+ 18,6 %
États-Unis	2,3 Md€	12,2 %	+ 29,4 %
Chine	2,0 Md€	10,2 %	+ 3,3 %
Allemagne	1,8 Md€	9,6 %	+ 20,0 %
Singapour	1,4 Md€	7,3 %	+ 10,4 %
Espagne	1,4 Md€	7,1 %	+ 31,0 %
Royaume Uni	1,1 Md€	5,7 %	+ 19,5 %
Italie	1,0 Md€	5,4 %	+ 12,2 %
Émirats Arabes Unis	636 M€	3,3 %	+ 44,2 %
Belgique	559 M€	2,9 %	+ 10,7 %
Pays-Bas	481 M€	2,5 %	+ 66,7 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Schéma des principales destinations des PPAM



Quelques liens utiles

AFC	Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages : www.cueillettes-pro.org
AGENCE BIO	Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique : www.agencebio.org
AIHP	Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence : www.cpparm.org
L'ALLIANCE 7	Fédération des produits de l'épicerie et de la nutrition spécialisée : www.alliance7.com
APAL	Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOC de Haute Provence : www.lavande-aop.fr
CA26	Chambre d'agriculture de la Drôme : https://extranet-drome.chambres-agriculture.fr
CIHEF	Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises : www.cihef.org
CNPMAI	Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles : www.cnpmai.net
COSMEBIO	Association française de la cosmétique bio : https://www.cosmebio.org
COSMED	Association professionnelle des petites et moyennes entreprises de la filière cosmétique : www.cosmed.fr
COSMETIC VALLEY	Pôle de compétitivité de la filière parfumerie et cosmétique : www.cosmetic-valley.com
CPPARM	Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.cpparm.org
CRIEPPAM	Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales : www.crieppam.fr
EUROPAM	European Herb Growers Association : www.europam.net
ITEIPMAI	Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles : www.iteipmai.fr
LES SIMPLES	Syndicat professionnel de productrices et de producteurs de plantes aromatiques et médicinales : www.syndicat-simples.org
PHYTOLIA	Association nationale interprofessionnelle de la filière des plantes de santé, beauté et bien-être : www.phytolia.plantes-sante-beaute-bien-etre.fr
INNOV'ALLIANCE	Pôle de compétitivité dans les secteurs de l'alimentation, le bien-être et la naturalité : www.pole-innovalliance.com
PPAM DE FRANCE	Union des Professionnels des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.ppamdefrance.com

PRODAROM	Syndicat National des Industries de la Parfumerie : www.prodarom.com
SNIAA	Syndicat National des Ingrédients Aromatiques Alimentaires : www.sniaa.org
SYNABIO	Syndicat National des transformateurs et distributeurs de produits naturels et de culture biologique : www.synabio.com
SYNADIET	Syndicat National des Compléments Alimentaires : www.synadiet.org
UESS	Université Européenne des Saveurs et Senteurs : www.uess.fr
VEGEPOLYS VALLEY	Pôle de compétitivité dans le domaine du végétal : www.vegepolys-valley.eu

LES DONNÉES



Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales - Panorama 2022
édition décembre 2023

Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial
Photo : ©Passakorn - stock.adobe.com
ISSN : 2743-6748

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR